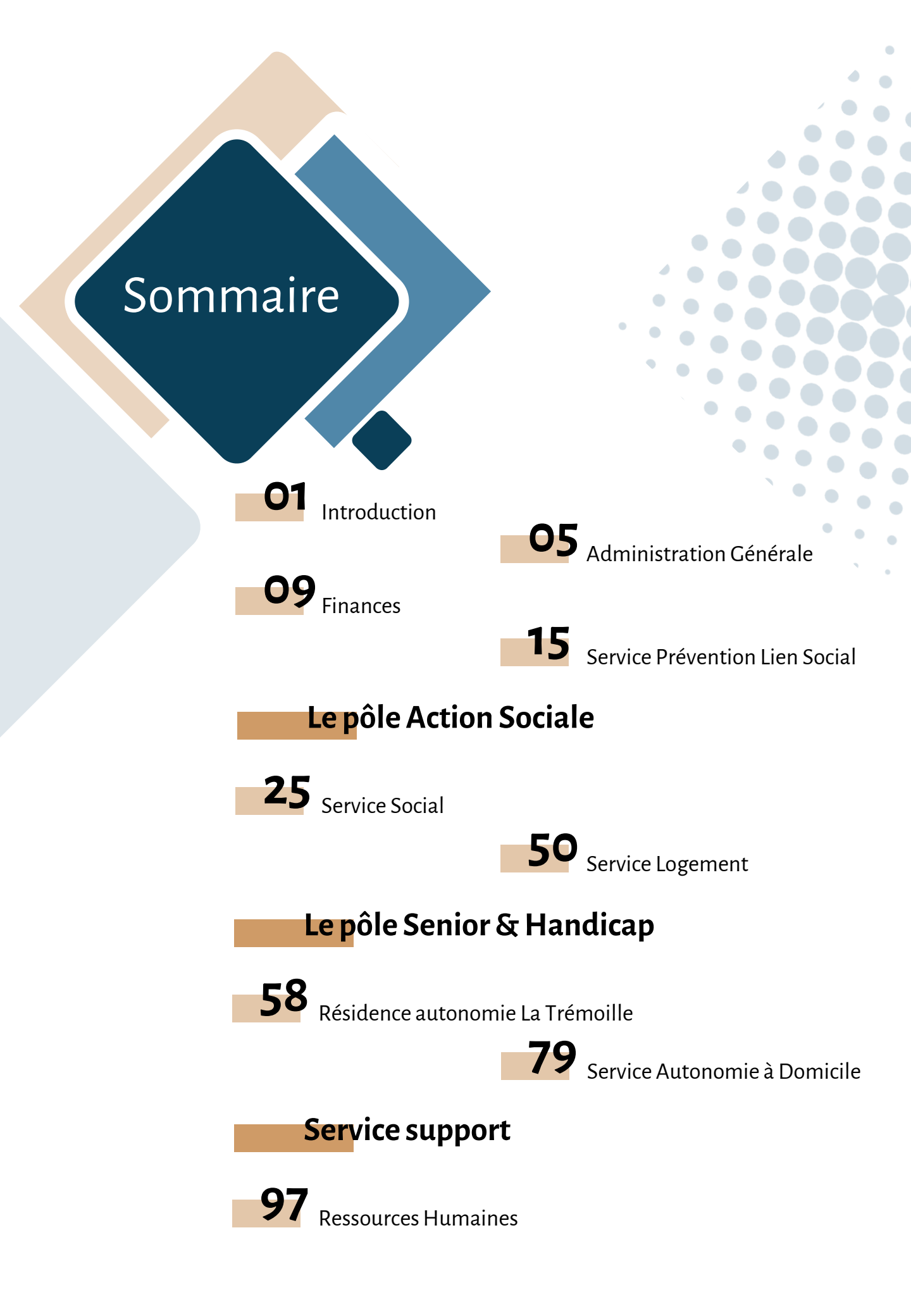


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Sommaire

01 Introduction

09 Finances

05 Administration Générale

15 Service Prévention Lien Social

Le pôle Action Sociale

25 Service Social

50 Service Logement

Le pôle Senior & Handicap

58 Résidence autonomie La Trémolle

79 Service Autonomie à Domicile

Service support

97 Ressources Humaines

Les missions du CCAS

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, dont le Maire préside le Conseil d'Administration. La création d'un CCAS est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants.

Selon l'article L1213-5 du CASF, le CCAS exerce deux fonctions principales :

Il anime une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées ;

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Le CCAS exerce une multitude de missions qui relèvent de :

Missions obligatoires

Instruction des demandes d'aide sociale légale

Domiciliation des personnes sans domicile stable

Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux

Missions facultatives

Gestion d'un service d'aide à domicile

Gestion d'établissements (résidence pour personnes âgées...)



Adhésion du CCAS de Vitré, qui travaille à soutenir, (in)former, représenter, valoriser les Centres Communaux d'Action Sociale du Département.

Les Instances



Le Conseil d'Administration

**Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.
Il est constitué paritairement, en plus du Président, de :**

6 élus désignés par le Conseil Municipal

6 personnes nommées par le Maire, dont

- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de personnes handicapées
- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion

Présidence du Conseil: Madame Isabelle LE CALLENNEC, Maire de Vitré, à qui succède Monsieur Pierre LEONARDI, élu Maire de Vitré, vu la délibération du Conseil Municipal de Vitré en date du mercredi 3 juillet 2024 et Président de droit du C.C.A.S.

MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Jean-Yves BESNARD, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS
- Madame Danielle MATHIEU, Adjointe en charge de la Petite enfance, Enfance, Éducation et Restauration
- Madame Anne BRIDEL, Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion
- Madame Nicole GÉNIN, Conseillère Municipale
- Monsieur Gontran PAILLARD, Conseiller Municipal
- Monsieur Erwann ROUGIER, Conseiller Municipal

MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE

- Madame Nicole BOISRAME, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (La Solidarité Vitréenne),
- Monsieur André CAILLET, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Catholique),
- Madame Monique LEDUBY, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (MSA – Mutualité Sociale Agricole),
- Madame Bernadette PERDRIEL, en qualité de représentante des associations familiales (UDAF d'Ille et Vilaine),
- Madame Audrey ROUCOU, en qualité de représentante des associations de personnes en situation de handicap (Loisirs Pluriel),
- Madame Christelle LE MELINER, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré).

Les Instances



La Commission permanente d'Attribution

La Commission Permanente d'Attribution est une émanation du Conseil d'Administration du CCAS, chargée de décider de l'attribution des aides sociales facultatives dérogatoires.

Les membres décisionnaires sont au nombre de cinq. Ils sont membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Vice-Président préside cette commission, les 4 autres membres représentent à parité les élus municipaux et les représentants du secteur associatif.

Le quorum minimum exigé pour maintenir la séance de la commission permanente est de trois représentants du Conseil d'Administration.

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Monsieur Jean-Yves BESNARD, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS, préside la Commission.

- Madame Anne BRIDEL, Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion,
- Madame Danielle MATHIEU, Adjointe en charge de la Petite enfance, Enfance, Éducation et Restauration,
- Madame Nicole BOISRAMÉ, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (La Solidarité Vitréenne),
- Monsieur André CAILLET, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Catholique),

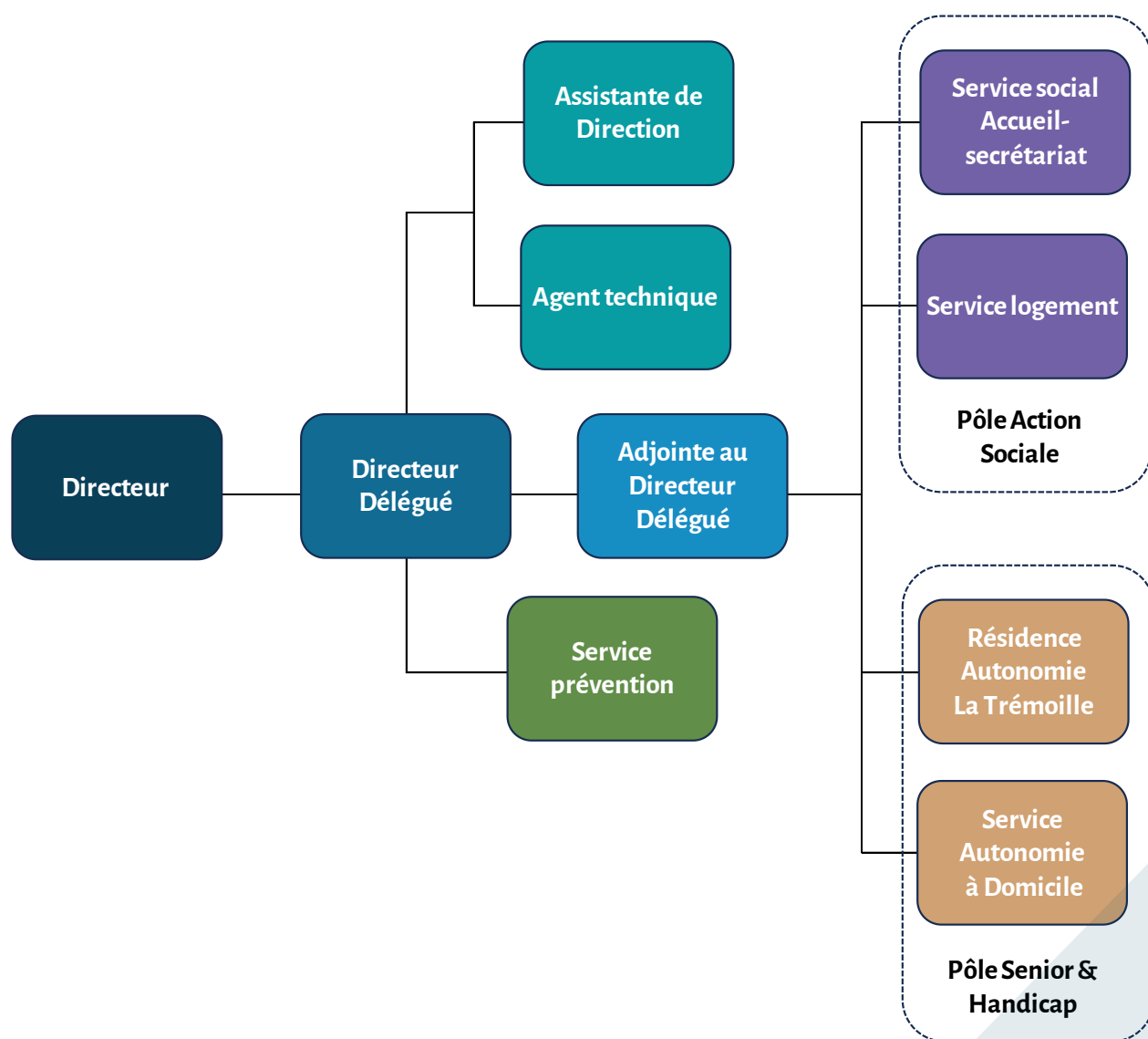
Membres suppléants

- Madame Monique LEDUBY, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (MSA – Mutualité Sociale Agricole),
- Madame Bernadette PERDRIEL, en qualité de représentante des associations familiales (UDAF d'Ille et Vilaine).

Les membres consultatifs

- Le directeur délégué du CCAS,
- L'adjointe au directeur délégué,
- Les travailleurs sociaux du service social,
- La secrétaire du service social.

L'organisation du CCAS de Vitré





Administration Générale du CCAS

L'Administration Générale du CCAS est l'interface entre l'établissement et le Cabinet du Maire-Président, ainsi qu'avec les différents services de la Ville, les services mutualisés et les partenaires extérieurs.

La Direction

L'Administration Générale du CCAS prépare notamment les dossiers pour :

- Le Conseil d'Administration
- La Commission Cohésion Sociale de la Ville

9 séances du Conseil d'Administration, **82** délibérations

28 décisions du Vice-Président

8 réunions de la Commission Cohésion Sociale



Le service entretien et maintenance des bâtiments

L'agent technique coordonne la maintenance, l'entretien des bâtiments qui appartiennent ou sont gérés par le CCAS. Ses fonctions consistent à :

Assurer le suivi et la coordination des opérations de maintenance et travaux dans les bâtiments appartenant au CCAS et la Résidence Autonomie La Trémoille

- Suivi des entretiens et travaux confiés à des entreprises extérieures
- Anticipation des besoins dans le cadre de la préparation budgétaire
- Identification de l'origine des pannes, fuites...
- Détermination des travaux à effectuer ou à commander

Apporter un conseil technique à la Direction et aux responsables de services

Assurer des travaux de réparations dans différents domaines

- Menuiserie, peinture, électricité, plomberie, vitrerie, maçonnerie, carrelage

Entretenir et réaménager des locaux

- Cloisons, mobilier, etc...

Réaliser des travaux de finition

- Papier peint, peinture, revêtement de sol, sanitaire, etc...

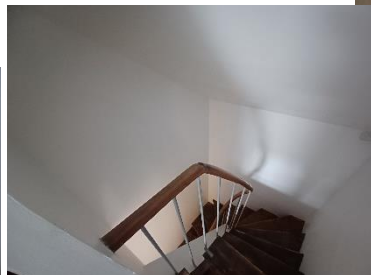
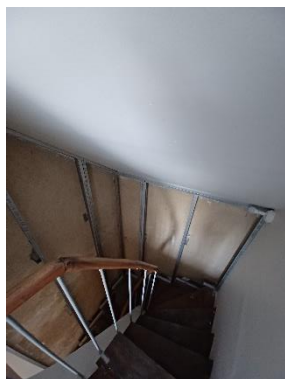
L'agent technique est régulièrement en relation avec les entreprises qui effectuent des travaux qu'il ne peut effectuer lui-même. Il se charge de visiter les chantiers, demander des devis, suivre les travaux effectués et le bon achèvement des interventions, assister les entreprises dans l'exécution de certaines tâches.

Les réalisations 2024

Régulièrement sollicité, l'agent technique intervient dans les bâtiments du CCAS pour :

Mise à niveau des logements « Logements temporaires »

- Poursuite des travaux 2023 :
 - ✓ Travaux d'isolation, de sols et de peinture
 - ✓ Aménagements de cuisines



Aménagement d'une cuisine équipée et remise en état de la cage d'escalier

Aménagement d'une cuisine équipée et divers travaux déco, peintures, petit mobilier

- Certaines réparations dites locatives (conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987) sont refacturées aux locataires lors de la régularisation annuelle des charges.



Les travaux et interventions réalisés à la Résidence Autonomie

- 7-8 logements ont été rénovés (sols et/ou peintures, aménagements et équipements)
- Interventions diverses dans les logements privatifs

Les interventions au siège du CCAS

- Aménagements de bureaux
- Suivi de l'entretien du parc automobile.



Les finances du CCAS

Les finances du CCAS sont gérées par le siège, avec un appui sur le régime de service commun porté par Vitré Communauté.

3 budgets distincts:

Budget Principal

**Budget Annexe SAD
(Service Autonomie à
Domicile)**

**Budget Annexe RLT
(Résidence La Trémoille)**

Les finances du CCAS - Présentation

Les missions

Le suivi
global des
3 budgets

La production des
documents
budgétaires
(Budgets, Comptes
Administratifs...)

La gestion des
contrats
d'assurances

L'appui aux services
pour les questions
relatives aux
moyens généraux

Les principaux partenaires

■ La Trésorerie de Vitré Collectivités

Contrôle des mandats, Titres, Budgets, Conventions, gestion de la trésorerie de l'établissement et la DGFIP pour les questions relatives au PES V2 et au SEPA

■ La Préfecture

Assure le contrôle de légalité

■ Le Département d'Ille-et-Vilaine

Tarification (APA/PCH, Résidence « la Trémoille », financement de certaines activités (APA, PCH...)

■ L'URSSAF

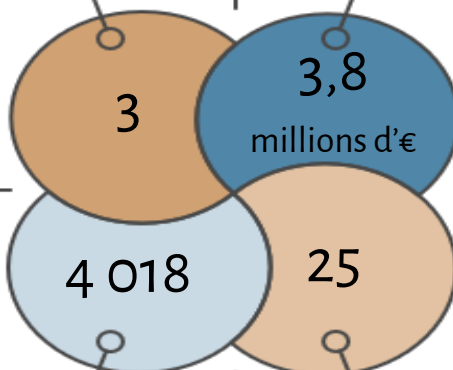
Questions relatives à la réglementation sur la paie

■ **Les services de la Ville de Vitré, les prestataires informatiques et autres fournisseurs et débiteurs de l'établissement, tous les services de l'établissement CCAS**

Le budget du CCAS en quelques chiffres

Nombre de budgets

- Budget Principal
- Budget Annexe Résidence La Trémoille
- Budget Annexe SAD



Montant du budget consolidé

(Fonctionnement/
investissement sur
les 3 budgets)

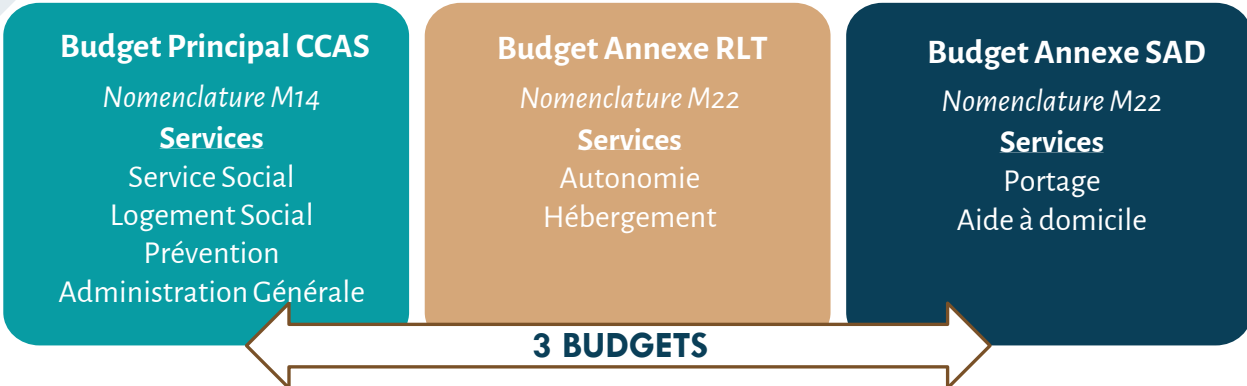
Nombre d'écritures
comptables (Mandats
et titres)

Nombre d'actes liés aux
finances (22 délibérations,
3 décisions)

L'activité budgétaire et comptable



Le périmètre



Les résultats budgétaires 2024

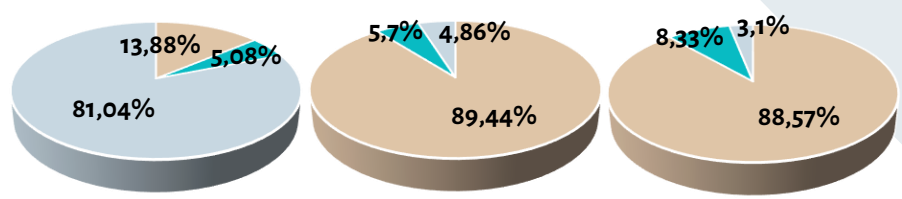
	Budget Principal	Budget RLT	Budget SAD
Fonctionnement	- 54 060,81 €	- 39 185,23 €	- 213 406,91 €
Investissement	- 33 125,67 €	2 017,39 €	- 32 090,86 €

Les moyens budgétaires

Les recettes 2024

	Budget Principal	Budget RLT	Budget SAD
Produits des activités (Dont subvention CD35, liée à l'activité)	137 045 €	918 674 €	1 426 925 €
Participations partenaires et produits divers	50 170 €	58 515 €	134 176 €
Participation Ville	800 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL	987 215 €	1 027 189 €	1 611 101 €

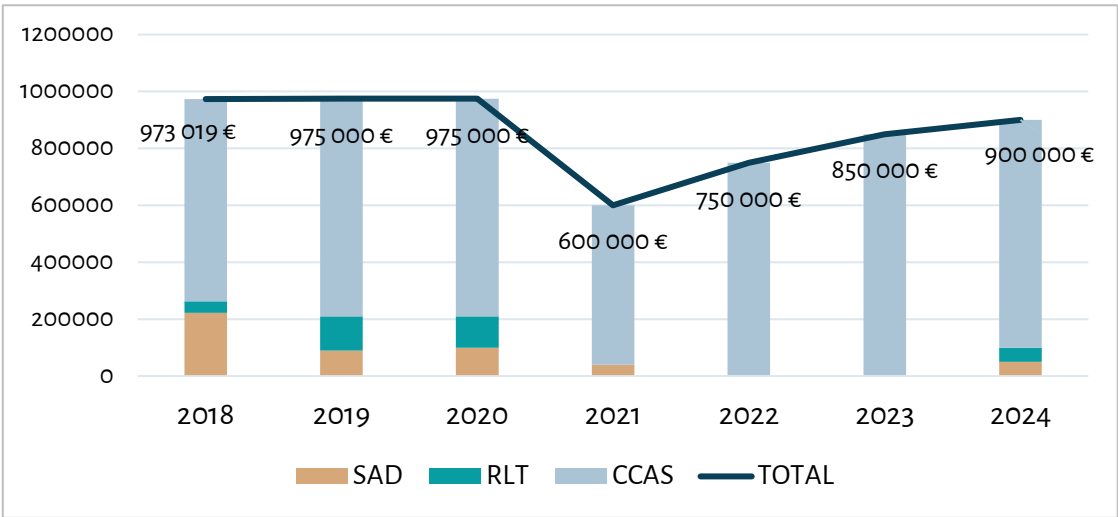
- Participation Ville
- Produits des activités
- Participations partenaires et produits divers



L'activité budgétaire et comptable

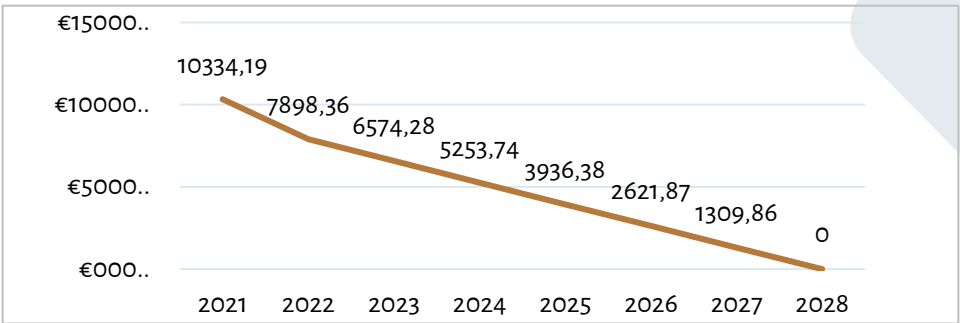
La participation de la Ville

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SAAD	222 170 €	90 000 €	100 000 €	40 000 €	-	-	50 000 €
RLT	40 649 €	120 000 €	110 000 €	-	-	-	50 000 €
CCAS	710 200 €	765 000 €	765 000 €	560 000 €	750 000 €	850 000 €	800 000 €
TOTAL	973 019 €	975 000 €	975 000 €	600 000 €	750 000 €	850 000 €	900 000 €



L'endettement

	2021	2022	2023	2024
Encours début	26 635,43 €	10 334,19 €	7 898,36 €	6 574,28 €
Capital payé sur la période	16 301,24 €	2 435,83 €	1 324,08 €	1 320,54 €
Intérêts payés sur la période	419,83 €	194,32 €	102,68 €	124,91 €
Annuité sur la période	16 721,07 €	2 630,15 €	1 426,76 €	1 445,45 €



Le service support

Sur le volet finances, le CCAS s'appuie sur le régime de **service commun porté par Vitré Communauté avec, pour collectivités adhérentes, Vitré Communauté, la Ville de Vitré et le CCAS.**

Les missions du service support

La prise en charge de toutes les pièces comptables, en dépenses comme en recettes

- Mandatement des factures aux fournisseurs
- Facturation des prestations réalisées auprès des usagers et autres tiers financeurs

La gestion de la dette et des provisions

Le suivi du recouvrement des créances

Le suivi des inventaires (États, amortissements)

L'adhésion du C.C.A.S à ce service Finances commun représente un coût refacturé, au prorata du nombre de titres et mandats émis, de 34 809 € en 2023 ^{*} (32 460 € en 2022).

^{*} Payé à Vitré Communauté en 2024

Les finances du CCAS En bref...

Un budget
consolidé de **3,8
millions d'€**

4 018 écritures
comptables

25 actes liés aux
finances

3,6 millions d'€ de
recettes

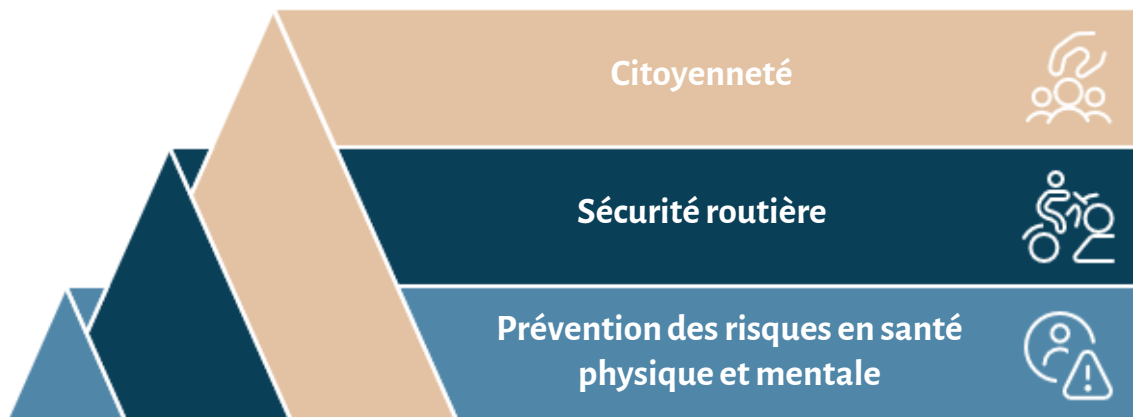
Une participation
de la Ville de **900 k€**

Le service Prévention

Le Service Prévention et Lien Social met en place des actions répondant à des problématiques relevées sur le territoire en termes de prévention et de besoins (citoyenneté, inclusion, handicap, santé, sport, écologie, alimentation, autonomie, mobilité...) pour tout public.

Il décline ces observations et demandes en autant d'actions, en lien avec des partenaires et services des collectivités.

Les valeurs travaillées en 2024



CITOYENNETÉ

« Secouristes en herbe »

Objectif

Sensibiliser au secourisme les élèves de CE1.
Les interventions se font en milieu et sur temps scolaire.

Temporalité

Par année civile, de février à mai pour les écoles publiques, de septembre à décembre pour les écoles privées.

Public

Élèves de CE1.

Prestataire

L'unité locale de la Croix Rouge Française de Vitré.

Partenaires

Les écoles élémentaires de Vitré et le service Éducation de la Ville de Vitré.

À raison de créneaux d'1 heure pour 8 élèves, les enfants, encadrés par 2 formateurs « Croix Rouge » apprennent les gestes de premiers secours (PLS, étouffement, brûlure, malaise...).

Cette action est appréciée car peu impactante pour les organisations : elle se déroule en milieu scolaire.

Les élèves se voient remettre une attestation.

BILAN

206 élèves de CE1 des 8 écoles élémentaires ont profité de ces formations.



CITOYENNETÉ

Comité Citoyen-Vitré, Ville apaisée

*(ex. Comité Ad Hoc mobilités et Bois de l'Étoile)
En partenariat avec la Ville de Vitré*

Objectif

- Animer, soutenir, sous l'égide de l'Adjoint élu aux Affaires Générales, Monsieur Christophe Le Bihan, un comité citoyen consultatif sur les questions de mobilités.
- Mettre en place les actions demandées.

Temporalité

Les réunions ont lieu 2 fois par an. Les actions sont menées toute l'année.

Public

Des partenaires et citoyens intéressés par les questions de mobilités.

Partenaire

Le service communication de la Ville de Vitré.

Pour 2023, 500 gilets jaunes pour les scolaires ont été créés.

En 2024 s'est initiée une campagne d'affichage, qui s'étendra jusqu'à novembre 2025, sur des thématiques de la sécurité routière.

L'affiche a été visible dans les 19 panneaux sucettes de vitré durant 2 semaines (du 30 octobre au 12 novembre 2024).

En 2025, 6 autres affiches seront créées, en collaboration avec les BTS Communication du Lycée Bertrand d'Argentré.



VITRÉ
Porte de Bretagne



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



« Roulez-Jeunesse » 10-12 ans

Objectif

Transmettre aux élèves les compétences nécessaires pour être autonomes à vélo en vue de leur entrée au collège.

Sur des créneaux de 2 heures, les enfants, divisés en 3 groupes, passent alternativement sur des ateliers panneaux, mécanique et circuit.

Temporalité

- 3 au 7 juin 2024
- 17 au 20 juin 2024

Public

214 élèves de CM2 / 7 écoles élémentaires + IME

Prestataire

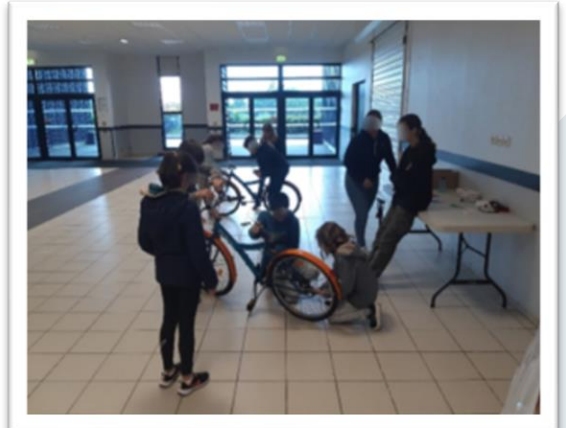
- Club de BMX du pays de Vitré
- Association TREMPLIN

Partenaire

Police municipale

BILAN

Une baisse du nombre de participants (214 élèves en 2024 / 305 élèves en 2023), qui peut s'expliquer par le dispositif « Savoir Rouler À Vélo » (SRAV) proposé par Vitré Communauté et qui profite aux écoles.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



« Roulez-Jeunesse » 7-9 ans

Objectif

Initier dès le plus jeune âge à la prévention routière en proposant des ateliers complémentaires en âge, lieu et partenaires, à l'action « Roulez Jeunesse 10-12 ans », durant les congés scolaires, au Bois de l'Étoile.

Temporalité

19 juillet 2024

Public

les enfants accueillis en centres aérés, de 7 à 9 ans.

Prestataire

Club de BMX du pays de Vitré

Partenaire

Loisirs Pluriel

Le créneau avec Loisirs Pluriel a concerné 10 enfants.

L'action est réalisée avec des vélos 20 pouces (achetés par le CCAS à Partage Entraide Vitréais, et remis en état roulant par L'outil en Main) et des vélos 24 pouces.



PRÉVENTION DES RISQUES

« La maison de tous les dangers »

Objectif

Prévenir les enfants dès leur plus jeune âge des dangers que représente l'intérieur de nos habitations.

Temporalité

Du 18 au 21 Novembre 2024, durant l'action « Vitré Bambins ».

Public

Les élèves de grandes sections des écoles maternelles de Vitré.

Partenaires

- Groupama
- Les écoles maternelles de Vitré
- Le Relais Petite Enfance
- Le service Éducation de la Ville de Vitré.

L'action, très complète, convient, en termes d'esthétisme (un esprit « cartoonique ») et de principe (une immersion dans un décor de maison qui permet la projection et donc la participation), à un public très jeune (grande section maternelle, classe de CP).

BILAN

184 enfants de 5 à 6 ans (grande section) ont bénéficié de cette action, vouée à être pérennisée.



VITRÉ | RELAIS PETITE ENFANCE

VITRÉ
Porte de Bretagne



PRÉVENTION DES RISQUES

Jeunes, santé mentale et cyberharcèlement

Objectif

Informar les jeunes des dangers des réseaux sociaux sous la forme d'un théâtre forum. Le samedi 15 juin s'est tenu, place de la gare, un forum pour le grand public sur le même sujet.

Temporalité

- Du 10 au 14 juin 2024 dans les écoles et structures (lycée Bertrand d'Argentré, collège de Nerval, FJT, Maison de quartier de Maison Rouge)
- Le samedi 15 juin : forum place de la gare

Public

Collégiens, lycéens, jeunes majeurs (mission locale, FJT) et parents (soirée publique Maison de quartier de Maison Rouge).

Prestataire

Psycomédie ,association dédiée à la création et à l'interprétation d'œuvres originales, de spectacles, de théâtre forum et de dispositifs de prévention.



Partenaires

- Lycée Bertrand d'Argentré
- Collège de Nerval
- Foyer de Jeunes Travailleurs TREMPLEIN
- Centre Social (Maison de Quartier Maison Rouge)



PRÉVENTION DES RISQUES

Mobile Atout Âge

Objectif

Faire découvrir aux séniors le vélo électrique et ses bienfaits, à travers l'organisation d'une randonnée de 85 km, sur 2 jours (les 30 et 31 mai), avec hébergement, sur les chemins de Vitré Communauté. Celle-ci était précédée de 2 jours d'ateliers (les 6 et 7 mai) de remise à niveau (code de la route + atelier « remise en selle » + atelier « mécaniques » + randonnée de 20 km en condition réelle).

Temporalité

Mai 2024

Public

8 séniors

Prestataires

- Club de BMX du pays de Vitré
- TREMPLIN

Partenaires

Police municipale

Les ateliers de mise à niveau étaient nécessaires. La randonnée a utilisé des chemins de terre : cela a mis en difficulté certaines personnes et un circuit plus axé sur des routes de campagne est préférable.

BILAN

8 séniors (2 hommes et 6 femmes) ont participé aux ateliers. 2 personnes ont renoncé à la randonnée : une pour raison de santé, l'autre par crainte de ne pas y arriver.



Film : <https://e.pcloud.link/publink/show?code=XZTvDPZ1HOryQdGhl7ztITKVS6rCSOCFPfV>

VILLE AMIE DES ÂÎNÉS



Objectif

- Mener un diagnostic de territoire auprès des seniors pour mieux adapter le cadre de vie à leurs besoins.
- Suite à ce diagnostic, mettre en place un plan d'actions.

Les 468 questionnaires réaccueillis en versions papier et dématérialisée assurent la fiabilité de l'enquête. À Cela s'ajoutent 5 focus groupes réunissant 60 personnes, avec pour visée d'approfondir des thématiques.

Temporalité

La contractualisation avec le cabinet Domélia Conseil s'est effectuée en février 2024. Un questionnaire a circulé du 3 mars au 20 avril, recueillant 468 réponses. Des focus groupes ont eu lieu du 22 au 24 mai. Une restitution publique des travaux s'est déroulée le 24 juin.

Vitré a adhéré au **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés** ce même jour. Un plan d'action a été élaboré en octobre.

Des préconisations de travaux ont été émises. L'année 2025 verra commencer la phase opérationnelle.

Public

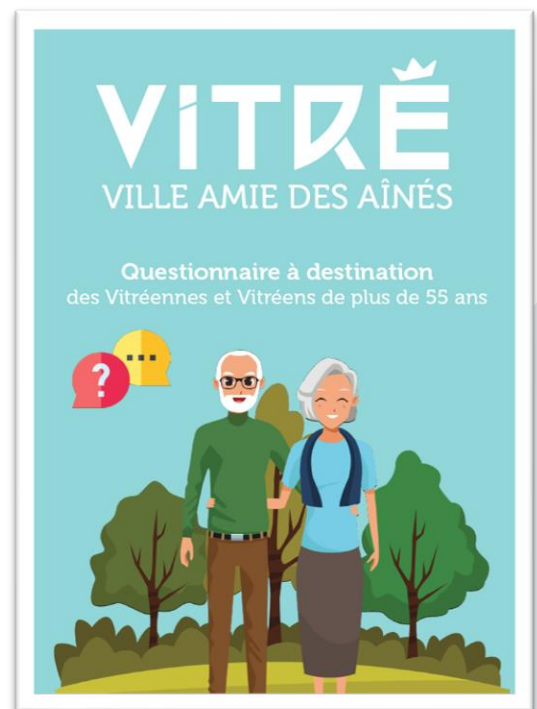
Les seniors

Prestataire

Cabinet DOMELIA CONSEIL

Partenaires

- Ehpad
- Ehpa (foyer logement)
- Structures de services à la personne (ADMR, SAD CCAS, Petit-Fils...)



Le service Prévention En bref...

2 actions menées
autour de la valeur
« Citoyenneté » en
milieu scolaire et par
une campagne
d'affichage

2 actions menées
autour de la valeur
« Sécurité routière »
auprès d'enfants de 7
à 12 ans

2 actions menées
autour de la valeur
« Prévention des
risques » : les accidents
domestiques, le
cyberharcèlement

Mise en place d'un
plan d'action pour
préparer la phase
opérationnelle
« Ville Amie des
Aînés »



Le Service Social

Le Service Social du CCAS propose différentes prestations :

- L'accueil du public
- L'accompagnement social et budgétaire
- Les aides financières facultatives
- Différentes actions collectives
- Élection de domicile au CCAS pour les personnes sans résidence stable
- L'hébergement temporaire au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT)
- Le legs Roussel (aide financière aux frais d'études)
- Le microcrédit social
- L'aide pour le départ en classes de découvertes en faveur des enfants scolarisés ...

Les missions du Service Social

L'accueil du public



Accueillir, écouter, informer toute personne qui en fait la demande, quels que soient son âge, son origine, son statut, ses convictions, favoriser l'expression de sa demande et évaluer la situation, mettre en relation la personne avec les services ou structures adaptés à ses besoins en l'aidant si nécessaire dans l'accomplissement de ses démarches.

L'accompagnement social



Mobiliser les ressources des personnes accompagnées et/ou restaurer leur capacité à agir pour faire évoluer positivement leur situation par l'aide à l'accès aux droits et aux services, l'écoute, le soutien, le conseil, l'aide à la prise de décision. L'accueil et l'accompagnement sociaux s'appuient sur les interventions d'aides sociales facultatives du CCAS et sur celles des partenaires institutionnels et associatifs.

Les aides financières facultatives



Des aides sous formes de secours, de prêts et de chèques d'accompagnement personnalisé peuvent être accordées pour faire face à des difficultés budgétaires ponctuelles.

Les ressources humaines du service

1 responsable de service 0,4 ETP		
1 agent d'accueil CCAS / Secrétariat Aide Sociale Facultative 0,80 ETP	1 agent d'accueil CCAS / Agent instructeur 0,80 ETP	3 travailleuses sociales · 2 assistantes de service social · 1 conseillère en économie sociale et familiale 2,40 ETP
6 personnes pour 4,40 Équivalents Temps Plein		

L'adjointe au directeur délégué et responsable du service social a quitté ses fonctions début 2024.

La nouvelle adjointe au directeur délégué est issue du service social. Une réorganisation du service et un recrutement d'un nouveau travailleur social en remplacement de l'agent concerné ont dû être effectués en début d'année.

L'agent instructeur a débuté une Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue d'obtenir le diplôme d'état de Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

L'accueil au CCAS



L'accueil du CCAS de VITRE est ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h sauf le jeudi, fermeture à 15h30.

En mai 2024, les agents d'accueil ont commencé à quantifier l'activité du service. Il s'agit d'une première estimation qu'il reste à affiner et qui ne reflète pas le temps consacré au traitement des demandes.

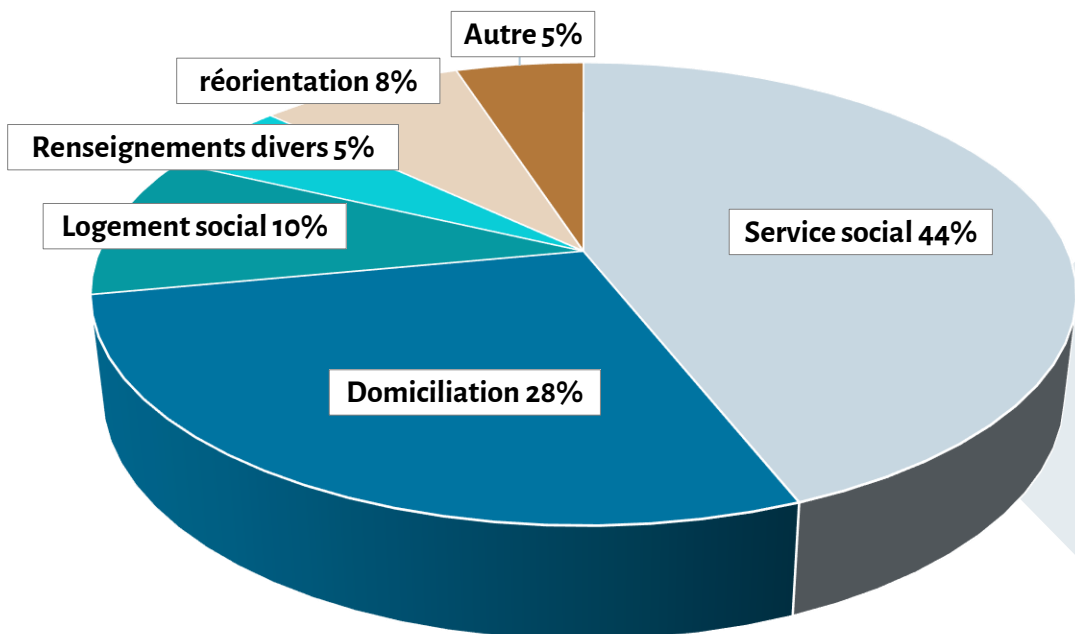
Constat: 28% des contacts sont des appels téléphoniques et 72% des passages physiques à l'accueil.

72% de l'activité de l'accueil concerne des demandes en lien avec le service social et la domiciliation du public sans hébergement stable.

10% des demandes traitées par l'accueil concernent les demandes de logement social. Il s'agit d'apporter un premier niveau de réponse au demandeur, en s'appuyant sur le logiciel Imhoweb.

Les agents d'accueil gèrent également les prises de rendez-vous pour les permanences d'avocat qui ont lieu dans les locaux du CCAS, un mercredi sur deux.

répartition des activités de l'accueil



Les Instances



La Commission Permanente d'Attribution

Missions

La Commission Permanente étudie les demandes d'aides n'ayant pu trouver une réponse dans le cadre de la procédure d'urgence et de la Commission Technique car leur objet ou le contexte de la demande sont inhabituels et appellent une décision d'opportunité.

Elle étudie toutes les demandes d'aides **ayant un autre objet que l'alimentation et dont le montant dépasse 100 euros**.

Elle étudie toutes les demandes d'aides émanant de personnes pour lesquelles le montant global des aides accordées dans les douze derniers mois dépasse **300 euros** pour une personne seule, **500 euros** pour un couple.

Afin d'éviter les ruptures dans l'aide de première nécessité apportée à un foyer, dans les situations où ces plafonds d'aides de 300 et 500€ ont été atteints au cours des 12 derniers mois, et dans l'incertitude d'une date de versement de ressources, il pourra être sollicité un accord de principe de la Commission Permanente pour le renouvellement d'aides jusqu'à sa prochaine date de réunion.

Une demande d'aide dans ce cadre sera soumise à l'avis de la Commission Technique.

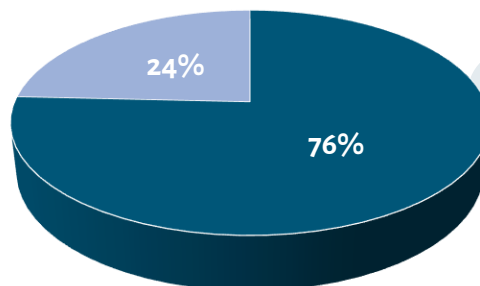
La Commission Permanente d'Attribution étudie les demandes de bourses pour la poursuite d'études dans le cadre du Legs Roussel et l'aide à l'insertion dans le cadre des Legs Neycensas.

Elle peut recevoir les usagers réalisant un recours suite à une décision prise par la Commission Technique d'Attribution.

La Commission Permanente s'est réunie à 11 reprises en 2024.

34 dossiers étudiés

25 accords
8 refus



■ Accord ■ Refus

Les Instances



La Commission Technique d'Attribution

Missions

Chaque semaine se tient une Commission Technique d'Attribution.

La commission valide a posteriori les aides accordées dans le cadre de l'urgence et détermine la suite à donner à ces situations si le prolongement de l'aide est nécessaire.

Elle peut apporter une modification à l'échéancier proposé par le travailleur social dans la procédure d'urgence lorsqu'il s'agit d'un prêt.

Elle étudie et décide de l'attribution ou non des aides alimentaires ne relevant pas de l'urgence et ne se prolongeant pas au-delà de 2 mois dans la limite des plafonds déterminés pour le reste à vivre précisés dans le règlement. Les autres objets appelant une aide financière ne peuvent dépasser 100 euros.

La commission permet un échange entre les professionnels visant à une homogénéisation des pratiques et une équité de traitement.

Procédure

Toute décision de la Commission Technique d'Attribution fait l'objet d'une notification écrite, motivée, adressée au demandeur.

En cas de désaccord du demandeur et suite à sa demande d'être entendu, une possibilité de recours auprès du Vice-Président du CCAS est possible.

L'aide financière attribuée par la commission est versée à la personne par un membre du service social habilité. L'aide est disponible le lendemain de la Commission Technique.

Composition

La Commission Technique doit être composée d'au moins trois personnes : Un membre décisionnaire (directeur délégué du CCAS, adjointe au directeur délégué) et deux membres consultatifs (agents du service social, travailleurs sociaux ou non).

À titre exceptionnel, la Commission Technique pourra valablement se tenir en présence d'un travailleur social et d'un cadre.

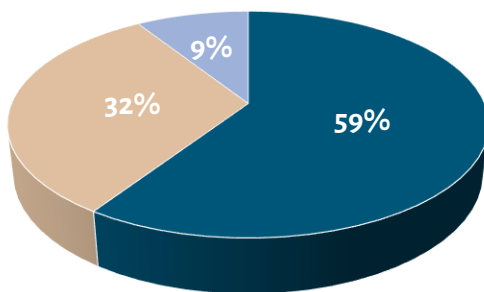
La Commission Technique s'est réunie à 43 reprises en 2024.

376 dossiers examinés

223 acceptés en urgence

119 accords

34 refus



■ Accepté en urgence ■ Accepté en CT
■ Rejet en CT

Les Instances

La réunion de service

La réunion de service regroupe l'ensemble des membres du service social (responsable de service, travailleurs sociaux, agents d'accueil et agent instructeur). Elle permet d'aborder différents sujets :

Les questions relatives à l'organisation du service et aux procédures internes, à l'actualité concernant la collectivité et les partenaires...

Les projets d'actions collectives

Les demandes particulières ou dérogatoires concernant EPISOL ou la domiciliation

Chaque participant peut aborder des situations individuelles pour lesquelles il y a besoin d'un éclairage, d'une orientation, d'une aide dans la stratégie d'accompagnement, d'un positionnement du responsable de service...

La pluridisciplinarité au sein de cette réunion est un apport essentiel à cette analyse des situations

La réunion de pôle

La réunion du Pôle Action Sociale regroupe les agents du service social et du service logement. Elle est animée par l'adjointe au directeur délégué. Cette réunion permet d'aborder les questions relatives à la vie du pôle, de la collectivité et des partenaires. Elle est un espace d'échanges sur les situations particulières en lien avec les deux services.

Les Instances



L'Instance ALT (Allocation Logement Temporaire)

Le service logement ayant repris la gestion bailleur en 2024 des logements ALT du CCAS, une Instance ALT a été créée.

Qui?

L'Instance est constituée d'au moins 1 membre du service logement, 1 travailleur social, 1 agent d'accueil, 1 membre de la direction

Quand?

En fonction des besoins

Pourquoi?

Pour étudier les nouvelles demandes d'hébergements et statuer sur les renouvellements de prises en charge

Le retour du Conseil d'Administration

Le service social participe à un temps de présentation du compte rendu de chaque Conseil d'Administration. Ce temps, animé par le directeur délégué du CCAS, permet d'avoir une vision globale des activités et décisions prises pour l'ensemble des services du CCAS.

C'est également un lieu d'échanges avec les agents des autres services du siège (service logement, service prévention, administration générale).



Les Instances partenariales

Compte tenu du changement d'adjointe au directeur délégué début d'année 2024 et de la suppression de la mission de coordination, une réorganisation du service social a dû être opérée avec une répartition des instances partenariales.

La responsable de service participe régulièrement à différentes commissions territoriales :

Fonds Solidarité Logement

Commission RSA

Commission Territoriale Urgence et veille sociale

Commission de prévention des expulsions locatives et Relogement Social Prioritaire

Commission micro crédit

Comité Territoriale du DAC'tiv...

Les travailleurs sociaux participent aux :

Commissions Territoriales d'Orientation

Commissions HYLO

Rencontres du Réseau VIF

Instances Technique de Régulation...

En 2024, l'UDCCAS a renouvelé son offre **d'analyse de pratique professionnelle** dispensée par une psychologue, avec des travailleurs sociaux d'autres CCAS du Département. Les rencontres sont programmées mensuellement.

Le service social rencontre une fois par trimestre les travailleurs sociaux du service insertion de Vitré Communauté (3 référents RSA et une accompagnatrice socio-professionnelle sur le chantier d'insertion) et les professionnels du **CSAPA**.

Une convention a été signée entre **l'Équipe Mobile Psychiatrie et Précarité (EMPP) et le CCAS de VITRÉ** pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration et d'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques. Ainsi, les travailleurs sociaux du service social peuvent orienter des personnes vers cet accompagnement spécifique et bénéficier, à raison de deux heures tous les deux mois, d'analyses de situations en présence d'un psychiatre et d'une infirmière en psychiatrie.

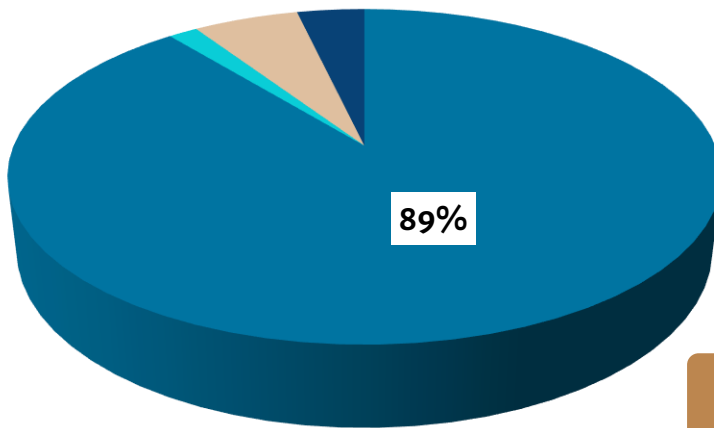
Les travailleurs sociaux du CCAS continuent de participer à la **Commission Droits et Devoirs des usagers d'EPISOL**.

Le service social du CCAS a le souhait de maintenir des partenariats de qualité et d'en créer de nouveaux dans l'intérêt des personnes accompagnées. **L'interconnaissance reste primordiale** et des temps privilégiés ont pu être réalisés avec notamment EPISOL, l'AIS35, APV35, la Police Municipale...

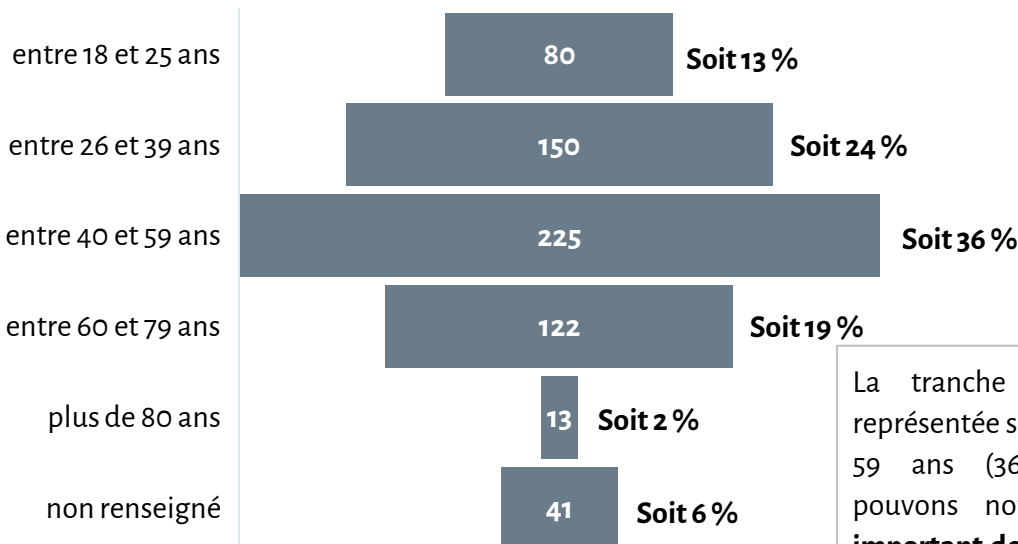
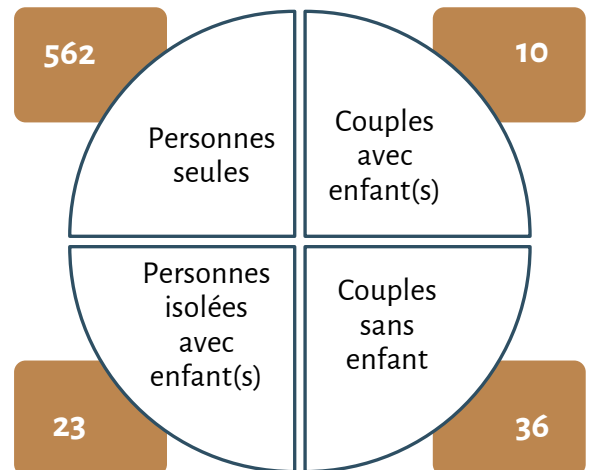
L'accompagnement



Les caractéristiques du public accueilli



Le service social accompagne majoritairement des personnes seules, **soit près de 90% du public accueilli.**



La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 40 et 59 ans (36%) mais nous pouvons noter **un nombre important de jeunes de moins de 26 ans** (13%), fréquentant le service.

L'accompagnement

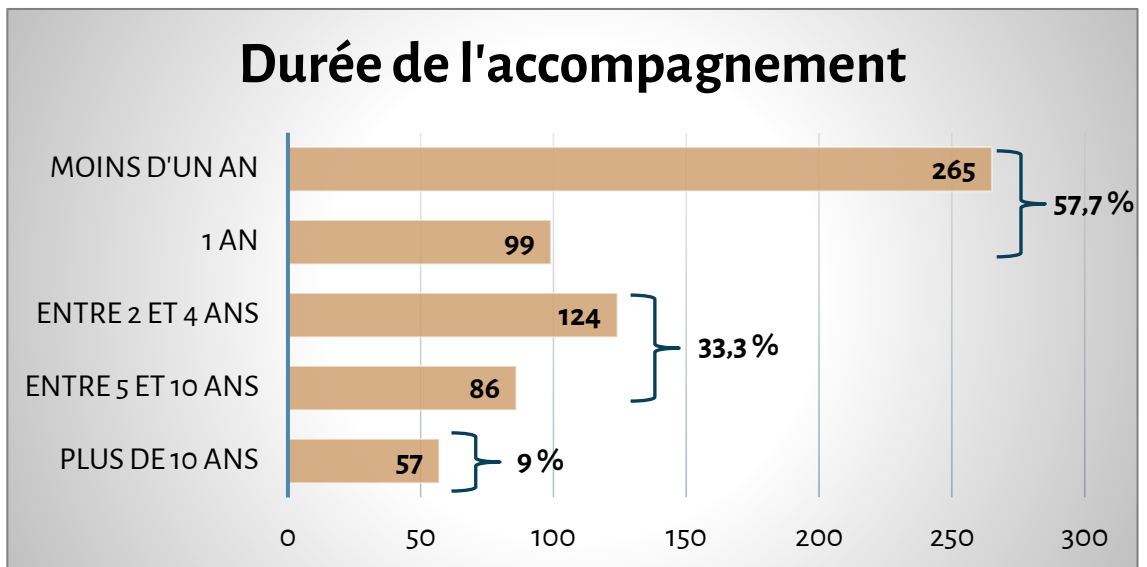


Les caractéristiques du public accueilli

La durée de l'accompagnement est fluctuante en fonction des situations et peut aller d'un rendez-vous par an à 42 rencontres proposées pour un même foyer.

Plus de 50% des foyers accompagnés le sont depuis 1 an ou moins.

On note donc un renouvellement constant des personnes en difficultés sociales.



Les modes d'interventions

Plusieurs modalités de rencontres sont proposées afin de s'adapter au mieux aux problématiques et capacités des personnes:

Les permanences sociales
d'urgence quotidiennes,
de 13H30 15H

Les rendez-vous
d'accompagnement

L'accompagnement dans les
démarches administratives
et d'accès au numérique

L'accompagnement



Les permanences sociales d'urgence quotidiennes (13H30-15H)

Les permanences d'urgence concernent des situations présentant **un caractère urgent et nécessitant d'être reçu dans la journée.**

L'urgence concerne essentiellement

- La mise à l'abri
- Les besoins alimentaires
- La coupure de fourniture d'énergie,
- La santé et la vêtue

Elle peut toutefois être réinterrogée en fonction de la perception de la situation par la personne elle-même.

En 2024, **801 personnes ont été reçues sur les temps de permanence.**

En parallèle, des permanences quotidiennes permettent de répondre à des demandes urgentes.

Les travailleurs sociaux accompagnent les usagers à moyen voire long terme.

Les rendez-vous d'accompagnement

Ces rendez-vous s'organisent au CCAS, en visite à domicile, avec des partenaires, et peuvent également concerner des accompagnements en extérieurs (accès aux soins, aux droits, etc.).

Rencontre au CCAS

- Rencontrer une personne avec une difficulté ponctuelle nécessitant un temps plus important qu'en permanence pour l'analyse de sa situation.
- Permettre des rencontres régulières avec la mise en place d'un accompagnement budgétaire et/ou social renforcé.

Visites à domicile

- Rencontrer les personnes qui ne peuvent se déplacer au CCAS.
- Évaluer et accompagner les personnes dont la problématique concerne les conditions de vie au logement.

Permanence à la Résidence La Trémoille (Depuis septembre 2024, les travailleurs sociaux du CCAS font des permanences une fois par mois à la RLT.)

- Permettre de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des résidents.
- Faciliter l'accès au service social pour un public en difficulté de mobilité.

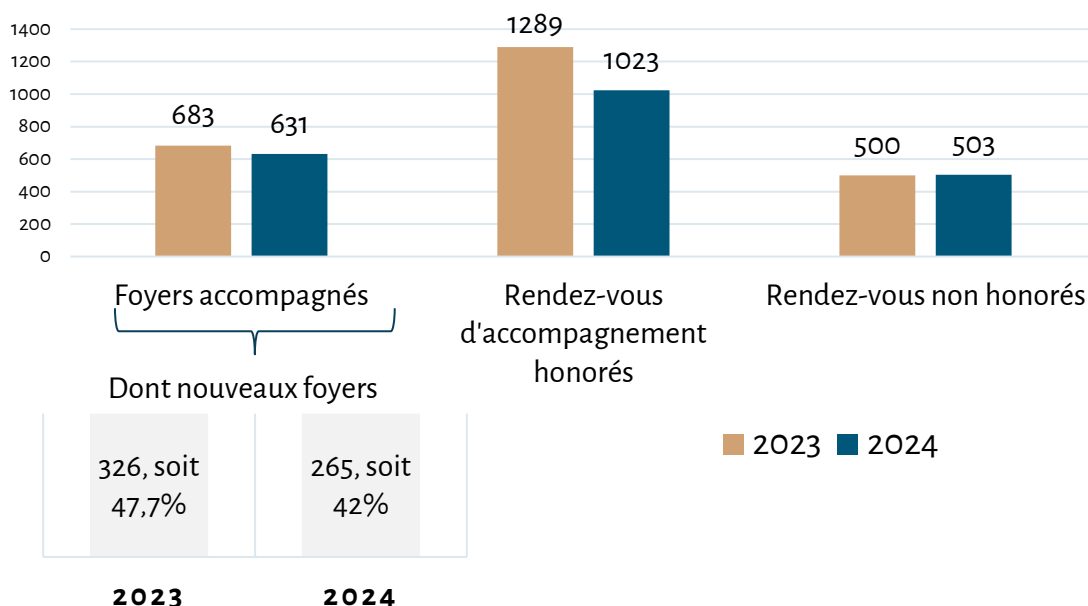
L'accompagnement



En 2024, le nombre total de foyers accompagnés s'élève à **631**, dont **265 nouveaux foyers**, pour un **nombre total de rendez-vous d'accompagnement honorés évalué à 1 023**.

À noter, en parallèle, que **503** rendez-vous n'ont pas été honorés.

Au total, en 2024, les travailleurs sociaux ont proposé **2327** créneaux de rendez-vous.



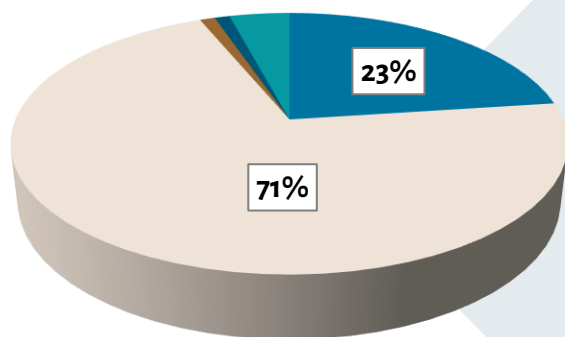
L'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès au numérique

Répartition des aides sociales par type de dossier

En 2024, les demandes de soutiens aux démarches administratives se sont amplifiées.

L'agent instructeur a reçu **170** foyers (contre 114 en 2023), représentant **349** rendez-vous.

En 2024, 15 dossiers d'obligation alimentaire ont été traités et **96 demandes d'aides sociales instruites par le service** (84 demandes en 2023) :



Les aides facultatives



Les aides sociales facultatives dispensées par le Centre Communal d'Action Sociale s'adressent aux habitants de Vitré et répondent exclusivement à des préoccupations d'ordre social.

Les aides sociales facultatives interviennent en subsidiarité des aides légales (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation spécifique de solidarité, pension d'invalidité, retraite...) **et des aides spécialisées** : aide à l'insertion sociale et professionnelle dispensée par France Travail, le service insertion et les Missions Locales (fonds insertion, aides diverses de retour à l'emploi, fonds d'aides aux jeunes...). Les demandes d'aides financières émanent des usagers au cours des rendez-vous d'urgence ou d'accompagnement avec un travailleur social.

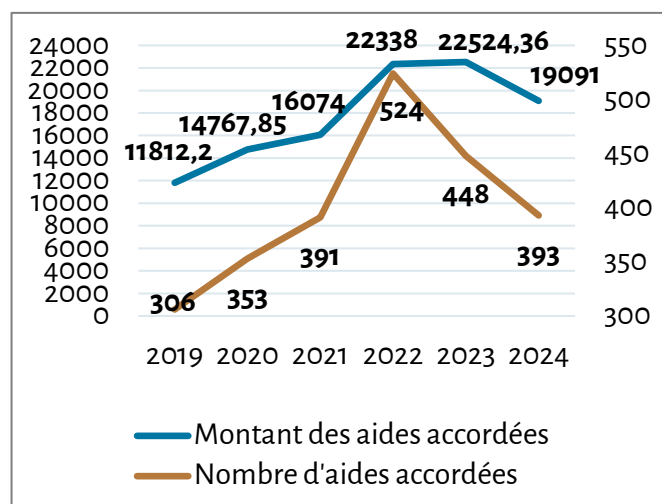
Il existe 3 niveaux de décisions pour l'étude des demandes d'aides financières :

- L'aide en urgence
- L'examen de la demande en Commission Technique
- L'examen de la demande en Commission Permanente.

Les aides financières

Secours d'urgence - Secours remboursables - Chèques service

Le nombre de foyers aidés en 2024 reste stable tandis que le nombre d'aides et les montants d'aides attribués diminuent.



Foyers aidés

217
+ 1,88 %

Aides attribuées

393
- 12,28 %

Montant d'aides accordées

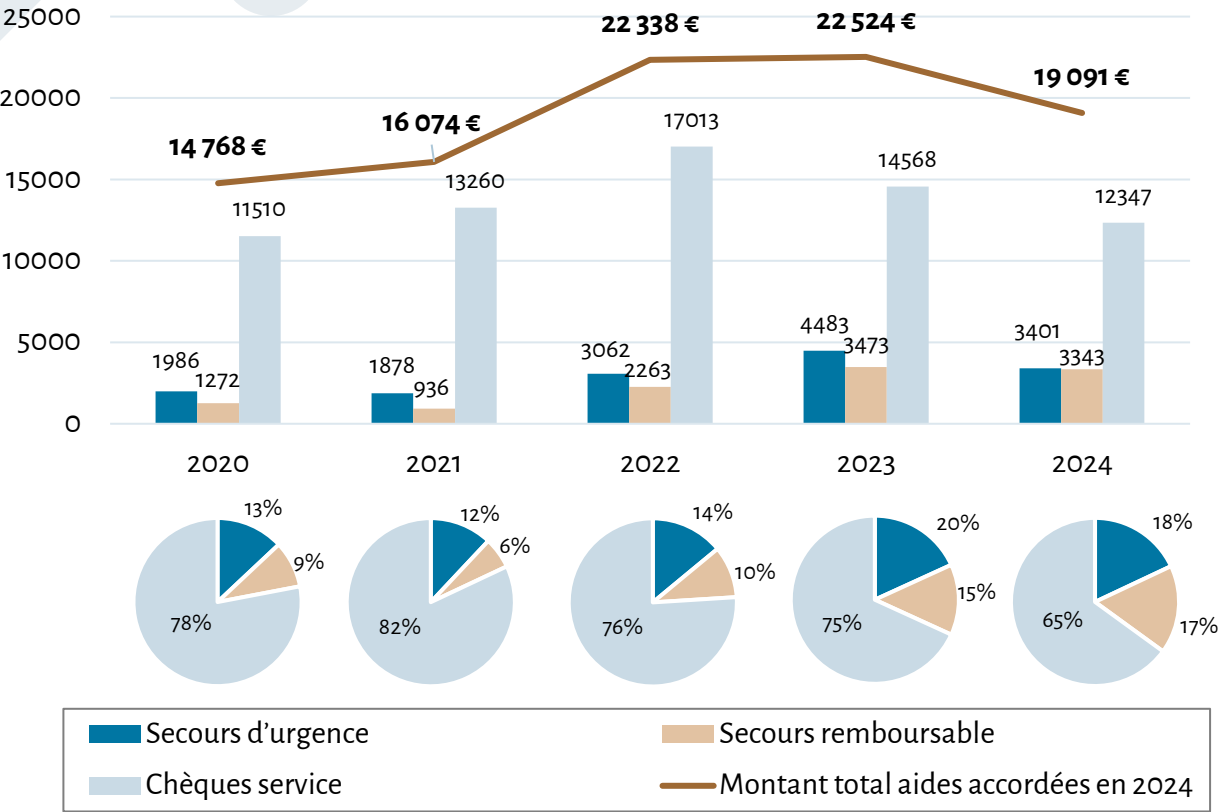
19 091,00 €
- 15,24 %

Les aides accordées suivant les différents types

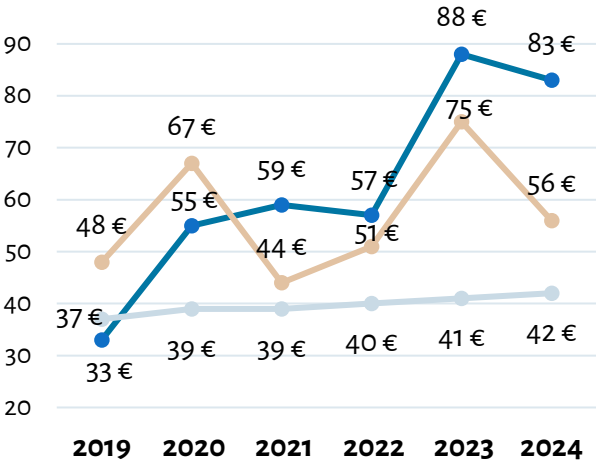
	2020		2021		2022		2023		2024	
Secours d'urgence	1 986 €	13 %	1 878 €	12 %	3 062 €	14 %	4 483 €	20 %	3 401 €	18 %
Secours remboursable	1 272 €	9 %	936 €	6 %	2 263 €	10 %	3 473 €	15 %	3 343 €	17 %
Chèques service	11 510 €	78 %	13 260 €	82 %	17 013 €	76 %	14 568 €	65 %	12 347 €	65 %
Total	14 768 €	100 %	16 074 €	100 %	22 338 €	100 %	22 524 €	100 %	19 091 €	100 %

Les aides facultatives

Évolution du montant des aides accordées suivant les différents types



Les aides accordées – Moyenne par foyer



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secours d'urgence	33 €	55 €	59 €	57 €	88 €	83 €
Secours remboursable	48 €	67 €	44 €	51 €	75 €	56 €
Chèques service	37 €	39 €	39 €	40 €	41 €	42 €

- Secours d'urgence
- Secours remboursable
- Chèques service

Les aides facultatives

Les Legs

Le Legs ROUSSEL

Madame ROUSSEL, pharmacienne à Vitré, a légué à la Ville de Vitré 580 000 francs soit 88 420 euros. Le Conseil d'Administration du CCAS en a accepté la rétrocession après délibération le 5 septembre 1989. Le testament précise que cette somme permet d'aider les personnes « méritantes ».

Jusqu'en 2021, le legs était constitué chaque année, via des placements, placements qui ont pris fin avec le versement de fait du capital au CCAS.

Personnes aidées

Des jeunes, moins de 26 ans, en formation (initiale ou continue) : Enseignement supérieur, enseignement professionnel ou technologique après le Collège, stages spécifiques de formation professionnelle...

Objets

Le Legs ROUSSEL constitue un coup de pouce dans la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents au coût des études (coût global des études et frais annexes).

La bourse n'est donc pas fléchée sur un objet d'aide précis mais prend en compte l'ensemble des frais inhérents aux études au regard des ressources de la personne.

Pour l'année 2024, 3 dossiers ont été présentés et accordés, pour un montant total de 1 500 €, en vue de permettre une participation financière aux études de jeunes vitréens.

Le Legs NEYCENSAS

Monsieur NEYCENSAS, vitréen anciennement bénéficiaire du service de portage de repas du CCAS, est décédé en 2018. Il a souhaité léguer la somme de 100 000 euros, par testament olographe, au CCAS.

Par délibération du 11 mars 2021, le CCAS a accepté ce legs, avec la création d'un règlement relatant les modalités d'attribution, en respectant les volontés de Monsieur NEYCENSAS.

Compte tenu des frais inhérents à la succession, le CCAS de Vitré a finalement perçu la somme de **75 944,92 euros** le 16 janvier 2023.

Les aides facultatives



De par ses convictions propres, Monsieur NEYCENSAS a formulé la volonté que le legs puisse aider des personnes en difficulté, de la manière suivante :

- La moitié du legs, soit 37 972,46 €, doit permettre d'aider financièrement des vitréens de moins de 26 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle,
- L'autre moitié, soit 37 972,46 €, doit permettre d'aider des vitréens de 26 ans et plus rencontrant ponctuellement des difficultés financières.

D'autre part, **ces aides, sous forme de bourses, doivent être utilisées au maximum sur une durée de huit ans, et ne peuvent excéder 2 000 euros par bénéficiaire.**

Un bilan est adressé chaque année à l'exécuteur testamentaire, neveu de Monsieur NEYCENSAS.

Il a été décidé d'attribuer ces aides de la manière suivante : 4 800 euros par an pour chaque partie du legs, sur une durée de huit ans.

Le legs Neycensas « Jeunes »

Jeunes de moins de 26 ans domiciliés à Vitré (ou y résidant pour leurs études) depuis au moins trois mois, et de nationalité française ou avec un titre de séjour depuis au moins six mois

Conditions de ressources selon le seuil de pauvreté, à savoir 80 % du revenu médian

Objet : dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle, prise en charge de tout ou partie des frais inhérents au coût des études ou à l'entrée dans la vie professionnelle (études, mobilité, etc.)

Aide plafonnée à 500 €, en subsidiarité des autres aides légales et supra-légales

Le legs Neycensas « Coup de pouce »

Personnes de 26 ans ou plus, domiciliées à Vitré depuis au moins trois mois, et de nationalité française ou avec un titre de séjour depuis au moins six mois

Conditions de ressources selon le seuil de pauvreté, à savoir 80 % du revenu médian

Objet : ce legs doit répondre à un besoin ponctuel de la personne et risquant de la mettre en difficulté en cas d'absence d'aide. Il est possible de le solliciter pour les motifs suivants : aide au financement d'aides techniques MDPH, achat de mobilier, frais de santé/maintien à domicile/obsèques, frais de réparation d'un véhicule, aide à l'achat d'une caravane, etc. La liste n'est pas exhaustive

Aide plafonnée à 500 €, en subsidiarité des autres aides légales et supra-légales

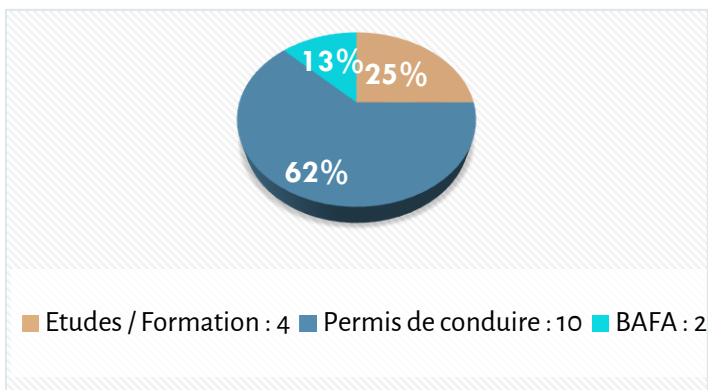
Les aides facultatives



28 dossiers ont été présentés en commission permanente du CCAS, répartis ainsi :

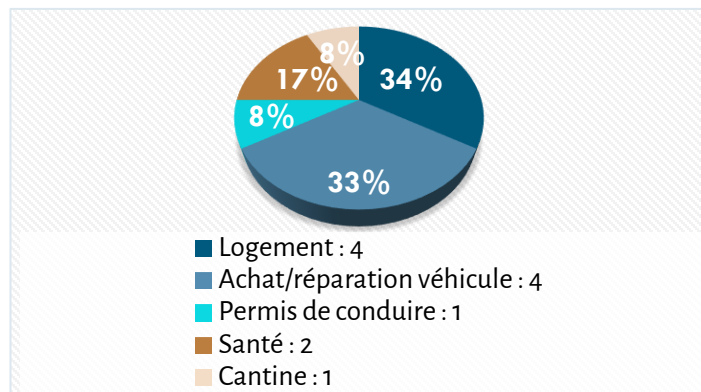
Legs Neycensas « Jeunes »

Dossiers présentés	16	14 accords 2 refus
Montant total accordé	6 169 €	
Montant moyen accordé par personne	440 €	



Legs Neycensas « Coup de pouce »

Dossiers présentés	12	10 accords 2 refus
Montant total accordé	3 450,63 €	
Montant moyen accordé par personne	345 €	



Aide pour le départ en classes transplantées

Le CCAS intervient auprès des familles vitréennes pour favoriser le départ des enfants en classes transplantées (classe de mer, de neige, de découverte). Cette aide est fonction du Quotient familial mensuel établi selon les critères de la CAF.

En juillet 2024, le Conseil d'Administration du CCAS a validé une actualisation des barèmes de calcul pour l'attribution de cette aide. Le barème de la Caisse d'allocation familiale d'Ille-et-Vilaine en 2024 pour les aides aux vacances familles (AVF) est aujourd'hui utilisé. **La prise en charge, selon le quotient familial, est le suivant :**

Quotient familial	Part du coût du séjour en charge par le CCAS
Inférieur à 450 €	90%
De 450 € à 549 €	70%
De 550 € à 600 €	50%
De 601 € à 700 €	30%
Supérieur à 700 €	0%

Le montant de l'aide accordée par le CCAS est fonction du coût du séjour et plafonné à 375 €.

En 2024, 6 demandes sont recensées : 1 rejet, 5 accords pour un montant total de 333,50 €.

Les aides facultatives

Le microcrédit social



Depuis 2011, un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Mutuel de Bretagne permet de proposer aux vitréens l'accès au micro crédit social.

Le dispositif du microcrédit social s'adresse aux vitréens de plus de 18 ans, vivant seul ou en couple, avec ou sans enfant(s) à charge.

Le microcrédit social doit permettre aux personnes exclues du système de prêt bancaire classique de bénéficier d'un prêt pour participer au **financement de leurs projets d'insertion sociale** (mobilité, logement, emploi/formation, santé...).

Montant du prêt:

Compris entre 300 et 5 000 €

Durée de remboursement:

48 mois maximum
Pas de durée minimum

Taux du prêt:

= celui du livret A

Demandes 2024

Projet de mobilité: **5**

Projet lié au logement: **1**

Demandeurs 2024

(4 personnes seules + 2 isolées
avec enfants)

Bénéficiaire du Revenu de Solidarité
Active: **1**

Bénéficiaire de l'Allocation Adultes
Handicapés ou pension d'invalidité: **3**

Salarié: **2**

En 2024, 6 demandes de microcrédit ont été instruites.

4 dossiers ont été acceptés, 2 ont été refusés.

Les montants acceptés pour un dossier varient entre 550 € et 4000 €, pour un **montant moyen de 2312,50 €.**

La domiciliation



Le CCAS est tenu de procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable, qui ont un lien avec la commune, pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Depuis 2021, on note une forte augmentation du nombre de domiciliations, augmentation encore accentuée en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelles demandes	74	93	126	117	108
Renouvellements	35	34	40	44	71
Refus	14	22	6	7	6
Nombre total de demandes	123	149	172	168	185
Radiations	46	85	86	108	84
Courriers reçus	3 017	3 837	4 269	3 738	4380
Domiciliations en cours (au 31/12)	88	97	136	148	171

2023 / 2024 :

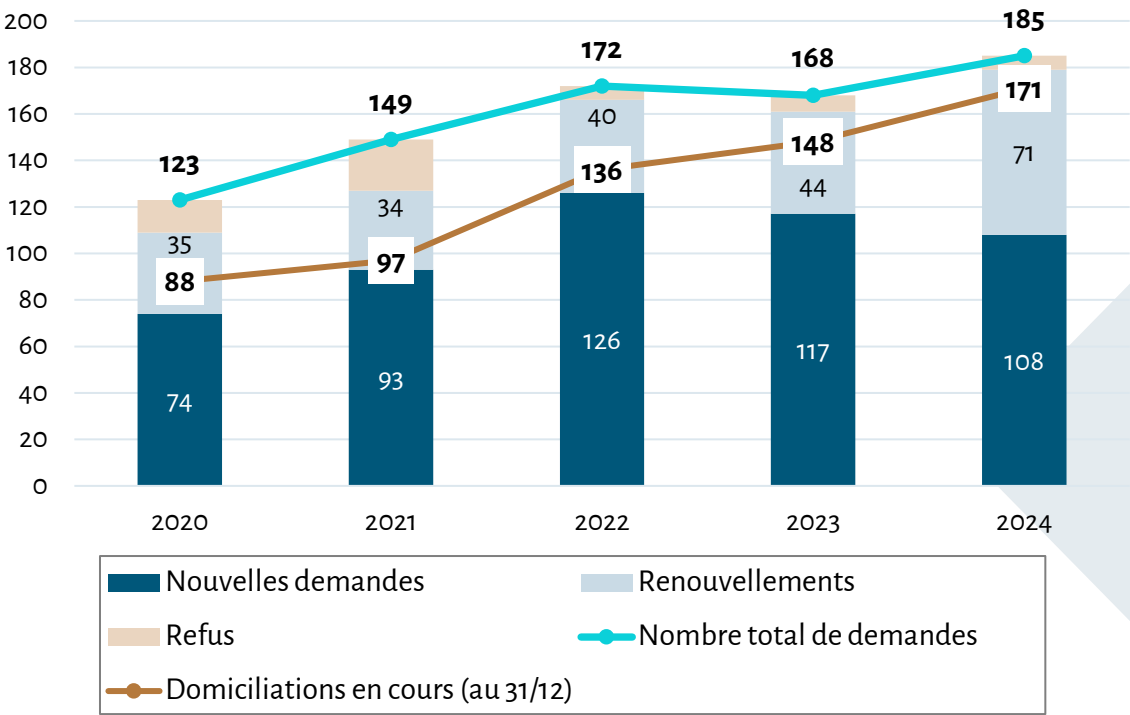
Total des demandes : +10,1 %

Domiciliations : +15,5 %

Évolution sur 4 ans :

Total des demandes : +50,4 %

Domiciliations : +94,3 %



L'hébergement temporaire, ALT

Le CCAS dispose de logements conventionnés au titre de l'Allocation Logement Temporaire, qu'il met à disposition de personnes en difficulté d'hébergement.

L'Allocation Logement Temporaire est une aide financière versée aux structures qui s'engagent, dans le cadre d'une convention passée avec l'État, à accueillir temporairement des personnes défavorisées, sans logement, ne relevant pas d'un CHRS mais pour lesquelles un retour vers un dispositif de droit commun est envisageable à moyen terme (de 6 mois à 1 an). La convention est actualisée tous les ans, par voie d'avenant, en fonction de la capacité des logements mobilisés au titre du dispositif.

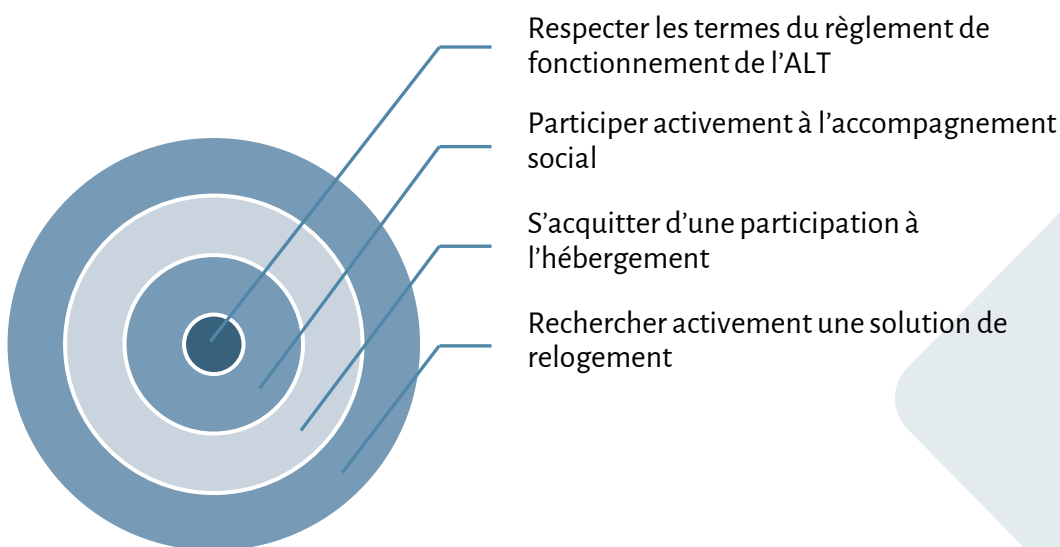
Progressivement, le service social reprend pleinement son rôle d'orienteur et d'accompagnant des publics accueillis en ALT. La partie bailleur a été confiée au service logement du CCAS en courant d'année.

ALT conventionnel

Le CCAS dispose de 3 logements ALT conventionnés: deux T2 et un T1.

L'hébergement est en principe de 6 mois, renouvelable une fois, et conditionné à l'élaboration et au suivi d'un contrat d'accompagnement réalisé en accord entre le résident et un travailleur social du service social.

Les engagements des personnes hébergées



En 2024, **4 hommes seuls, 1 couple et 1 femme avec 2 enfants** ont occupé un logement temporaire du CCAS.

L'hébergement temporaire, ALT

ALT Femmes Victimes de Violences (FVV)

L'Analyse des Besoins Sociaux, menée par le CCAS, a été rendue en mars 2021. Celle-ci dresse le portrait social du territoire à travers plusieurs axes dont notamment :

- La lutte contre les exclusions et l'accès aux droits
- Le logement
- La santé

La question des **violences intra-familiales** revient à plusieurs reprises au travers de ces axes. Il y est notamment fait un constat d'un **manque de lieux d'hébergements temporaires pour les familles victimes de violences** sur le territoire dans sa globalité.

Les données sur la délinquance présentées lors du CISPDP en 2023 révèlent une forte augmentation du nombre de victimes de violences intrafamiliales sur le territoire de la Compagnie de Gendarmerie de Vitre : **562 violences intra-familiales (VIF) en 2022 sur le territoire** contre 507 en 2021.

Dans ce contexte de multiplicité des violences sexistes et sexuelles dont les femmes sont les principales victimes au sein du couple, le CCAS de VITRE a souhaité se mobiliser en mettant à disposition un logement temporaire à destination de ce public.

Pour obtenir un agrément ALT « Femme victime de violences », le CCAS a dû répondre au cahier des charges établi par la DEETS (Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et s'engager à :

Accueillir exclusivement des femmes victimes de violences conjugales (avec ou sans enfant)

Proposer un hébergement sécurisé (bâtiment / sensibilisation des forces de l'ordre locales)

Apporter un accompagnement social adapté en lien avec la problématique de violence

Travailler en collaboration avec les différents partenaires (PAO, SIAO35, CDAS...)

Depuis juillet 2024, un logement ALT « Femme victime de violences » est mis à disposition par le CCAS. Il s'agit d'un T2 pouvant accueillir une femme avec 3 enfants (dont un bébé), idéalement situé, proche d'une école maternelle et élémentaire, des services sociaux et des services de la Police Municipale.

Les objectifs de l'accueil:

Extraire de façon durable la personne de la situation de violence vécue

Procurer à la victime et à ses enfants les conditions propices pour se reconstruire

Permettre à la famille de se poser, de prendre du recul et de se projeter

Permettre l'aboutissement d'un projet logement nécessitant un délai d'attente

L'hébergement a été occupé peu de temps après sa mise en service.

Les actions collectives



Atelier cuisine

Relancé en 2023, l'atelier cuisine s'est poursuivi en 2024.

Cette action est à destination des personnes en situation d'isolement sans conditions de ressources et orientées par un travailleur du CCAS ou des partenaires, sur le territoire de Vitré Communauté. Les objectifs sont de créer du lien social, de favoriser l'autonomie, le mieux-être. Le but est que les participants puissent poursuivre une dynamique en s'orientant par la suite vers d'autres activités. Elle permet de partager un moment convivial, autour de la préparation et la dégustation de menus simples et peu coûteux.

Porté par le service social du CCAS, cet atelier collectif est multi partenarial, avec la participation active des partenaires locaux (Centre Social, Service Insertion de Vitré Communauté, AIS35, CSAPA).

9 ateliers cuisine ont été réalisés en 2024. 10 personnes ont été inscrites cette année : 4 hommes et 6 femmes.



Houmous,
roulés au jambon,
samossas thon



Brandade
de cabillaud



Crumble
Poire chocolat

« Découvrir mon territoire »

En septembre 2024, une nouvelle action collective a été mise en place par le service social : « Découvrir mon territoire ».

Cette action est destinée à des personnes en situation d'isolement sans conditions de ressources et orientées par un travailleur social du CCAS ou des partenaires sur le territoire de Vitré Communauté.

Les objectifs de l'action sont multiples :

- Découvrir les ressources et les services du territoire en matière de culture, de mobilité et d'insertion sociale
- Aider les personnes à s'intégrer dans la vie locale et associative
- Apprendre à s'organiser, à anticiper une sortie.
- Reprendre confiance en soi
- Rompre l'isolement

3 séances se sont déroulées en 2024. 19 personnes ont été orientées : 10 hommes et 9 femmes.

Les actions collectives



« Sportez-vous bien »

L'action est coordonnée par l'agent d'accueil instructeur du service social.

L'action « Sportez-vous bien » est encadrée par un éducateur sportif de l'agence départementale et par un professionnel partenaire. Cette action s'adresse à des personnes accompagnées par différentes structures sociales du territoire : CCAS, service insertion, AIS35, CSAPA, le Relais pour l'emploi, CDAS, Mission Locale, Tremplin...

L'éducateur sportif propose, une fois par semaine en période scolaire, des activités individuelles ou collectives variées visant à entrer progressivement dans une activité physique et permettant une reprise de confiance, un mieux-être physique, une rupture d'isolement...



34 séances se sont déroulées en 2024.

28 personnes ont été orientées cette année : 42% d'hommes et 58% de femmes.



Bilan de santé

En partenariat avec Tremplin, le CHRS et le service insertion de Vitré Communauté, le service social participe à une action visant à proposer et accompagner des personnes vers un bilan de santé au centre d'examens de santé de Rennes. Tous les trois mois, un groupe est constitué et accompagné pour la journée au centre d'examens de santé. Depuis 2018, les personnes s'y rendent en train, toujours accompagnées par un travailleur social des structures partenaires.

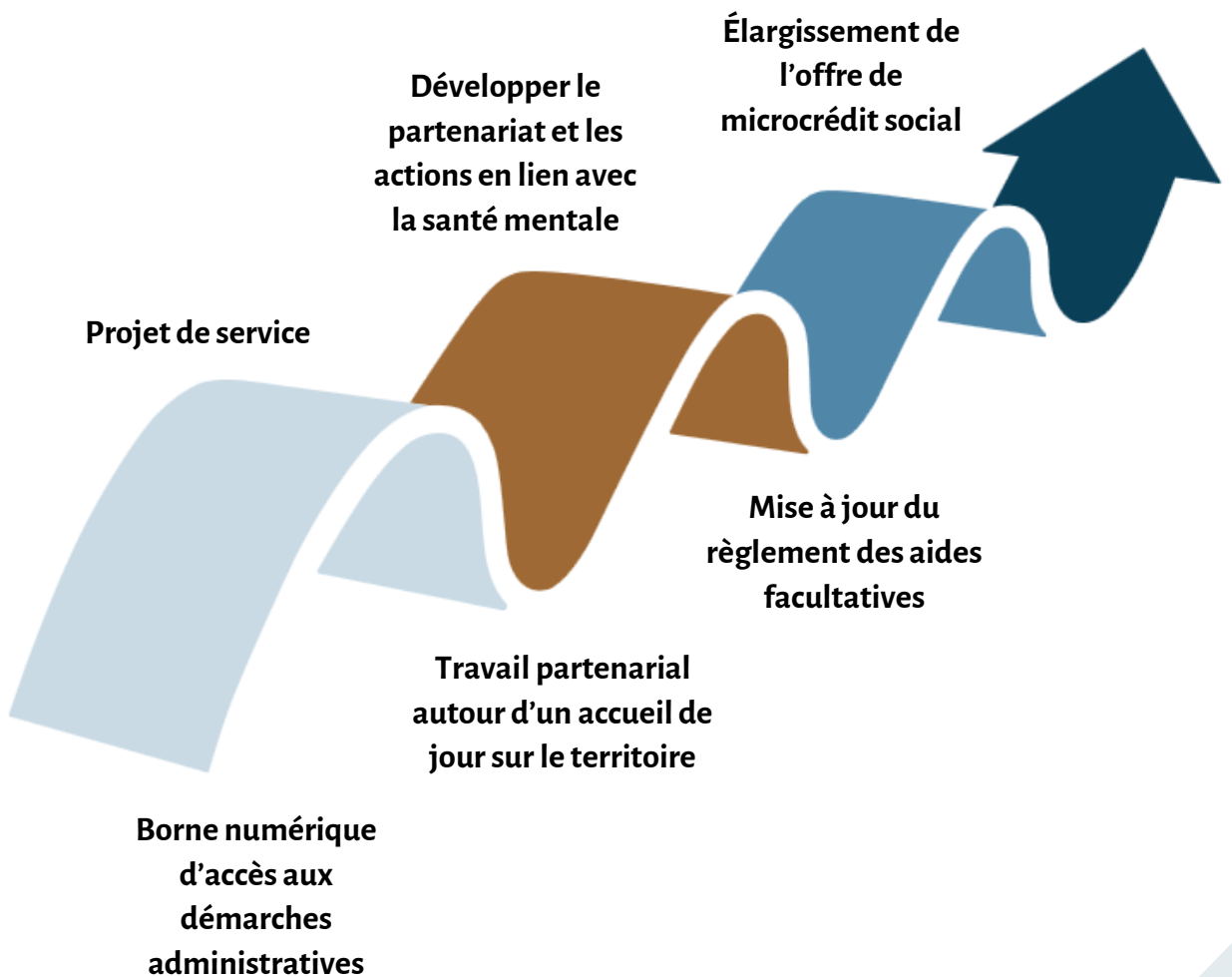
Boutique Saint Nicolas

Le service social a participé en 2024 à la vente de Noël de la **Boutique Saint Nicolas** *



* la **Boutique Saint Nicolas** est un atelier de remise en état de jeux et jouets d'enfants, géré par le Centre Social. Des ventes annuelles sont organisées et réservées aux personnes à revenus modestes, sur invitation d'un travailleur social.

Les projets 2025



Le Service Social En bref...

631 foyers
accompagnés
dont **265**
nouveaux foyers

Un total de **1 023**
rendez-vous
d'accompagnement

96 demandes
d'aides sociales
instruites

393 aides
facultatives
accordées pour
un montant total
de **19 091€**

171 domiciliations
en cours au 31/12,
soit **+15,5% en 1 an**

Le Service Logement

Rattachés au pôle Action Sociale et Insertion, **2 agents** assurent la gestion du service:

- 1 responsable à temps plein
- 1 assistante à 31H50/ semaine

Le service est assisté par les **2 agents d'accueil** du CCAS, qui reçoivent les demandeurs, délivrent une information de 1^{er} niveau, remettent et réceptionnent les dossiers de demandes de logements.

Le service fait ponctuellement appel à l'**agent technique du CCAS** pour effectuer des travaux d'entretien et de menues réparations dans les bâtiments locatifs qu'il gère.

3 missions principales:

Instruction de la
demande de logement
social sur Vitré

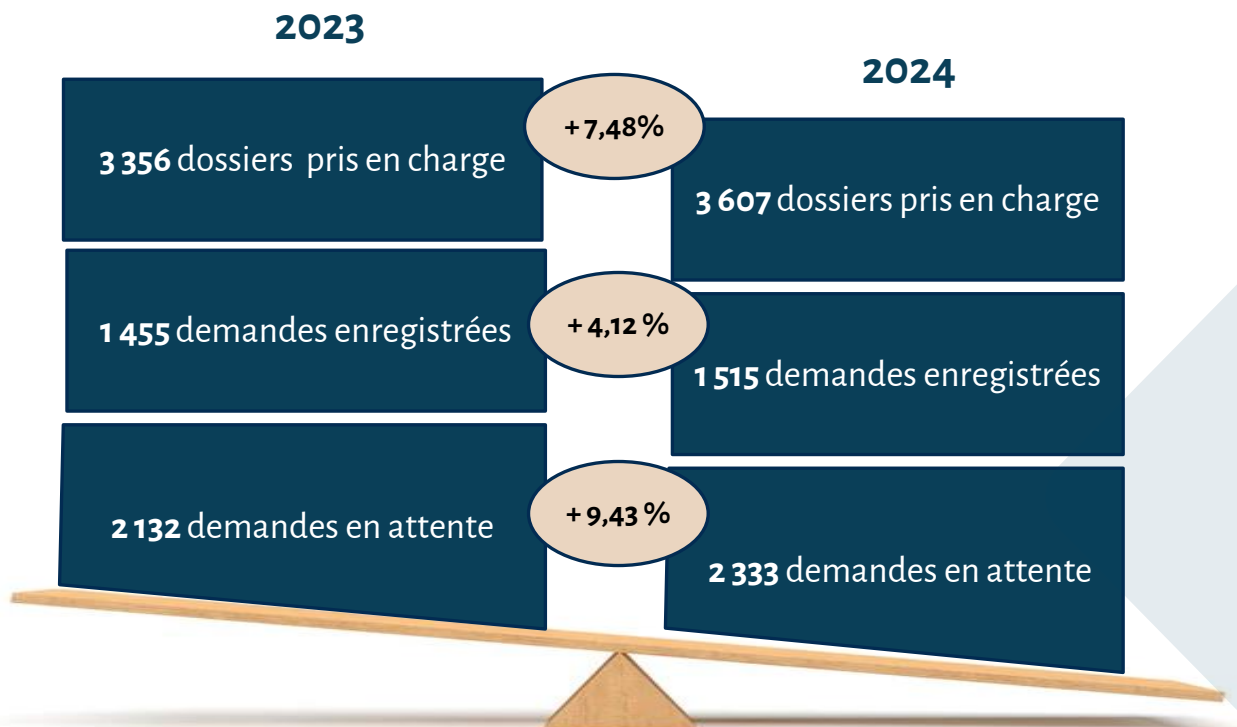
Recherche et
présentation des
candidatures aux
bailleurs sociaux

Gestion du patrimoine
du CCAS

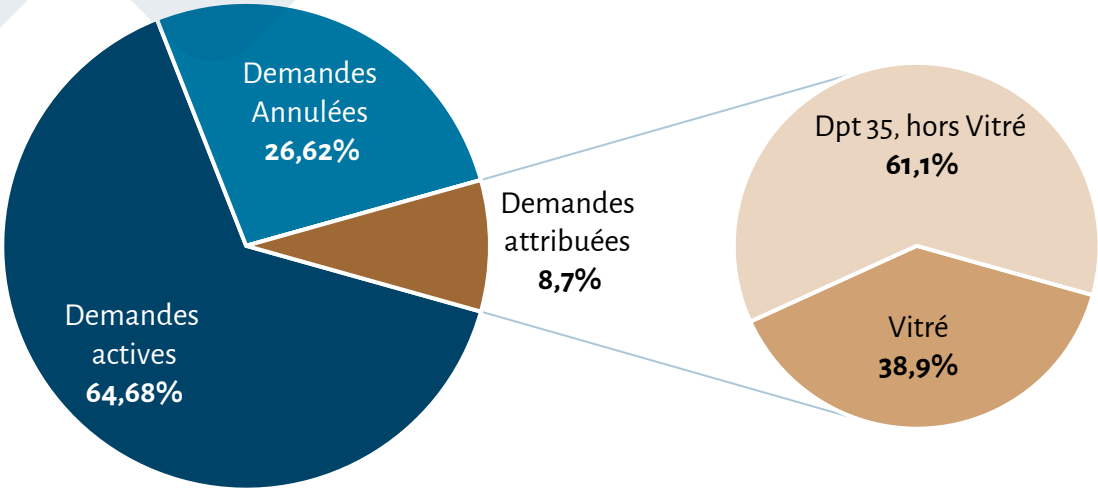
Instruction de la demande de logement

L'instruction de la demande consiste à :

- Accueillir le demandeur (écouter, renseigner et orienter).
- Vérifier la conformité des dossiers et s'assurer de leur complétude.
- Enregistrer la demande : saisir les données, numériser et ajouter les pièces justificatives sur le fichier départemental commun « IMHOWEB », délivrer le numéro unique départemental.
- Valider les demandes saisies en ligne.
- Suivre et actualiser les dossiers.
- Établir les statistiques, bilans, rapports, supports de communication.



3 607 dossiers pris en charge

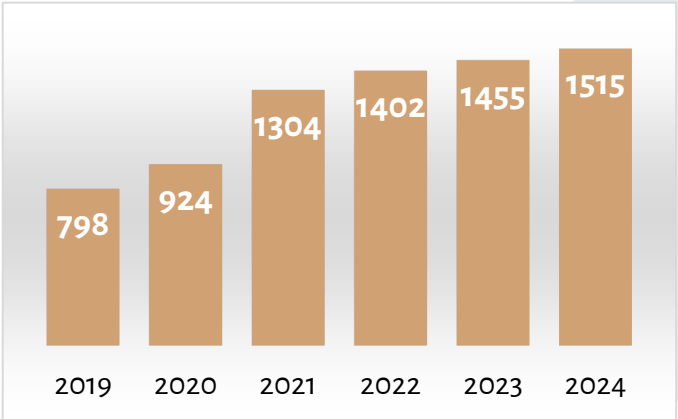


1 515 demandes enregistrées

	Chambre en colocation	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Appartement	5	98	120	85	22	3	0	333
Maison	2	8	50	121	92	47	3	323
Indifférent (*)	16	117	242	302	154	25	3	859
Total	23	223	412	508	268	75	6	1515

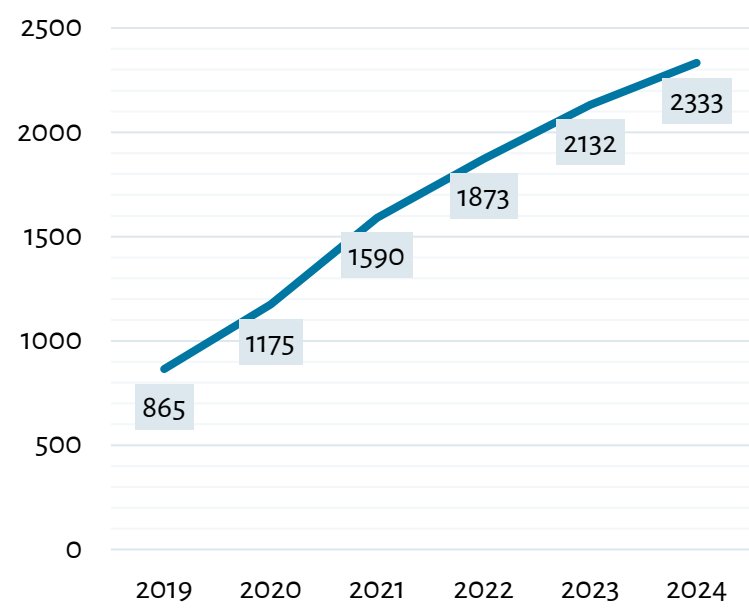
(*) Sur Vitré, lorsqu'une personne a choisi « indifférent » (= soit appartement, soit maison), il lui sera systématiquement proposé un appartement (disponibilité plus élevée qu'en maison).

Augmentation de 90%
du nombre de
demandes enregistrées
sur 5 ans



2 333 demandes en attente au 31/12/2024

	Chambre en colocation	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Appartement	4	135	195	111	31	6	0	482
Maison	4	10	71	178	163	98	7	531
Indifférent (*)	15	158	382	428	250	77	10	1 320
Total	23	303	648	717	444	181	17	2 333



**Augmentation de 170%
du nombre de
demandes en attente
sur 5 ans**

(*) Sur Vitré, lorsqu'une personne a choisi « indifférent » (= soit appartement, soit maison), il lui sera systématiquement proposé un appartement (disponibilité plus élevée qu'en maison).

960 demandes annulées

(soit + 11,37 % par rapport à 2023)

Recherche et présentation des candidatures aux bailleurs



En conformité avec la législation HLM et notamment les critères d'attribution, le service recherche et propose 3 candidats sur chaque logement présenté par les bailleurs, en tenant compte de la composition du foyer, des ressources, des priorités et des besoins.

Les candidats, futurs locataires, doivent être de nationalité française ou étrangère habilitée à séjourner en France, dont les ressources sont inférieures à un plafond défini en fonction de la composition familiale et du type de financement du logement (PLUS, PLA-I ...).

Délai moyen d'attente avant la présentation d'un candidat à un bailleur:

- **Quelques mois** pour un appartement sauf pour les T3.
- **5 ans** pour une maison

Ces délais peuvent considérablement augmenter selon les souhaits des candidats (quartiers, équipements spécifiques ...), les situations particulières à traiter et les disponibilités de logements du moment.

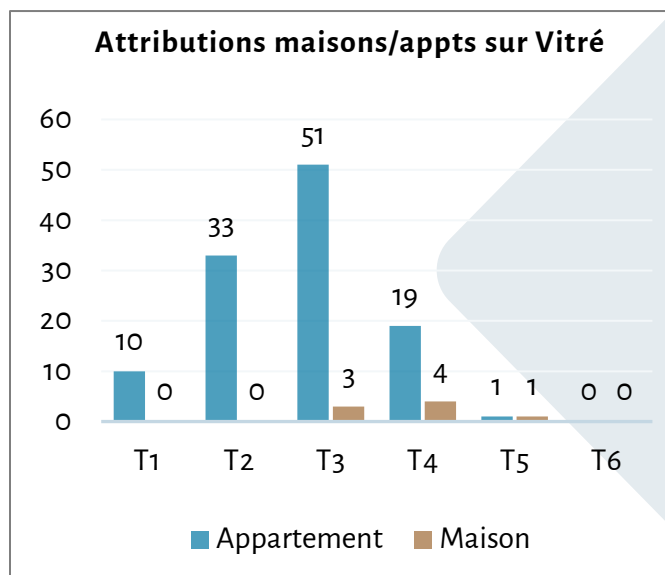
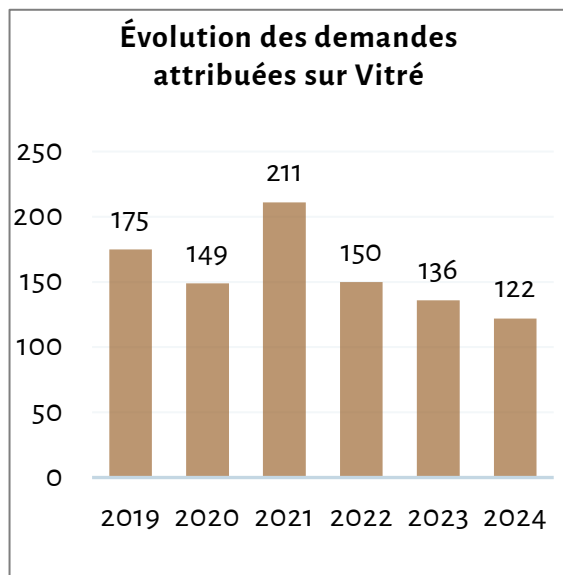
Dans le cadre d'un réaménagement de l'Espace Debussy par NEOTOA avec démolition et reconstruction (-248 logements concernant la 1^{ère} tranche), le bailleur a relogé, en 2024, 24 foyers.

Il reste 46 foyers à reloger sur les 3 années à venir (info. Maison du Logement le 17/12/24). Ce réaménagement a une incidence sur le nombre de logements proposés à la relocation.

122 attributions sur Vitré en 2024

➡ **114 appartements** (126 en 2023)
➡ **8 maisons** (10 en 2023)

➡ **-10,29 % par rapport à 2023**



Le parc social sur Vitré



Total logements publics au 31/12/2024 : **1 598**

Gestion du patrimoine

7 logements conventionnés APL



Appartements

- 2 types 1
- 1 type 2
- 1 type 4



Pavillons

- 2 types 2
- 1 type 3

1 logement loué à une association



1 appartement
type 2

Le patrimoine du CCAS

4 logements temporaires (ALT)



Appartements

- 2 types 1
- 2 types 2

Autres bâtiments

Siège CCAS + garage

Centre Social

Salle Notre Dame

Presbytère

Les missions du service

Le service est chargé de la **gestion administrative, financière et technique de 12 logements dont 7 conventionnés APL (4 appartements et 3 maisons), 1 loué à une association (AIS 35) et 4 logements temporaires (dit ALT) (dont 1 est propriété de la ville de VITRE)**

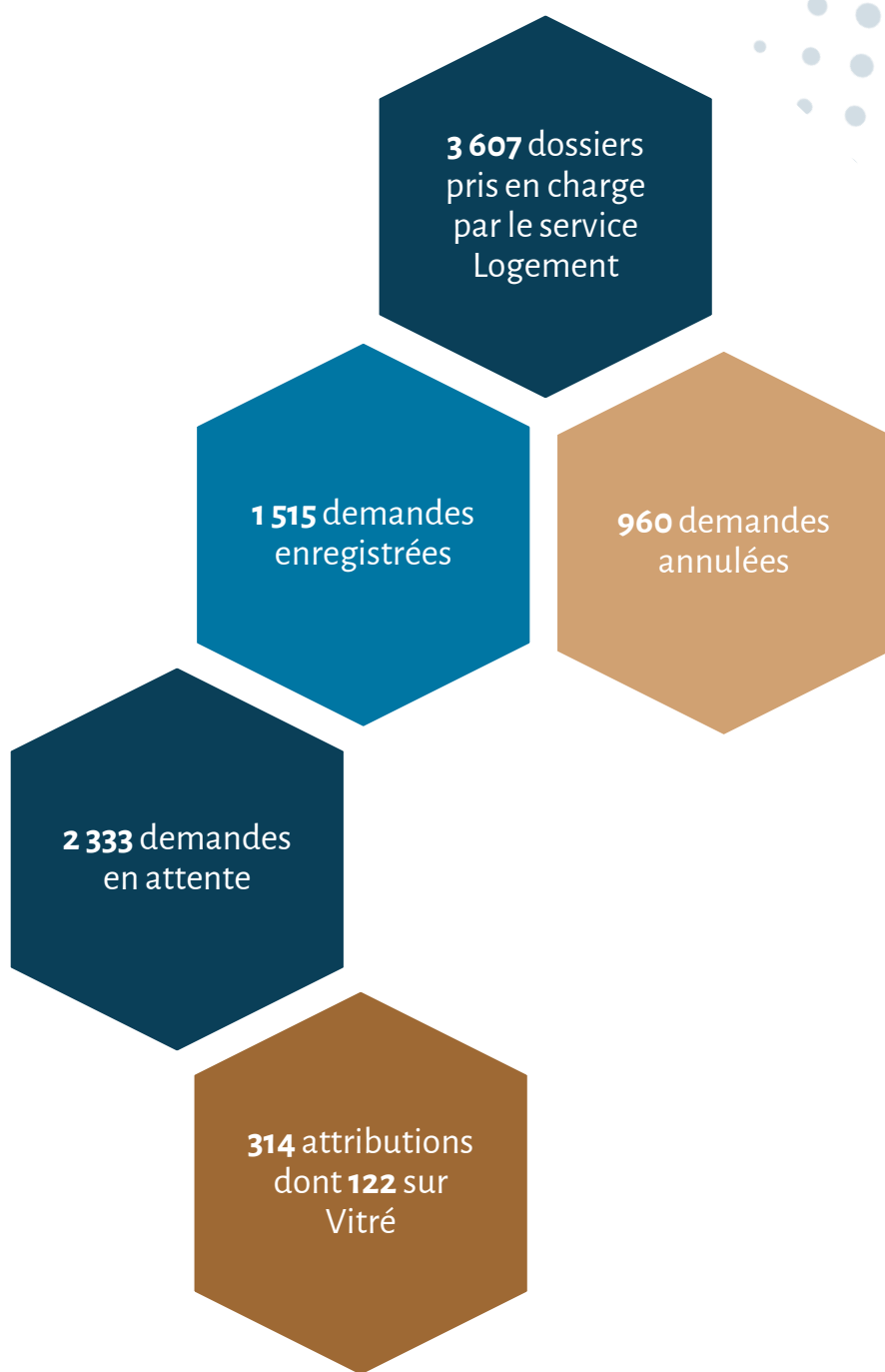
Sa mission consiste à :

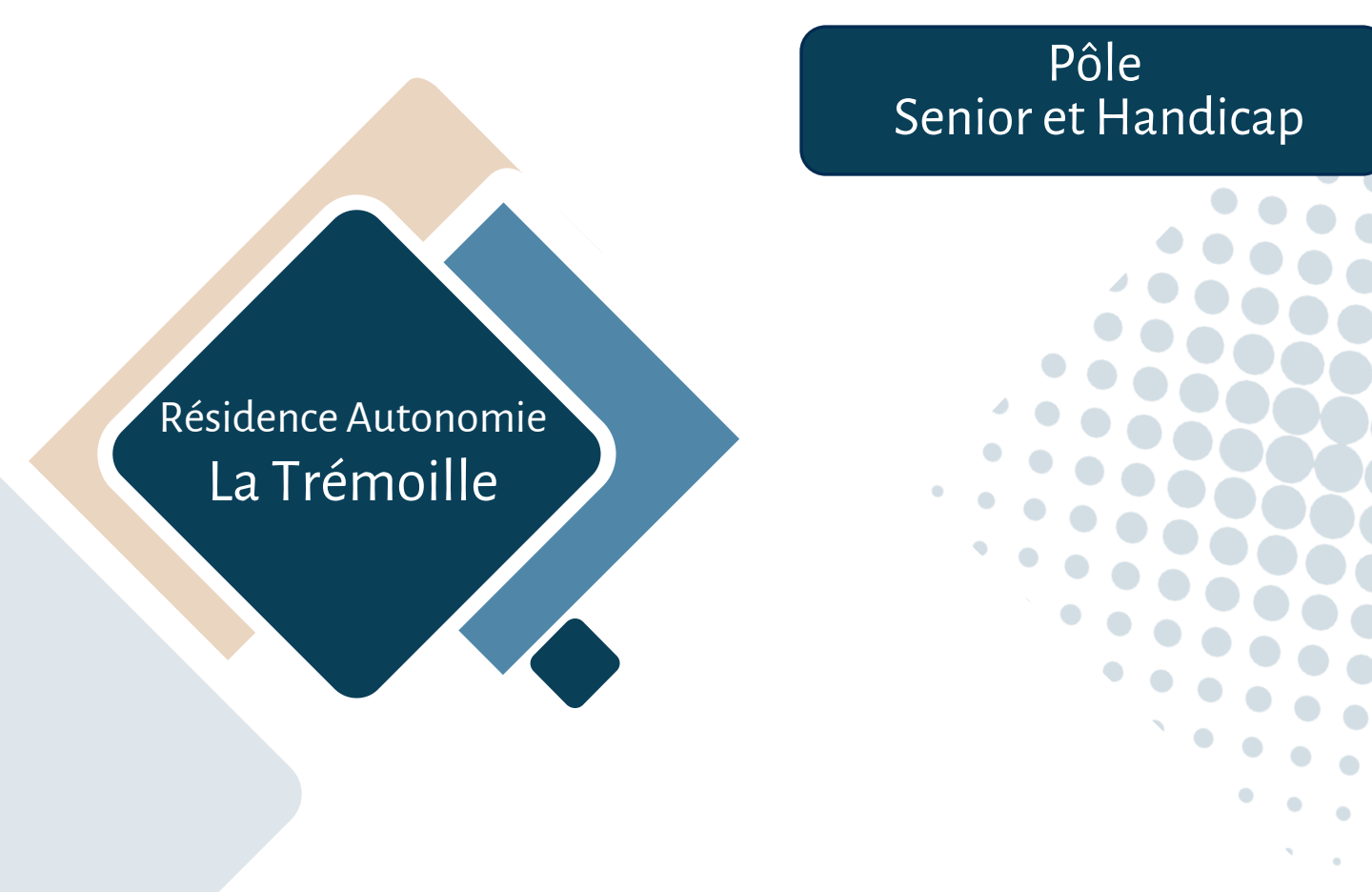
- Gérer les entrées (Faire visiter les lieux, préparer les contrats de location ou d'hébergement, les demandes d'Allocation Personnalisée au Logement s'il y a lieu, remettre les clés).
- Gérer les sorties (Établir les états des lieux, suivre les travaux à effectuer si nécessaire en collaboration avec l'agent technique ou/et les entreprises, arrêter les comptes de l'occupant avec établissement des états de clôture).
- Répondre à la demande des occupants .
- Suivre les loyers (préparer mensuellement les décomptes de loyer, suivre les bordereaux d'APL s'il y a lieu, éditer les titres de recettes, suivre les impayés en collaboration avec la trésorerie principale (logiciel HELIOS), réévaluer annuellement les loyers).
- Suivre les travaux et notamment l'entretien courant et les menues réparations dans les logements ainsi que les parties communes en collaboration avec l'agent technique.
- Établir annuellement les charges locatives (répartir les charges locatives dépensées par le CCAS incombant à l'occupant, préparer et éditer les états de charges, réévaluer les provisions).
- Préparer le budget et suivre les dépenses du service.
- Vérifier la souscription des assurances locatives.
- Suivre les sinistres.
- Engager et suivre les procédures d'expulsions.
- Enquêter annuellement sur l'occupation des logements conventionnés APL (éditer et envoyer l'enquête au locataire et appliquer un surloyer en cas de dépassement de barème).
- Aménager les logements temporaires.

Le service est chargé de la **gestion partielle des autres bâtiments (siège CCAS, Centre social, garage, salle paroissiale, presbytère) :**

- Suivre et réévaluer les loyers et redevances.
- Établir annuellement les charges locatives (répartir les charges locatives dépensées par le CCAS incombant à l'occupant, préparer et éditer les états de charges, réévaluer les provisions).
- Préparer le budget et suivre les dépenses.
- Vérifier la souscription des assurances locatives.
- Suivre certains travaux et entretien courant et menues réparations en collaboration avec l'agent technique.

Le Service Logement En bref...





Résidence Autonomie La Trémoille

L'activité 2024 de la résidence a été marquée par la reprise des repas du mois, attirant des retraités extérieurs dans l'établissement et redynamisant de ce fait le lien social. Une augmentation du nombre de retraités extérieurs à fréquenter le restaurant de la Résidence, en dehors de ces repas mensuels, a également été observée.

Cette année a aussi été synonyme de changement avec le passage à l'outil numérique pour les demandes d'inscriptions, offrant ainsi une meilleure lisibilité et un traitement plus efficace des dossiers.

La fréquentation des hébergements (permanents et temporaires) est légèrement inférieure à celle de 2023, avec un turn-over comparable à l'année précédente.

Comme les années passées, la résidence a bénéficié d'une enveloppe allouée par le Département pour réaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie. Les résidents ont ainsi pu profiter d'activités nouvelles et variées, avec une thématique annuelle centrée sur le sport et la mobilité.

Les résidents



Profils des personnes accueillies

La répartition

Au 31 décembre 2024, la résidence accueillait **77 résidents** (dont 1 couple).

68,8 % des résidents sont des femmes et **31,2 %** sont des hommes.

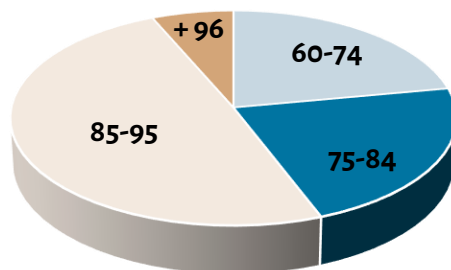
Les âges

La moyenne d'âge des résidents au **31 décembre 2024** était de **83,9** ans.

L'âge moyen lors de l'entrée est de **79** ans.

Les âges se répartissent entre **62** et **101** ans.

Tranche d'âge	Effectif total	Hommes	Femmes	%
Moins de 60 ans	0	0	0	0%
De 60 à 74 ans	17	7	10	22%
De 75 ans à 84 ans	17	7	10	22%
De 85 à 95 ans	38	8	30	49%
Plus de 96 ans	5	2	3	6%



Le niveau de dépendance

Le GMP (GIR Moyen Pondéré) détermine le degré de dépendance global de l'établissement.

Les établissements ayant un niveau de GMP inférieur ou égal à 300 et dont le pourcentage de résidents classés en GIR 1 et 2 ne dépasse pas 10% de la capacité autorisée, relèvent de la réglementation « habitation ». Ceux dépassant l'un de ces seuils relèvent de la réglementation sécurité incendie des ERP de type J.

Le GMP de la résidence, validé par le Département d'Ille-et-Vilaine en date du 10/11/2023, s'élève à 306,84.

Le GMP n'a pas été revu par le Département en 2024.

ACTIONS PRÉVUES

- Poursuivre le travail collaboratif mis en œuvre entre le résident, son entourage et les professionnels qui l'accompagnent.
- Développer davantage les pratiques partenariales afin de permettre une meilleure fluidité des parcours du résident.
- Établir une convention de partenariat avec un EHPAD du territoire.

Les résidents



Les motifs d'entrée

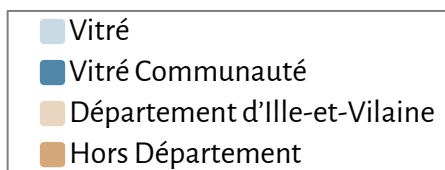
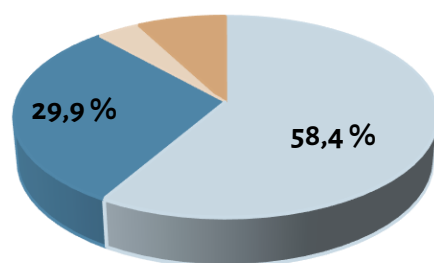
Les souhaits d'intégrer la résidence répondent généralement à un besoin de sécurité et à une préservation des liens sociaux. En 2024, les motifs d'entrée étaient liés à :

- L'inadaptation du logement actuel,
- L'isolement social,
- Le rapprochement familial.

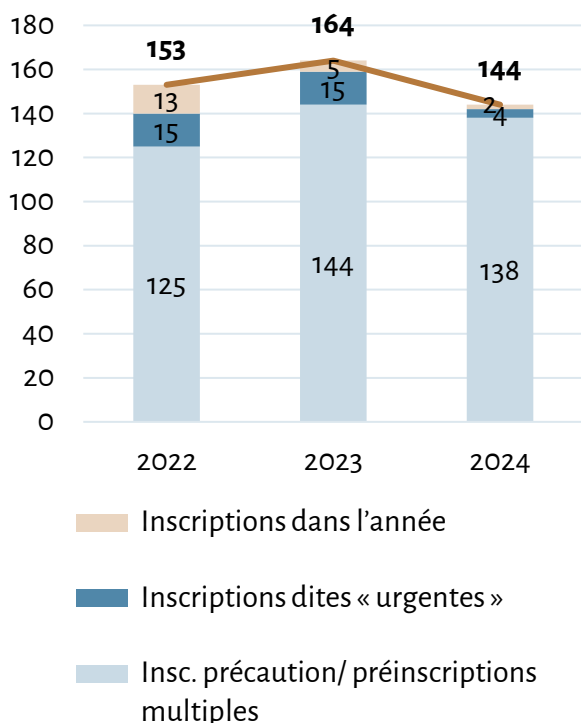
L'origine géographique des résidents

Au 31 décembre 2024, 45 résidents sur 77 habitaient la ville de Vitré avant d'arriver dans un logement au sein de la résidence.

Cela s'explique par la **procédure d'attribution d'un logement à la résidence mise en place** : Les logements vacants sont proposés aux vitréens inscrits sur liste d'attente par ordre chronologique (de la date d'inscription la plus ancienne à la plus récente). Afin de rendre les vitréens prioritaires, les autres demandes sont traitées dans une liste à part.



La liste d'attente



Le nombre de personnes inscrites sur liste d'attente au 31/12/2024 est en diminution (144 contre 164 en 2023). Cela peut s'expliquer en partie par une augmentation du nombre de refus d'admissions en 2024, au motif que les personnes ne disposaient pas de l'autonomie requise pour être admises à la résidence.

96% sont des inscriptions de précaution ou des préinscriptions multiples dans différents établissements. L'année passée, 88% des inscriptions étaient des inscriptions de précaution.

Le nombre d'**inscriptions dites « urgentes »** sur liste d'attente est **passé de 15 en 2023 à 4 en 2024**. Une demande est jugée urgente sur la base des critères suivants : urgence vitale (sous-alimentation...), urgence sociale (dépression...), urgence matérielle (problème de logement...), à la demande des partenaires (hôpital, services d'aides à domicile, SSIAD, autres établissements...).

Les résidents



Les principales raisons amenant certains candidats à effectuer une demande urgente * sont essentiellement liées :

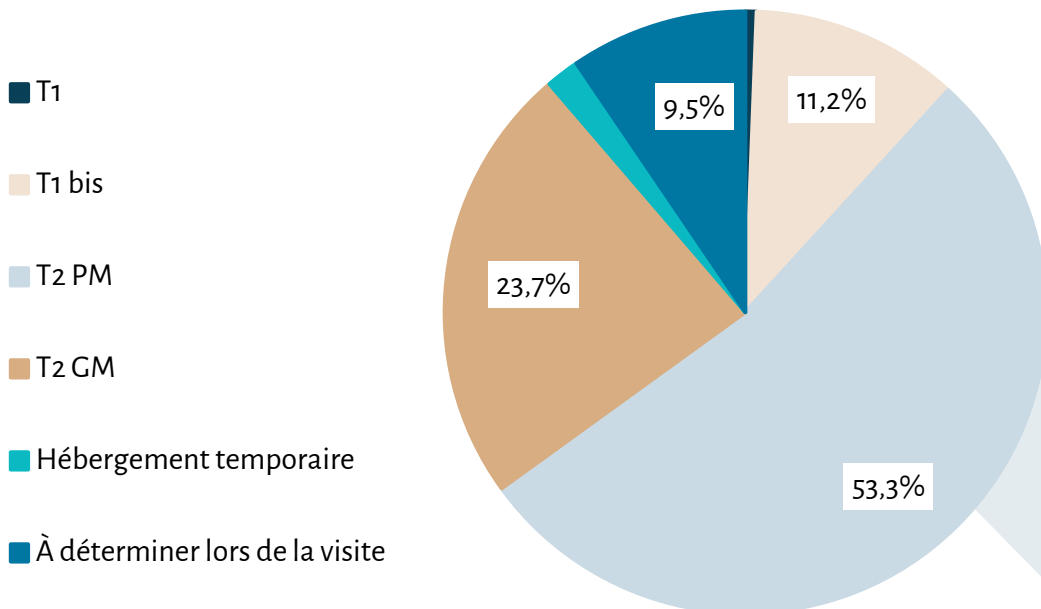
- À l'inadaptation du logement
- À la préservation du lien social
- Au souhait de se rapprocher de son entourage

* Une demande est jugée urgente, sur la base des critères suivants : urgence vitale (sous-alimentation...), urgence sociale (dépression...), urgence matérielle (problème de logement...), à la demande des partenaires (hôpital, services d'aides à domicile, SSIAD, autres établissements...).

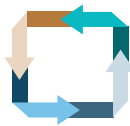
La demande de logements

Les logements de type « T2 PM » (appartement avec une chambre séparée) sont les plus plébiscités. Les demandes d'entrées à la résidence concernent, pour plus de la moitié, ce type de logement.

Les demandes d'admissions à la résidence se font désormais par le biais de la plateforme ViaTrajectoire depuis juin 2024. Avec ce dossier unique d'admission, l'établissement dispose d'informations plus détaillées quant à l'autonomie des personnes, le niveau de dépendance (GIR) étant inscrit de manière systématique dans le dossier.



Les mouvements des résidents



Les entrées et sorties

En 2024, **19% de l'effectif de la résidence a été renouvelé.**

Le nombre de mouvements (entrées et sorties) en 2024 est stable par rapport à l'année 2023.

Mouvements entrées/sorties en hébergement permanent	2024			2023		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'entrées	7	4	11	12	3	15
Nombre de sorties	12	3	15	11	4	15

L'écart entre le nombre d'entrées et de sorties s'explique par le départ de 3 résidents entre fin novembre et fin décembre 2024. Les logements seront disponibles en 2025, des travaux de remise en état étant nécessaires dans les appartements avant de pouvoir les proposer aux personnes inscrites sur liste d'attente.

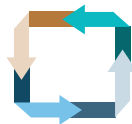
Motifs de départs – hébergement permanent	2024	2023
Maison de retraite	12	9
Décès	1	6
Retour au domicile	1	0
Retour au domicile des enfants	1	0

Chaque année, les renouvellements sont principalement liés à des départs en EHPAD et à des décès. En 2024, la quasi-totalité des motifs de départ de la résidence était liée à des transferts vers des EHPAD.

ACTION PRÉVUE

Participation de la résidence au forum « Habitat et Vieillessement 'Bien chez soi' » (Action organisée par la MSA et le CLIC des Portes de Bretagne) en janvier 2025 à Argentré-du-Plessis : stand d'information et intervention lors d'une table ronde sur le parcours résidentiel.

Les mouvements des résidents



Durée du séjour en hébergement permanent

Durée du séjour en hébergement permanent lors du départ	2024	2023
< 5 ans	6	6
5 à 10 ans	5	6
11 à 20 ans	2	3
> 20 ans	2	0

Le souhait de rester à la résidence le plus longtemps possible est soutenu par un grand nombre de résidents. Ainsi, les résidents repoussent le plus tardivement possible leur entrée en EHPAD.

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire à la résidence permet d'accueillir une personne âgée de plus de 60 ans pour une durée limitée : **d'1 nuitée à 90 jours maximum par an**.

Les mouvements

Mouvements entrées/sorties en hébergement temporaire	2024			2023		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'entrées	4	0	4	2	1	3
Nombre de sorties	4	0	4	2	1	3

À la suite de leur séjour en hébergement temporaire, deux personnes sont entrées en hébergement permanent à la résidence, une personne est entrée en EHPAD et une autre est retournée au domicile.

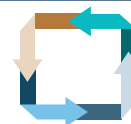
Origine des principales demandes en hébergement temporaire

Personnes sentant un manque d'assurance pour un retour au domicile suite à une hospitalisation.

Personnes souhaitant venir découvrir la résidence.

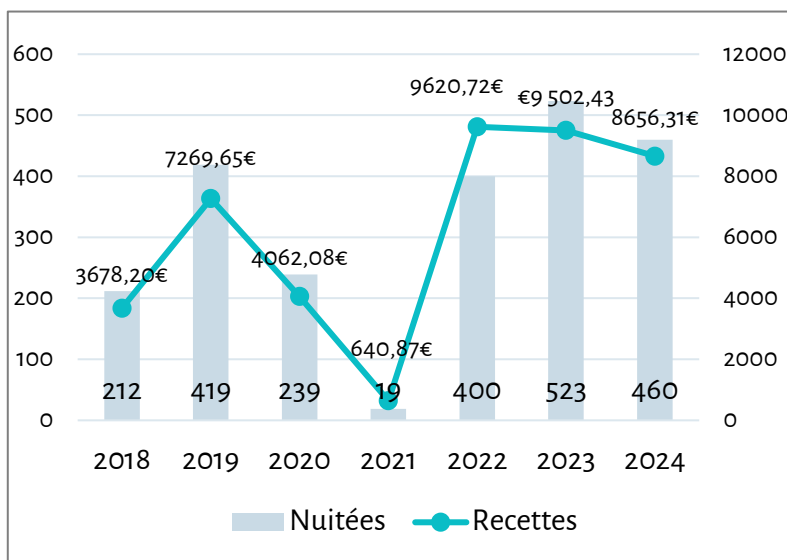
Personnes ayant des difficultés de logement (logement inadapté)

Les mouvements des résidents



Occupation du logement temporaire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nuitées	212	419	239	19	400	523	460
Recettes	3 678, 20€	7 269, 65€	4 062,08€	640,87€	6 960,72€	9 502,43€	8 656,31€



L'accroissement du nombre de nuitées depuis ces 3 dernières années s'explique par l'occupation de l'un des deux hébergements temporaires par la même personne de manière continue depuis février 2022.

La solution d'hébergement temporaire demeure peu sollicitée dans l'ensemble.

Motifs de départs

Retour au domicile 1 personne 1 pers. en 2023	Entrée en hébergement permanent 2 personnes 1 pers. en 2023	Entrée en hébergement permanent dans une autre structure 1 personne 1 pers. en 2023
--	--	--

ACTIONS PRÉVUES

- Communiquer davantage sur l'offre existante d'hébergement temporaire en externe et auprès des partenaires de la résidence.
- Participation de la résidence au forum « Habitat et Vieillessement 'Bien chez soi' » (Action organisée par la MSA et le CLIC des Portes de Bretagne) en janvier 2025 à Argentré-du-Plessis : stand d'information et intervention lors d'une table ronde sur le parcours résidentiel.

Tarification

		2024	2023
Occupation des chambres d'hôtes		58 nuitées / 1 448,14€	15 nuitées / 531,30€
Blanchisserie	Lavage	337 utilisations / 1 209,83€	381 utilisations / 1 322,07€
	Produit de lavage	356 utilisations / 274,12€	295 utilisations / 218,30€
	Séchage en machine	24 utilisations / 85,92€	11 utilisations / 38,06€

Les chambres d'hôtes ont été davantage sollicitées par rapport aux années précédentes (4 familles).

Restauration	2024	2023
Nombre de repas résident semaine	10 444	10 749
Nombre de repas résident dimanche	2 399	2 407
Nombre de repas résident repas du mois	239	-
Nombre de repas retraités semaine	443	230
Nombre de repas retraités dimanche	409	312
Nombre de repas retraités repas du mois	119	-
Nombre de repas invités semaine	59	90
Nombre de repas invités dimanche	49	133
Nombre de repas enfants	2	5
Nombre de repas améliorés	0	7
Nombre de repas sorties pique-nique	16	-

La baisse de la fréquentation du restaurant par les résidents en semaine est en corrélation avec la hausse des loyers en janvier 2024 (+ 3,5 % d'augmentation pour les T1, T1 Bis (30 m²), T2 PM (41 m²), T2 GM et + 7 % d'augmentation pour les T1 Bis (35 m²) et T2 PM (47m²)).

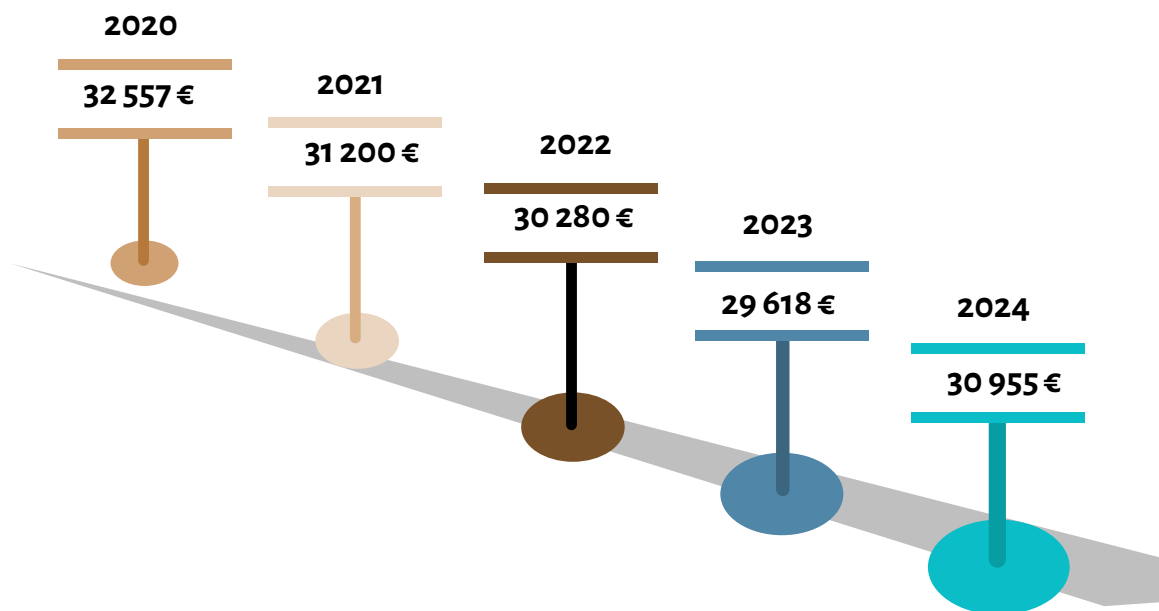
Suite à cette augmentation des loyers, quelques résidents ont fait le choix, pour des raisons financières, de déjeuner dans leur logement quotidiennement et de s'inscrire occasionnellement au restaurant lors d'évènements festifs.

ACTION PRÉVUE

Maintenir les repas du mois, afin de permettre aux résidents de partager des moments de convivialité avec d'autres retraités extérieurs, de maintenir les liens et de faire connaître la résidence à de potentiels futurs résidents.

Les actions collectives du service animation

Le versement d'une subvention « forfait autonomie » par le Département depuis 2016 permet de réaliser un plus grand nombre d'actions de lien social et de prévention de la perte d'autonomie.



La Coordinatrice de vie sociale et animatrice organise et anime une majorité d'actions collectives au sein de l'établissement et effectue un travail d'ouverture de la résidence vers l'extérieur par le biais de diverses actions.

Elle coordonne également l'action des bénévoles réguliers (aide à la lecture, accompagnement aux sorties, aide au service du repas lors des temps forts d'animations) et la Semaine Bleue de Vitré.



Actions de préventions des pertes cognitives

- Ateliers mémoire ou jeu « Les Gais Savoirs » (jeux de quiz) mensuels pour près de 20 personnes.
- Six jeux de scrabble géant (jeux sur support collectif) – 15 résidents.
- Sept séances « dictée », réunissant 12 résidents, dont une dictée animée par la médiathèque.
- Jeu du « Petit Bac » (12 séances) – 15 résidents.
- Ateliers de chant ou karaoké (12 séances) – 16 personnes.
- Ateliers de discussion sur les albums de nos aînés : temps d'échanges sur supports projetés avec les archives de Ouest-France.



Dictée intergénérationnelle

Les actions collectives du service animation

- Comité de rédaction de « l'Écho de La Trémoille » (associant les résidents dans la rédaction), réunit tous les 15 jours, pour une édition tous les 3 mois, 10 à 12 résidents. Rédaction des articles et apports de sujets avec et par les résidents.
- Prêts mensuels de la médiathèque, pour 19 inscrits : livres en gros caractères, audio ou magazines « Mieux Voir ».
- Ateliers créatifs / Décoration d'événements (Gais Lurons, Fête de la Résidence, Fête des familles, Noël ...) / Ateliers scrapbooking – 20-25 personnes.



Atelier couture

- Ateliers couture avec les élèves du collège Sainte Marie – Création de sacs de lavande à la main et à la machine.

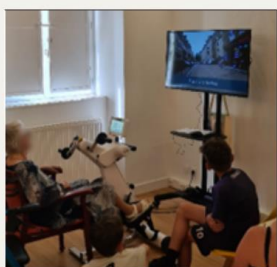


Atelier cuisine

- Ateliers cuisine entre résidents (préparation des goûters anniversaires) et ateliers cuisine avec les jeunes du service jeunesse de la Ville.

Ateliers physiques et de prévention des chutes

- Séances hebdomadaires, programmées sur divers créneaux horaires et différents jours, animées par l'animatrice ou un professeur d'Activité Physique Adaptée, pour 5 à 15 personnes.
- Jeux d'adresse en extérieur, sur la saison estivale, réunissant une dizaine de personnes en moyenne, en lien avec les partenaires (service jeunesse, crèche astéroïde).



Astéroïde B612 



- Acquisition d'un vélo « Bike Labyrinth »
- 14 personnes régulières.

Les actions collectives du service animation

- Atelier mensuel de rythme et danses + danse des Jeux Olympiques – 22 personnes par atelier (dont la préparation à la danse des Jeux Olympiques).
- Organisation et participation d'une **journée paralympique** avec le groupe René Aubry et le réseau des animateurs regroupant les établissements de personnes âgées du pays de Vitré à la base nautique et de loisirs de Saint-M'Hervé avec Vitré Communauté – 16 résidents parmi 300 participants.



Pedalo



Initiation tir au laser



...et restaurant!



Sortie à la mer...



Ateliers de bien-être et d'estime de soi

- Création d'une chorale inter-établissements (Maison de santé La Gautrays, Résidence des Jardins du Val et l'EHPAD de la Guilmarais).

Objectif : 3 représentations dans chacune des structures partenaires entre mai et juin 2024 + une représentation dans l'EHPAD de Parigné.



Les actions collectives du service animation

famileo

Le journal familial qui fait le bonheur des grands-parents

Distribution de
la gazette
« **Famileo** »
auprès des
résidents.

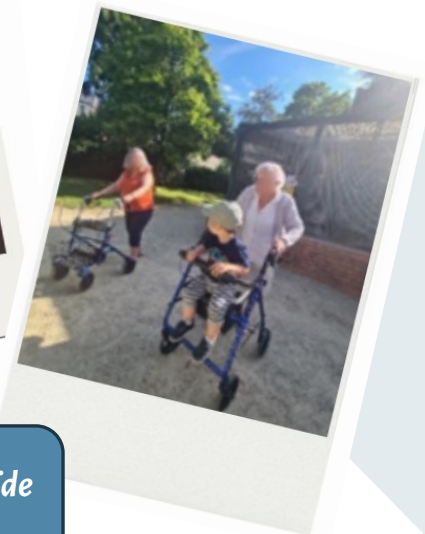


- Atelier tricot animé par une bénévole (1 fois par semaine), pour 5 résidents et 2 retraités de Vitré.
- Atelier théâtre – 12 séances animées par une professionnelle de théâtre – 6 résidents
- Douze séances de sophrologie animées par un sophrologue, pour un groupe de 12 personnes (9 femmes et 3 hommes).
- Deux films par mois proposés dans le Salon.
- Une séance d'art floral tous les deux mois, pour 20 résidents.



Activités de lien social

- Rencontres intergénérationnelles régulières avec le service jeunesse : atelier cuisine (2 ateliers), sortie bowling (2 sorties), atelier poterie avec les élèves du lycée Jeanne d'Arc, spectacle « danse bretonne » par les enfants de l'école Jean Guéhenno, jeux de société avec l'école primaire Jeanne d'Arc.



*Rencontre avec la crèche Astéroïde
tous les deux mois*

Les actions collectives du service animation



*Atelier cuisine, jeux de bowling,
pendant les vacances scolaires, avec les
jeunes du service jeunesse de la Ville.*



*Jeux de société avec l'école primaire
Sainte Jeanne d'Arc*

- Quatre rencontres avec la crèche Astéroïde : atelier cuisine, bricolage, pique-nique en alternance à la résidence et à la crèche.
- Rencontres avec les clubs de retraités, chaque mercredi, pour des jeux partagés.
- Temps gourmands rythmant les saisons (galettes des rois, crêpes, grillades de châtaignes), tous les deux mois, réunissant jusqu'à 50 personnes.
- Goûter des anniversaires, tous les deux mois, réunissant jusqu'à 50 personnes.
- 16 concerts animés par des groupes amateurs ou des professionnels, plusieurs fois par an, dont 2 après-midis dansants, auxquels participent près de 65 personnes.
- Une conférence animée par un professionnel avec pour thème, « à pied, à vélo, à cheval » / Récit de parcours – 42 résidents.



*Concert par le groupe
« À Travers Chants »*



*Sortie inter établissements
en Discothèque*

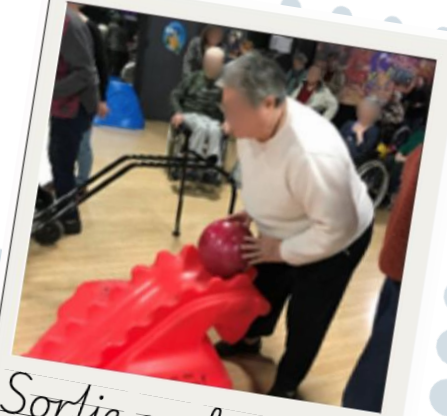
- Rencontres inter-EPHAD et résidence autonomie : journée paralympique, sortie au restaurant de la Grenouillère, jeux de société, sortie en discothèque. Accueil de l'EHPAD de Parigné pour un déjeuner en commun et balade au jardin du parc.

Les actions collectives du service animation

- 10 jeux du loto animés par une résidente et soutenus par l'animatrice – 30 résidents.
- 39 sorties : match de basket de l'Aurore de Vitré, bowling, sorties à la mer, sorties au cinéma de Vitré (6 sorties), sortie au restaurant, balade en petit train à Fougères, illuminations de Noël, discothèque au Gossip, sortie redécouverte de four à pain réhabilité /dégustation du pain d'autrefois à Montreuil-sous-Pérouse.



*Sortie au match de basket
à l'Aurore de Vitré*



Sortie au bowling



*Sortie au restaurant
« Le Petit Bouchon »*



*Visite du four à pain de
Montreuil-Sous-Pérouse*



Sortie à Fougères

Les actions collectives du service animation



- Fête de la Résidence « La Trémoille en fête » (repas et concert), réunissant 80 personnes sur le thème « Sous les tropiques ».



- Fête des familles (pique-nique, jeux et concert) réunissant les résidents et les familles (journée coorganisée avec les représentants des familles du CVS).

- Relance du repas du mois. Un repas festif, tous les 2 mois, est proposé aux résidents et retraités de la ville de Vitré. 90 convives se réunissent régulièrement. Repas soutenu par 8 bénévoles pour la mise en place jusqu'au rangement. Repas suivi d'un après-midi dansant ou de jeux de cartes.

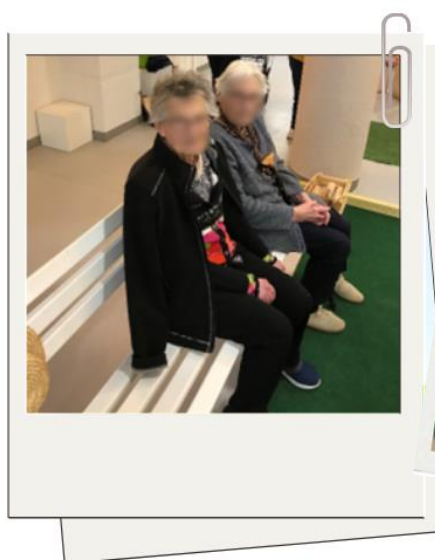


- Fête de la musique dans les jardins de la Trémoille (pique-nique et concert), réunissant 100 personnes (résidents, bénévoles et personnel du Pôle Senior et Handicap).
- Visites d'une bénévole auprès des personnes isolées (2 fois par semaine) – 6 résidents.
- Sortie illuminations de Noël à Vitré.

Les actions collectives du service animation

Interventions sur le cadre de vie

- Le « Petit Mik », chaque mardi, réunit les résidents autour d'un café pour partager un moment de convivialité et créer de l'échange.
- Réunion de préparation du Conseil de Vie Sociale avec les représentants des résidents, les résidents et l'animatrice.
- Réunion de concertation sur le thème « La bienveillance ».
- Commission Animation.
- Projet jardinage et entretien de fleurs. Dons de fleurs de la ville de Vitré pour orner les entrées de la résidence. Arrosage par des résidents volontaires.
- Magasins éphémères – vente de vêtements (4 journées).
- Création décoration du restaurant - rempotage de plantes.
- Permanence d'un épicier ambulant devant la résidence, une fois par semaine.
- Création d'un terrain de pétanque dans la résidence et de jeux divers.



Les actions collectives du service animation

Dictée intergénérationnelle
au collège Sainte-Marie
60 séniors et 60 élèves de 4ème



"Osons le bus" : Une trentaine de participants
dont « primo-utilisateurs »



Spectacle en gallo
« Tous les dancings seront fermés »



convivialité
bienveillance
restaurant
concerts
sortir
partage
rencontres
animation
collectives
créations
actions
générations
spectacle



Concert gourmand au restaurant l'Espérance
130 convives

Les actions collectives du service animation

Semaine Bleue des retraités de Vitré

Sur le thème de la mobilité



La **Semaine Bleue** est coordonnée par l'animatrice de la résidence réunissant de nombreux partenaires liés aux seniors : clubs de retraités, les services d'aide à domicile de Vitré, les EHPAD et résidences autonomie de Vitré, SSIAD, ESAT... Cette semaine d'actions associe différents partenaires : lycées, écoles primaires, collèges, médiathèque ...

Programmation de la Semaine Bleue 2024:

 MARDI 01 OCTOBRE Conférence « La grande histoire des parfums, de l'antiquité à nos jours »	 Centre Culturel  200 personnes	 Vitré – Parcours de 9 kms  25 personnes
 VENDREDI 04 OCTOBRE « Causons et chantons en gallo ... comme autrefois »	 Café Bulle  55 personnes Le Bistrot mémoire de l'ADSPV et le café des aidants du CLIC des portes de Bretagne proposent une « causerie » animée par Catherine Lesage.	 Collège Sainte-Marie  60 seniors
 LUNDI 07 OCTOBRE Jeux de société intergénérationnels avec les écoles primaires de Vitré	Après-midi jeux de société avec les écoles primaires de Vitré, dans tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées et le Centre social La Trémoille a reçu l'école Pierre Le Maitre.	 Médiathèque, Artothèque  15 personnes
 MARDI 08 OCTOBRE Osons le bus de Vitré	 Env. 30 personnes	 Résidence Hermine  20 personnes
 JEUDI 10 OCTOBRE Spectacle « Tous les Dancings seront fermés » En partenariat avec le lycée St Exupéry	 Centre Culturel  118 personnes	 Restaurant L'Espérance  130 personnes
 JEUDI 17 OCTOBRE Les mails et la sécurité, je gère ... ou pas !	En partenariat avec l'office du tourisme de Vitré	Vendredi 11 OCTOBRE Rando découverte
LUNDI 14 OCTOBRE Dînée intergénérationnelle « Venez sans fautes » !!!	MARDI 15 OCTOBRE Visite conviviale du Quai des arts	VENDREDI 18 OCTOBRE Concert Gourmand

Les actions collectives du service animation

Participation aux actions proposées sur la Ville

- Participation à la Fête du court métrage de la médiathèque.
- Sortie au cinéma tous les 2 mois.
- Sortie au match de basket l'Aurore à Vitré.
- Ciné docs voyage au cinéma l'Aurore « l'Arménie » - 8 résidents.
- Participation à la réunion d'information et d'échanges sur l'usage du médicament après 60 ans. La réunion, organisée par le CLIC des portes de Bretagne, s'est déroulée à Louvigné de Bais.



- Participation à l'événement de la journée des Gais Lurons, en recevant à la résidence une fanfare et la classe des 40 ans – 100 personnes présentes (réunissant les résidents, bénévoles, la classe des 40 ans, le personnel de la résidence et la fanfare).



Résultats 2024 et projets 2025

Résultats 2024

Accueil d'une stagiaire en animation (BPJEPS Animation sociale) de décembre 2023 à octobre 2024, avec comme missions:

- Construire et mettre en place un projet d'animation en lien avec l'équipe
- Coordonner et animer les actions d'animation sociale en lien avec la coordinatrice de vie sociale et l'animatrice
- Participer au fonctionnement de l'établissement dans son environnement

Reprise des repas du mois (février 2024, avril 2024, juin 2024, septembre 2024, novembre 2024), ouverts aux résidents et aux retraités extérieurs

Lancement de la co-construction et de la mise en œuvre des projets personnalisés pour chaque résident (10 projets réalisés en 2024)

Acquisition d'un « Bike Labyrinth », afin de permettre aux résidents de travailler leur motricité (possibilité de faire travailler les bras ou les jambes) et leurs sens

Composé d'un grand écran TV piloté par ordinateur et d'un ergomètre à pied ou bras, le dispositif propose de visiter virtuellement une ville, un village ou une réserve naturelle tout en pédalant

Installation d'un espace jeux en intérieur dans le hall de la résidence

Ces jeux participent à l'amélioration de l'équilibre, à la prévention des chutes et favorise le lien social entre les résidents.

Projets 2025

Poursuite de la co-construction et de la mise en œuvre des projets personnalisés de chaque résident

Poursuite des projets d'amélioration du bâti : rénovation énergétique et amélioration de l'équipement actuel.

Poursuite de l'élaboration du projet d'établissement

Organisation d'une journée portes ouvertes dans l'année, afin de faire découvrir la résidence au public et d'échanger avec l'équipe sur le fonctionnement

La Résidence La Trémoille En bref...

Une moyenne
d'âge des
résidents de
83,9 ans

77 résidents au
31/12/2024

Des résidents
originaires de
Vitré à **plus de
58%**

Baisse du
nombre de
personnes
inscrites sur
liste d'attente

19% de l'effectif
des résidents
renouvelé en
2024

SAD Service Autonomie à Domicile

Le Service autonomie à domicile (SAD) accompagne les personnes en perte d'autonomie qui font le choix de vivre à domicile, en leur permettant de recevoir l'aide nécessaire pour préserver la meilleure qualité de vie possible. Il intègre des missions de prévention et d'évaluation des besoins. Il intervient également auprès des proches aidants pour les soutenir et prendre le relais dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante ou pour une aide au répit.

Ses objectifs sont :

- Assurer une aide quotidienne pour les soins personnels, les activités de la vie quotidienne et les tâches ménagères
- Promouvoir l'autonomie et le bien-être des personnes accompagnées
- Offrir un soutien moral et social pour lutter contre l'isolement
- Soulager les aidants familiaux en leur offrant un répit
- Participer à la coordination des soins et au lien avec les autres professionnels intervenant au domicile

Ce service a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004.

Il s'adresse aux vitréens de plus de 60 ans ou en situation de handicap et propose:

Un service d'aide à la
personne

Un portage de repas à
domicile

Une prestation de petits
dépannages

**La philosophie du service est basée sur le respect des choix de la personne,
de sa dignité et de sa singularité.**

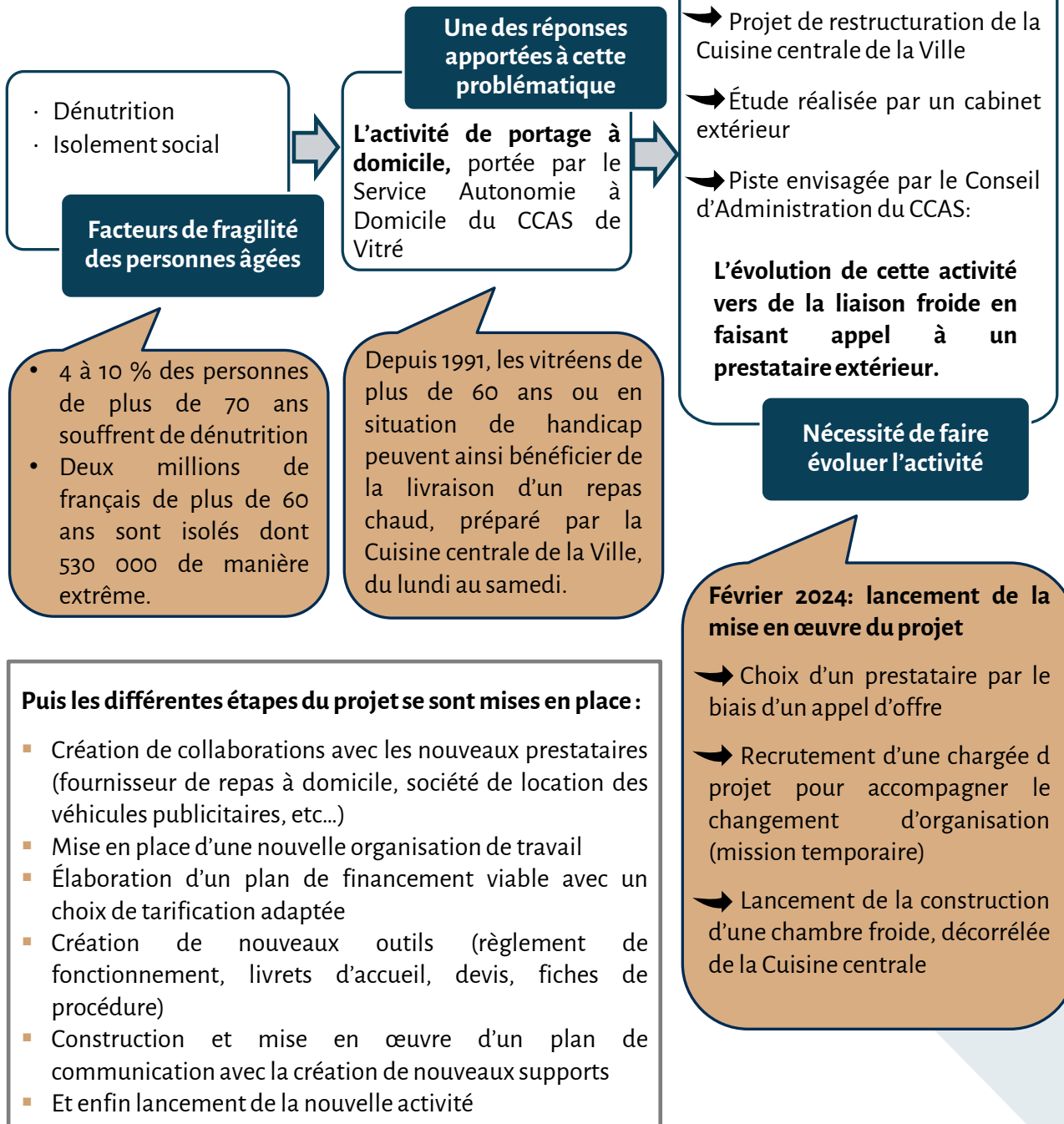
Le service fonctionne tous les jours de la semaine, le dimanche et les jours fériés, de 7h00 à 20h00.

Depuis 2023, le SAD bénéficie de la solution d'accessibilité ACCEO, pour les personnes sourdes ou malentendantes ou aphasiques.

Les faits marquants de l'année 2024

L'évolution de l'activité portage de repas pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

La Ville de Vitré n'échappe pas à ce phénomène, attesté par la dernière Analyse des Besoins Sociaux.



Toutes ces réalisations ont été réfléchies par des comités techniques thématiques et validées par un comité de pilotage

Les faits marquants de l'année 2024

Le démarrage de l'activité a eu lieu le **04 novembre 2024** et malgré quelques difficultés les choses se mettent petit à petit en place. Les retours des personnes accompagnées sont en grande majorité positifs, constatés par les immersions réalisées par le Vice-Président du CCAS et la Responsable de service qui ont accompagné les agents de portage lors de leurs tournées. Ces premiers retours nécessiteront d'être objectivés par le biais d'un questionnaire et d'une évaluation multidimensionnelle.

Les prochaines étapes



Au-delà de la réponse apportée à un problème de santé publique, ce projet est une formidable aventure humaine qui a permis d'impliquer tous les acteurs : administrateurs, élus, agents et personnes accompagnées. La place laissée aux agents, la reconnaissance de leur travail par les administrateurs et leur participation à un projet porteur de sens, participe à la valorisation de leurs métiers et renforce l'attractivité du secteur.

➡ **La négociation du nouveau CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec le Département, principal financeur du SAD et la réponse favorable à l'appel à projet porté par le SAD dans le cadre de la dotation complémentaire.**

Cet accord a pour objectif d'encadrer le financement du Service d'Aide à Domicile (SAD) et de définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs visant à améliorer la qualité et l'efficacité du service. Il prévoit également le suivi et l'évaluation de l'activité à l'aide d'indicateurs pertinents. Ainsi, ce contrat a pour but d'optimiser la qualité des prises en charge.

Après plusieurs années de baisse, la reprise de l'activité du SAD en 2024, associée à l'atteinte des objectifs qualitatifs, a renforcé ce partenariat pour les cinq prochaines années.

Au cours de l'été, le SAD a également répondu à un appel à candidature visant à attribuer une dotation complémentaire pour financer des actions destinées à améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ces financements supplémentaires seront alloués à la mise en œuvre d'initiatives spécifiques qui ne sont pas couvertes par l'enveloppe principale du contrat.

Les prestations proposées par le SAD



La prestation « bien vivre à domicile »

Prestations de services
ménagers

Interventions d'aide à la
personne pour les activités
ordinaires de la vie et les actes
essentiels*

**Évolution
2023/2024
+ 5,6 %**

* Lorsque ceux-ci sont assimilés à
des actes de la vie quotidienne.

Les prestations sont adaptées à chaque personne et commencent par une évaluation personnalisée à domicile : niveau d'autonomie, adéquation du plan d'aide proposé avec la réalité de la situation, recensement des aidants éventuels, critères de fragilité, environnement architectural et adaptation du domicile, etc...

Un projet d'accompagnement personnalisé est coconstruit avec la personne accompagnée.

La réactivité du service permet la mise en place des interventions dans des délais courts (moins d'une semaine).

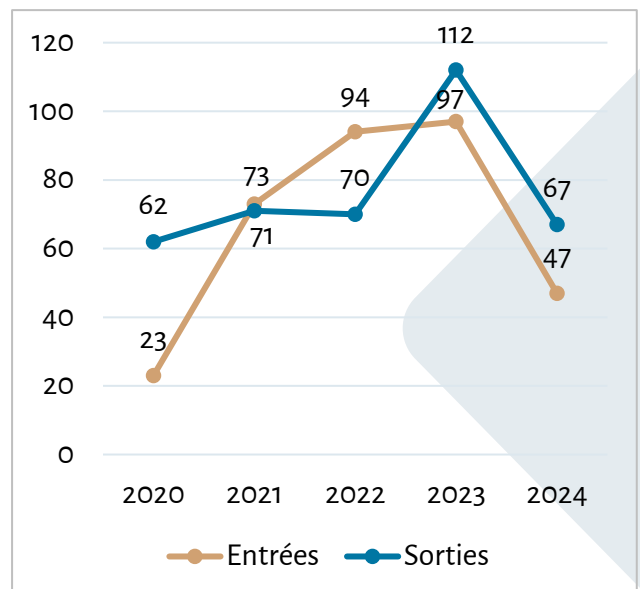
Au cours de l'année, **392 personnes** ont été accompagnées soit une **progression de 12 %** (+ 4,2 % en 2023).

52% des personnes ont plus de 80 ans (+7 %) et 22 % plus de 90 ans (+3%).

Après trois années de forte rotation des inscrits, l'année 2024 a été plus stable avec une **diminution de moitié des entrées et des sorties** :

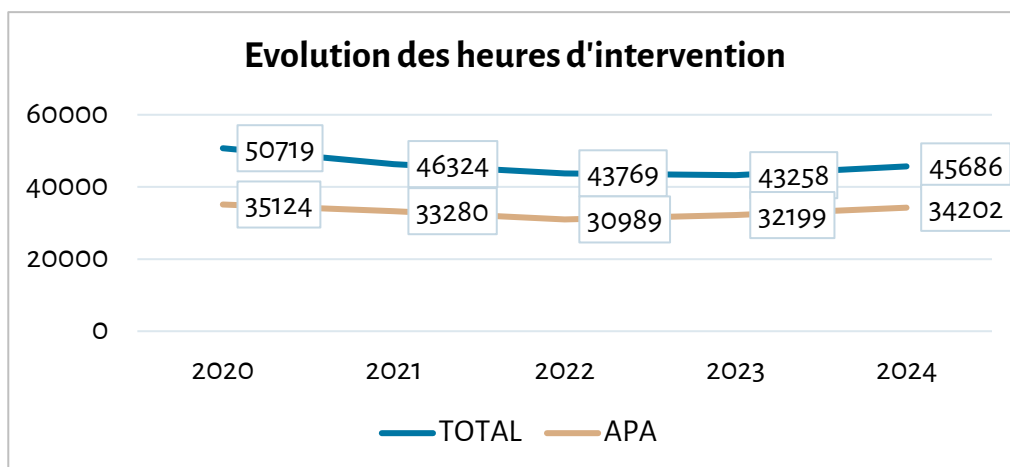
- **47 nouvelles personnes** contre 97 en 2023
- **67 fins d'intervention** contre 112 en 2023

Cet indicateur mis en lien avec celui de la croissance de l'activité et du vieillissement de la population témoigne d'une **augmentation du volume des plans d'aide et donc des besoins des personnes accompagnées**.

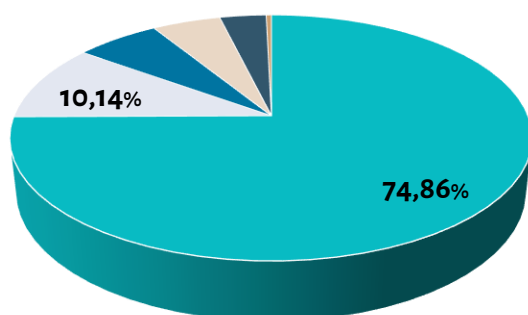


Les prestations proposées par le SAD

Ainsi après plusieurs années de baisse consécutive, liée aux effets de la crise sanitaire et à la fragilité des situations des personnes accompagnées, l'activité cette année a progressé de plus **5,6 %** avec **45 686 heures d'interventions** effectuées contre **43 258** en 2023.



Répartition par prise en charge



- APA – Aide Personnalisée à l'Autonomie
- Sans prise en charge
- Caisses de retraite
- Aide sociale
- PCH – Prestation de Compensation du Handicap
- Mutuelle

Prises en charge	En heures
APA – Aide Personnalisée à l'Autonomie	34 202
Sans prise en charge	4 633
Caisses de retraite	2 819
Aide sociale	2 298
PCH – Prestation de Compensation du Handicap	1 558
Mutuelle	176
TOTAL	45 686

En 2024, la part de **l'activité APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) **reste stable** (+0.5 %) et représente les trois quarts de l'activité

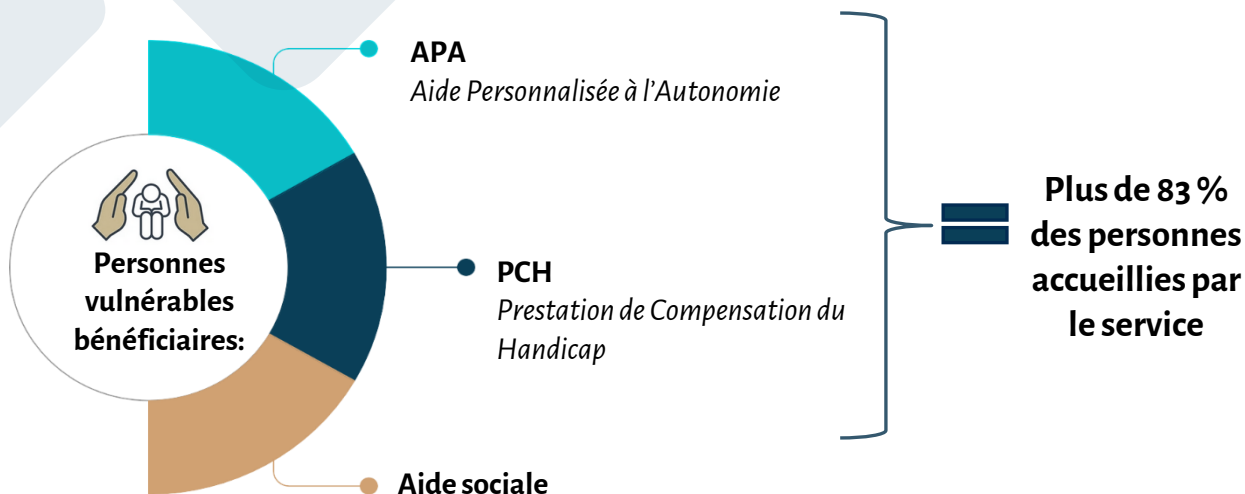
Cette année le nombre « **d'heures perdues** » liées à des annulations ou des suppressions d'interventions du fait d'hospitalisation en urgence est toujours important :

7 337 heures, soit une augmentation de 4 %.

Ces trois dernières années, cet indicateur a connu une **progression de plus de 66 %**.

Cette perte d'activité amène à interroger les critères de non-facturation liés aux délais de prévenance (48 heures dans le cas d'une annulation simple et sans délai dans le cas d'une hospitalisation).

Les prestations proposées par le SAD



L'expertise et la formation des professionnels du SAD dans l'accompagnement de la perte d'autonomie et la prise en compte des situations complexes restent très bien identifiées par les acteurs du secteur qui font souvent appel au service dans ce cadre, notamment lors des sorties d'hospitalisation. C'est aussi le cas, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre leurs compétences éducatives dans les accompagnements des personnes en situation de handicap.

Les prestations courtes (inférieures à 45 minutes), spécificité du SAD, sont stables et représentent **50 %** des interventions

La possibilité de proposer des prestations de 30 minutes permet de répondre au mieux à l'augmentation des besoins liés à la perte d'autonomie et permettent également aux personnes les plus modestes de bénéficier de l'intervention d'une professionnelle.

Ces interventions viennent ainsi ponctuer l'organisation de la journée avec des passages programmés à des moments stratégiques, tout en évitant un coût trop important pour les personnes.

- Aide au lever
- Aide à la toilette
- Accompagnement à la prise de médicaments
- Préparation des repas
- Etc...

9 % des interventions s'effectuent le dimanche ou les jours fériés. Ce taux est stable depuis plusieurs années.

Les interventions **d'aide aux aidants**, visant à prévenir ou à réduire leur épuisement, sont également de mieux en mieux identifiés sur les plans d'aide et viennent enrichir la palette d'interventions proposées.

Les prestations proposées par le SAD

En 2024, **172 visites à domicile et rendez-vous** au service ont été effectués par la responsable ou les agents chargés de planification



Objectifs

Identifier les besoins et attentes des personnes

Préparer la mise en place des interventions

Réviser les plans d'aide ou dans le cadre de la démarche qualité

Certaines de ces visites peuvent être conjointement réalisées avec d'autres professionnels du réseau gérontologique (infirmières coordinatrices du Service de Soins Infirmiers à Domicile, des travailleurs sociaux, des mandataires à la protection judiciaire des majeurs par exemple) pour la complémentarité des regards et envisager une approche globale des situations.



Le sondage d'appréciation annuel du SAD a révélé un **taux de satisfaction de 97 %** pour un taux de répondants de plus de 43%.

Cet indicateur, en progression de 3 points par rapport à l'année dernière, témoigne:

- De la qualité des prestations
- De l'implication et de la compétence des professionnel(le)
- De la bonne organisation du service.

Les principales pistes d'amélioration identifiées concernent :

- Le traitement des réclamations
- Le remplacement des intervenant(e)
- La fréquence des visites à domicile organisées par le personnel administratif.

Les prestations proposées par le SAD



La prestation portage de repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile du CCAS de Vitré a poursuivi en 2024 sa mission essentielle d'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, en leur fournissant des repas équilibrés directement à leur domicile.

**Évolution
2023/2024
- 3,7 %**



En novembre 2024, le service a opéré une **transition significative** en adoptant la **livraison en liaison froide**. Les repas jusqu'alors préparés par la Cuisine centrale de la Ville sont à présent confectionnés par un prestataire extérieur : la société Ansamble, basée dans le Morbihan. Cette nouvelle proposition permet de **fournir des repas variés tout en optimisant les conditions sanitaires et la flexibilité pour les bénéficiaires**.



Le service de portage de repas présente plusieurs intérêts, tant pour les bénéficiaires que pour la collectivité:



Maintien à domicile et autonomie



Sécurité et lien social



Équilibre alimentaire et santé



Soutien aux aidants et aux familles



Accessibilité financière et engagement social

Les prestations proposées par le SAD



Maintien à domicile et autonomie

Le SAD permet aux personnes âgées, en perte d'autonomie ou en situation de handicap de rester chez elles plus longtemps tout en limitant les risques liés à la malnutrition ou à la difficulté de faire les courses et de cuisiner. Cette prestation est souvent la « porte d'entrée » des personnes vers un accompagnement plus global proposé par le SAD.



Sécurité et lien social

La livraison des repas directement chez la personne favorise, par une présence régulière, le **lien social**. La **veille active** exercée par les agents de portage permet également de repérer d'éventuelles situations de détresse ou de fragilité (chutes de personnes à leur domicile, malaise, inondation, etc..) et d'alerter les services compétents si nécessaire.



Équilibre alimentaire et santé

Le SAD propose des **repas équilibrés et adaptés** aux besoins nutritionnels des personnes âgées ou fragiles avec la possibilité de commander des menus spécifiques : régimes pauvres en sel, pauvres en sucre, mixés et faciles à manger.



Soutien aux aidants et aux familles

Ce **service fiable** soulage les proches en leur garantissant que leur parent reçoit des repas adaptés et de qualité. De plus, en accord avec les personnes servies, un lien peut également être fait avec les familles pour alerter sur une détérioration de la situation et de nouvelles orientations. Ce lien est favorablement accueilli par les familles, souvent éloignées de leurs aînés, qui reconnaissent l'importance de cette visite quotidienne.



Accessibilité financière et engagement social

Malgré l'augmentation du coût des repas liée au recours à un prestataire extérieur, le tarif d'un repas complet, avec complément, reste en deçà des prestations proposées par des services identiques sur le territoire.

De plus, le recours à des aides financières (APA, caisse de retraite...) permet d'alléger le reste à charge des bénéficiaires.

Les prestations proposées par le SAD

Une équipe de **3 agents** se relaient pour assurer les 2 tournées de livraison des repas quotidiennes avec 2 nouveaux véhicules de service du lundi au samedi entre 08h30 et 12h30.



En 2024, **22 278 repas** ont été livrés à **143 vitréens**. Parmi eux 76 personnes étaient également accompagnées par une auxiliaire de vie sociale dans le cadre de la prestation « Bien vivre à domicile ».

Le service a connu une variation d'activité au cours de l'année avec une forte baisse au cours de la période estivale (hors juillet). Cette situation s'explique de différentes manières : plusieurs personnes servies régulièrement ont été hospitalisées sur une longue période, sont décédées ou ont intégré des établissements, réduisant ainsi la demande de repas quotidiens.

Certains usagers ont changé de fournisseur, cherchant des offres qui correspondent mieux à leurs besoins (choix des repas et fréquence de livraison).

La nouvelle organisation est venue répondre à ce dernier point puisque l'activité est de nouveau repartie à la hausse en fin d'année actant le fait que ce service contribue au bien-être des personnes vulnérables, tout en renforçant le rôle social et solidaire du CCAS au sein de la commune.



Les petits dépannages

Cette prestation de petit bricolage concerne des interventions de bricolage élémentaire et occasionnel. Par exemple : poser un boîtier à clé, fixer une étagère, installer des tringles à rideaux, installer un avertisseur de fumée, changer une ampoule...

Un **agent technique du CCAS** intervient au domicile des personnes qui bénéficient déjà de la prestation aide à domicile ou portage de repas et participe à la sécurisation de la vie quotidienne.



Ce service repose sur

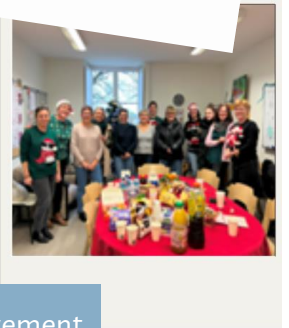
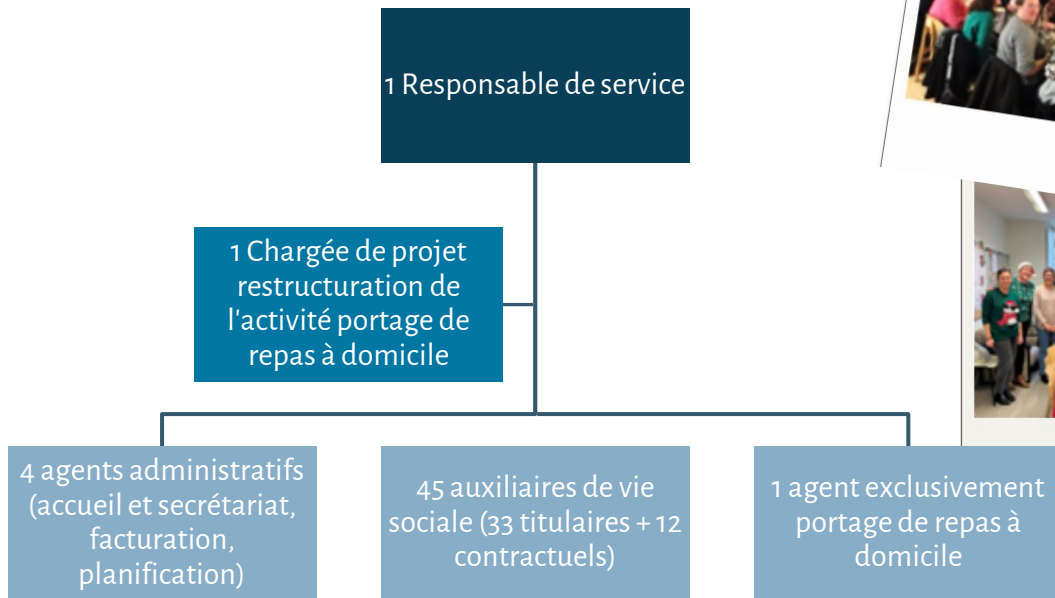
- Le professionnalisme et la bienveillance de l'agent
- Les conseils apportés
- Une adaptabilité du service
- L'accessibilité tarifaire.

En 2024, **l'activité est restée stable** puisque 16 personnes (contre 21 personnes en 2023) ont bénéficié de ce service correspondant à 27 interventions pour un total de 15 heures comme en 2023. Cette activité présente une réelle plus-value pour le service et pour les personnes accompagnées isolées.

La vie du service

Une équipe professionnelle

Au 31 décembre 2024, l'équipe du SAD était composée de **52 agents** :



L'organisation de l'équipe permet d'offrir des outils de travail et de coordination basés sur l'écoute.

La poursuite du recentrage des missions administratives a permis à chacun de mieux comprendre le rôle de chaque professionnel œuvrant auprès du public et à repérer la spécificité de leur intervention afin de mieux articuler les pratiques professionnelles, garantir la qualité du service et la fluidité du parcours des personnes accompagnées.

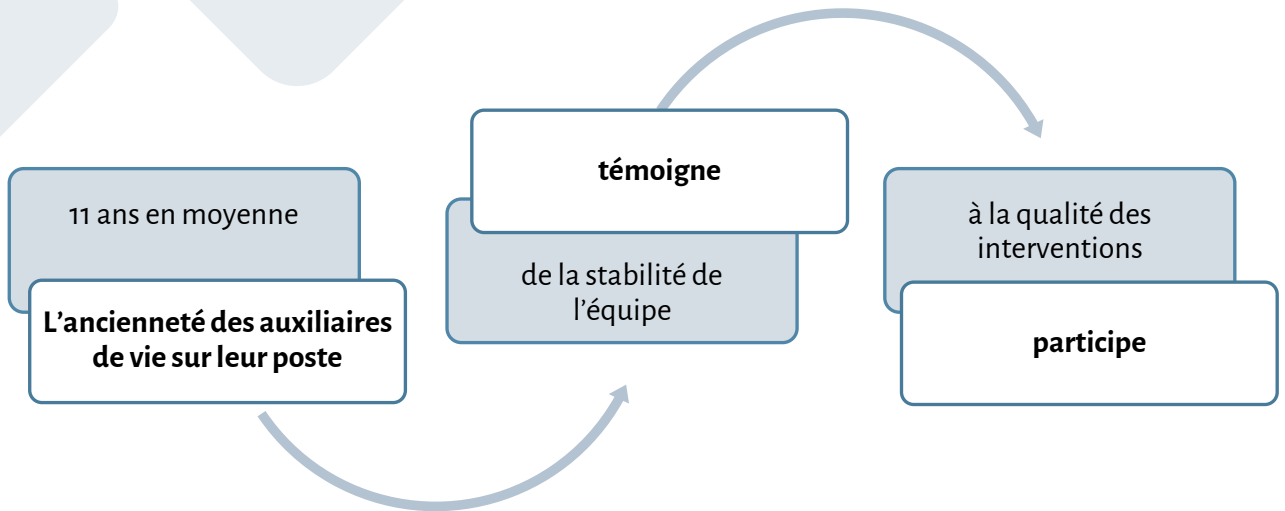
Deux agents administratifs se partagent la planification et le suivi des personnes accompagnées de la première demande en passant par la visite à domicile, la mise en place des plans d'aide et le lien avec les auxiliaires de vie sociale, les familles et les partenaires.

La responsable du SAD accompagne pour sa part les situations dites « complexes ».

Les agents administratifs utilisent des logiciels métiers (Arche MC2) et la télégestion. En mai 2024, le choix a été fait de recentrer tous les outils de télégestion chez l'opérateur principal. Cette évolution guidée par un souci d'efficacité et de réduction des coûts a entraîné le changement des téléphones de l'ensemble des AVS.

Plus de 71 % des auxiliaires de vie sociale sont **diplômé(e)s dans le domaine de l'aide à domicile**, et plusieurs projets de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) sont à l'étude.

La vie du service



Les conditions de travail

Le travail engagé autour de **l'optimisation des plannings** et **l'articulation vie privée/vie professionnelle** a permis d'augmenter la qualité et les conditions de vie au travail.

L'âge des agents

La moyenne d'âge, 48 ans, est en augmentation et reste dans la moyenne nationale. Néanmoins la part des agents de **55 ans et plus qui s'élève à 33 %** invite à augmenter les actions de prévention à destination des agents notamment dans le domaine de la détection des troubles musculosquelettiques.

L'accidentologie

Le taux d'accidentologie des professionnels est régulièrement questionné mais n'appelle pas de vigilance particulière.

La poursuite du travail engagé de manière participative avec les agents et les services supports ont permis la mise à jour du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**.

La poursuite des actions de prévention de « points sécurité » lors des réunions mensuelles devrait permettre de prévenir l'accidentologie structurellement élevée dans le secteur de l'aide à la personne.

Le SAD bénéficie également d'un **service d'astreinte téléphonique** en dehors des heures d'ouverture du service à destination des personnes accompagnées, des professionnels mais aussi des partenaires.

La vie du service

Un partenariat indispensable pour un meilleur accompagnement des personnes

Une des caractéristiques du territoire de Vitré est **son dynamisme partenarial**.

Les professionnel(le)s du SAD coordonnent leurs interventions avec les partenaires sociaux, médicaux et médico-sociaux du secteur de la gérontologie et du handicap dans un souci de cohérence et d'efficacité. Cette appartenance à un réseau de partenaires permet une approche globale de la personne. Parmi les partenaires principaux, nous pouvons citer :

- Le Département
- Les caisses de retraites
- Des organismes de complémentaires santé
- Le Centre Local d'Information et de Coordination des Portes de Bretagne (CLIC)
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC'tiv)
- Les hôpitaux
- Les associations de soins et/ou d'aide à domicile
- Les médecins généralistes et cabinets infirmiers
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP)
- L'Association des Paralysés de France (APF)
- Les associations d'insertion (AIS 35, Le Relais)
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- La Résidence autonomie « la Trémoille » et les résidences seniors du territoire
- Le service social du CCAS
- Les mandataires judiciaires et associations tutélaires (APASE, AT135), etc...

**Un travail de
coordination riche,
qui s'exerce sous
diverses formes**

Réunions de coordination du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Groupes de travail de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

Rencontres et synthèses partenariales

Participation à la démarche « Vieillir actif et entouré au Pays de Vitré »

Comité de pilotage et instances de l'espace de réflexion éthique (ERE) des acteurs du domicile

Réunions de réseau gérontologique hebdomadaires au Centre Hospitalier de Vitré

Participation au comité territorial de DAC'tiv - antenne du Pays de Vitré

La vie du service

La professionnalisation des AVS

Tous les mois, les AVS participent à **des réunions métiers**. Ces temps de travail sont l'occasion d'échanger sur les pratiques et les situations complexes tout en permettant aux agents de développer un sentiment d'appartenance à la collectivité. Des groupes de travail thématiques sont également organisés en équipe pluridisciplinaires. Cette année, les thèmes ont porté sur l'organisation des plannings de semaine, de week-end et le rôle de référent de situation.

Afin d'apporter aux agents des connaissances, des pratiques, leur permettant de s'adapter à l'évolution des métiers et de développer des compétences, le SAD s'est doté d'une **politique de formation dynamique**.

En 2024, tous les agents ont pu bénéficier d'au moins une action de formation sur des thèmes très divers :



La vie du service

16 agents du SAD ont également été formés aux premiers secours (PSC1)

Toutes les six semaines une trentaine d'AVS volontaires participent à des temps **d'Analyse de la Pratique Professionnelle** animés par une psychologue.

Les agents administratifs ont également été formés à l'intégration de l'activité portage de repas dans le logiciel métier « Arche MC2 ».

Tous les agents ont également été formés à l'utilisation des nouveaux téléphones.

Un acteur de l'insertion professionnelle

Le SAD n'a pas connu de réelle difficulté de recrutement cette année en dehors des périodes tendues mais bien identifiées (de fin juillet à début août et avant dernière semaine des congés scolaires de fin d'année).

Une **stratégie de recrutement** en place ainsi que des entrées régulières d'agents contractuels dans le processus de titularisation, trois agents en 2024, permettent de lutter efficacement contre les difficultés de recrutement propres au secteur.

Cette stratégie s'exerce de différentes manières :

Un accueil régulier de stagiaires

En formation qualifiante ou pour des périodes de mise en situation en milieu professionnel.

En 2024, **9 personnes** (jeunes et adultes) ont pu se former sur le terrain au contact d'auxiliaires de vie sociale, d'agents de portage et/ou du personnel administratif. Les stagiaires étaient issus des formations suivantes : Assistante de vie aux familles (ADVf) en Plateforme « métiers de l'Aide à la Personne », Bac Professionnel Service aux personnes et aux territoires (SAPAT) et Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités, Orientation ou insertion professionnelle en entreprise (Prépa Avenir FLE, Prépa Projet)

La déconcentration des jurys de recrutement

Qui permet une réactivité plus importante.

La poursuite des liens de proximité

Avec France Travail, La Mission Locale, l'ARS, la Région, des Centres de formation (GRETA, CLPS, ASKORIA) et le Lycée Saint-Exupéry de Vitry.

La participation à des actions de recrutement

Forum, Job Dating et journée de promotion des métiers du soin et de l'accompagnement intitulée « Tous à la Trémoille ».

L'intégration a un groupe de travail pluri partenarial sur le territoire « Fiers d'être utiles »

Dont l'objet principal est le renforcement de l'attractivité des métiers.

La vie du service

Le service est très attentif à **l'accueil de ses nouveaux agents** en mettant en place des réunions d'accueil, des doublons, du tutorat par des agents plus expérimentés et des points d'étape réguliers.

Un groupe de travail composé d'AVS, d'agents administratifs et de stagiaires a permis la création d'outils permettant d'optimiser l'accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires.

Lors des recrutements, les **conditions de travail** et notamment l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale sont mises en avant.

Afin de permettre une meilleure interconnaissance des différentes missions, des immersions ont été organisées. Par exemple, des agents administratifs ont pu découvrir l'activité portage de repas, des AVS ont découvert la complexité de l'organisation des plannings, etc...

Une équipe solidaire



Comme chaque année, le SAD participe à la « **Semaine bleue** » de plusieurs manières : participation au comité d'organisation, vecteur d'information et facilitateur de la participation des personnes accompagnées aux actions proposées et pour la troisième année consécutive, une AVS a animé un temps fort : un après-midi jeu intergénérationnel réalisé en partenariat avec la Résidence La Trémoille et l'école primaire Pierre Lemaître.



Un agent administratif du SAD a participé à l'action **Duo Day** en présentant son métier à une adulte en situation de handicap.

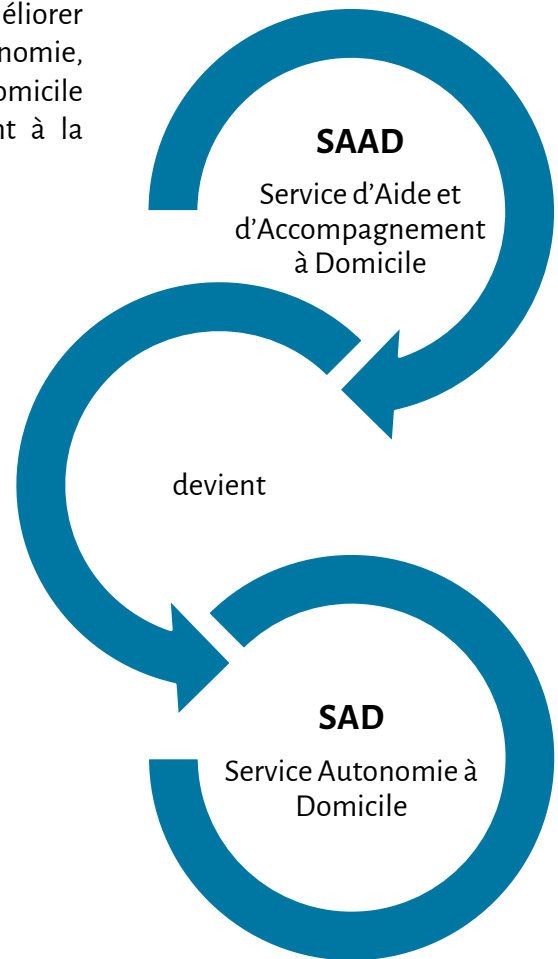
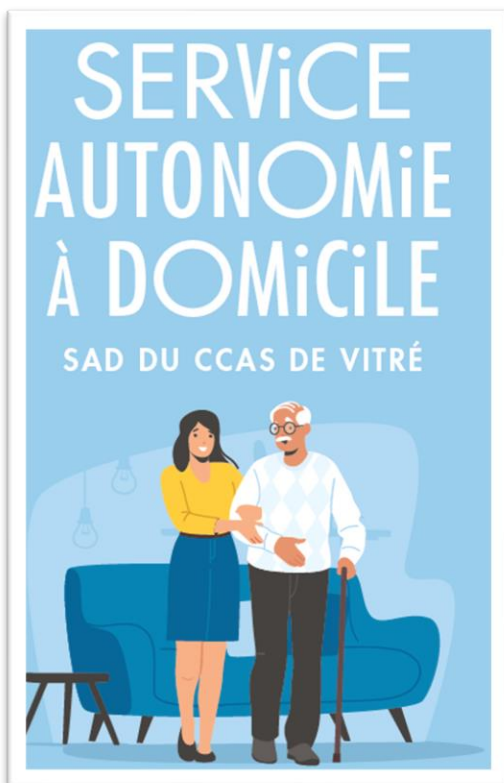


Enfin à chaque vacances scolaires), des jeunes vitréens ont assuré des missions de classement et d'archivage dans le cadre du « **Dispositif argent de poche** » porté par la Ville de Vitré.

Les projets du SAD en 2025

Au cœur d'une réforme visant à améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile subiront, en 2025, une transformation conduisant à la création des **Services Autonomie à Domicile**.

Afin de répondre à cette évolution réglementaire et aux besoins croissants de la population âgée et des personnes en situation de handicap, le SAD du CCAS de Vitré va devoir se mettre en conformité avec un nouveau cahier des charges.



En parallèle, la mise en œuvre du plan d'actions définies dans le cadre de la **dotation complémentaire** (dans le cadre du développement de nouvelles actions) devra être engagée en veillant à son adéquation avec les engagements du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Le Service Autonomie à Domicile En bref...

Prestation « bien
vivre à domicile »
Évolution
2023/2024:
+ 5,6 %

392 personnes
accompagnées
(+ 12 % par
rapport à 2023)

Stabilisation de
la rotation des
inscrits

Prestation
portage de
repas
Évolution
2023/2024:
- 3,7 %

45 686 heures
d'interventions mais
une augmentation
du nombre
d'« heures
perdues » (**7 337**
heures)

22 278 repas
livrés à **143**
vitréens

Les ressources Humaines

Mutualisée entre les 3 collectivités (Ville, CCAS, Vitré Communauté), la Direction des Ressources Humaines est garante du bon fonctionnement des services en s'assurant que les moyens sont bien en cohérence avec les besoins des trois collectivités. Elle assure le suivi des agents tout au long de leur carrière.



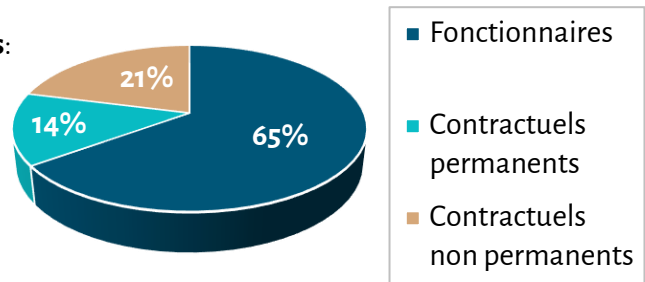
Données communiquées par le service des Ressources Humaines: Chiffres de 2023.

Carrières et rémunération

Les effectifs du CCAS

Au 31 décembre 2023, le CCAS comptait **78 agents**:

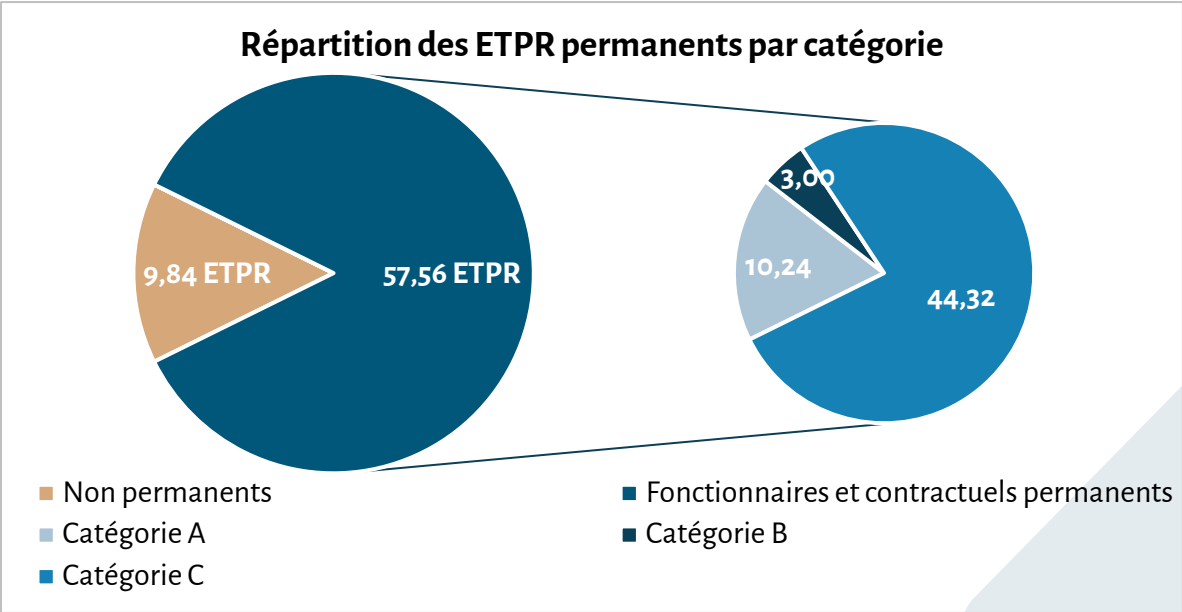
- 51 fonctionnaires
- 11 contractuels sur poste permanent
- 16 contractuels sur poste non permanent



Équivalent temps plein:

67,4 agents en Équivalent Temps plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023.

- 48,08 fonctionnaires
- 9,48 contractuels permanents
- 9,84 contractuels non permanents



Au total, 122 668 heures travaillées rémunérées en 2023.

6 Bénévoles dont **6** au Pôle Senior et Handicap

Taux de travailleurs en situation de handicap (obligation légale de 6%):

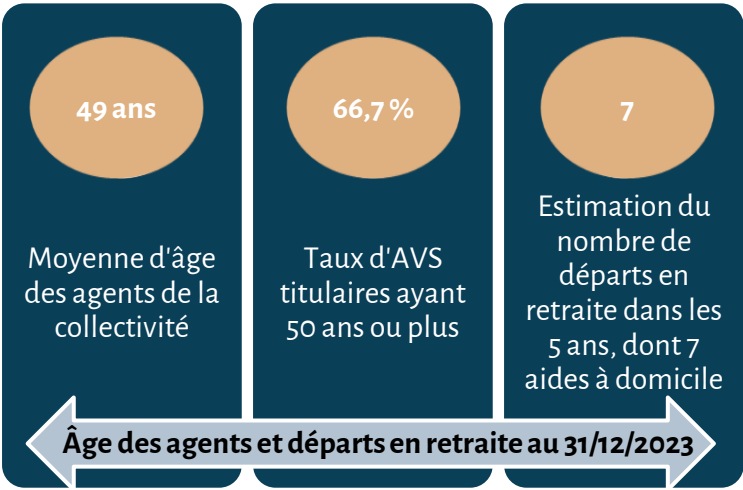
5 agents ont une **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé**, soit **6,41 %** de l'effectif total.

Carrières et rémunération



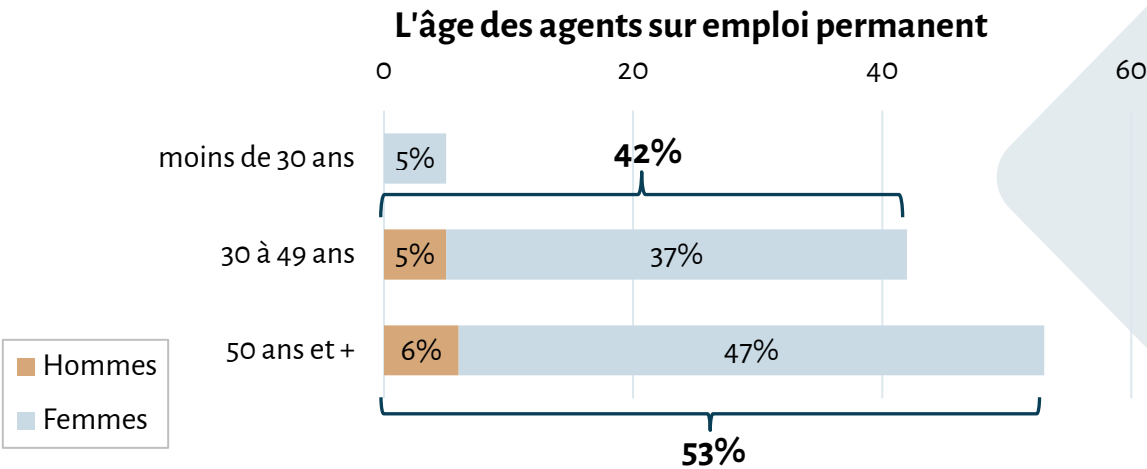
La gestion des carrières – Les avancements

	Nombre d'agents	Coût
Avancement d'échelon	26	7 414,56 €
Avancement de grade	1	0,00 €
Promotion interne	1	295,74 €
TOTAL	28	7 710,30 €



Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,95
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	48,63
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,19

* l'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âges

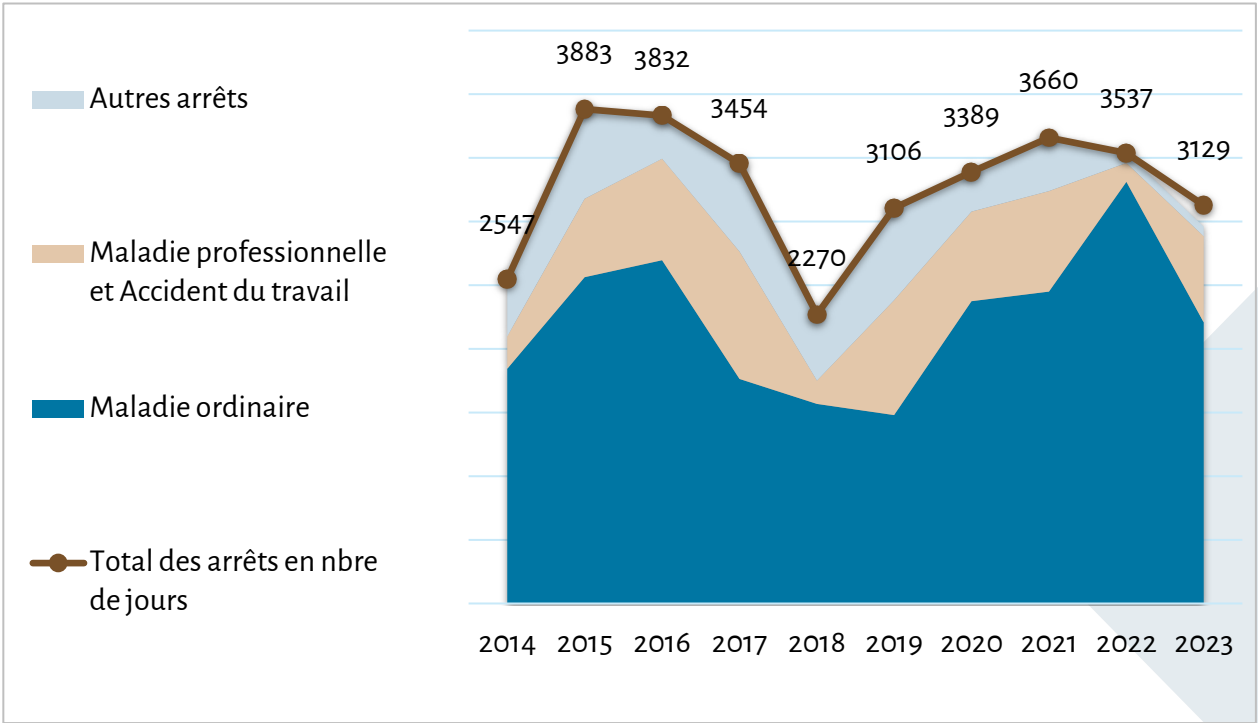


Carrières et rémunération

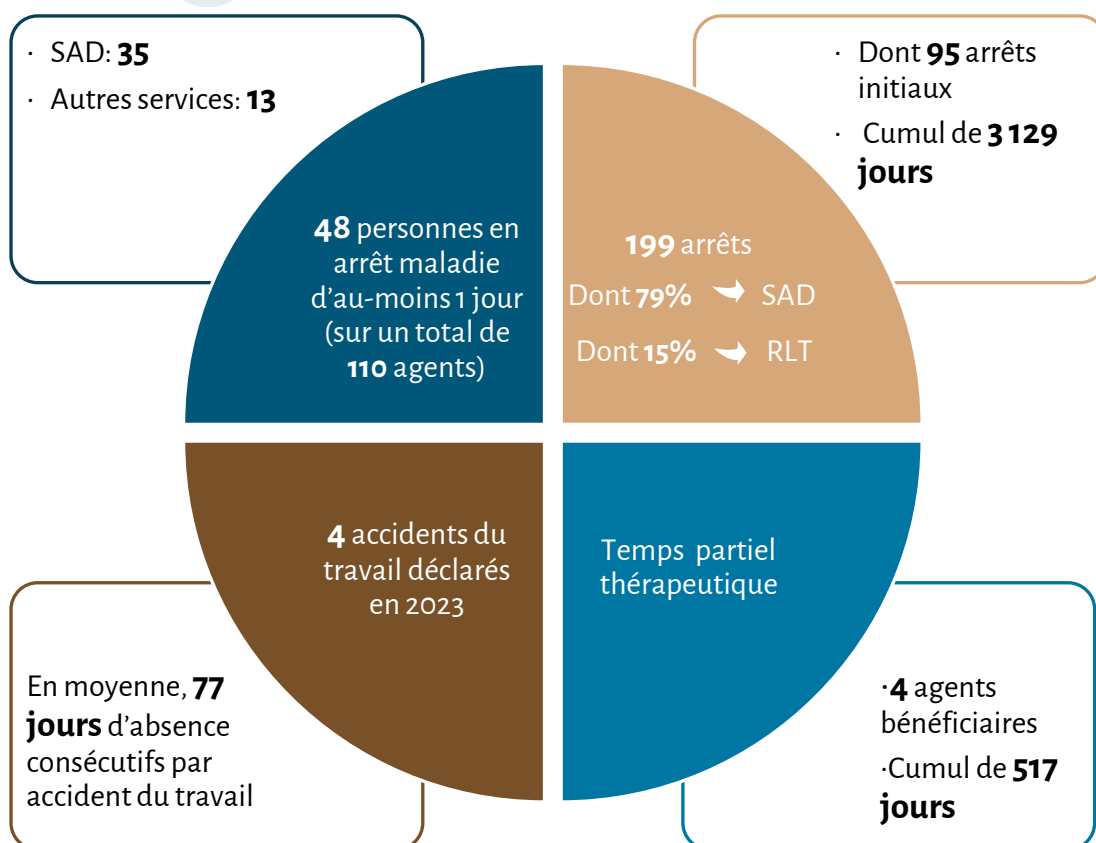


La santé au travail

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Longue et grave maladie	298	252	0	0	365	600	310	0	0	0
Maladie de longue durée	0	0	335	371	105	0	0	0	0	0
Maternité	151	452	3	320	50	125	0	422	77	245
Maladie professionnelle et accident du travail	254	617	797	1 000	183	901	704	787	149	676
Maladie ordinaire	1 844	2 562	2 697	1 763	1 567	1 480	2 375	2 451	3 311	2 208
Total des arrêts (en nb de jours)	2 547	3 883	3 832	3 454	2 270	3 106	3 389	3 660	3 537	3 129



Carrières et rémunération



Les avantages sociaux



Le CCAS (avec la Ville) adhère au **Comité National d'Action Sociale** depuis le 1^{er} septembre 2011 pour les agents ayant un contrat de travail de six mois et plus.

Le montant de la cotisation 2023 s'élève à 17 384 € pour 81 bénéficiaires.

Le COS : Le Comité Social du personnel communal de Vitré (CCAS et Ville) est ouvert aux agents de Vitré Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant de la subvention 2023 du CCAS s'élève à 1 565.84 €

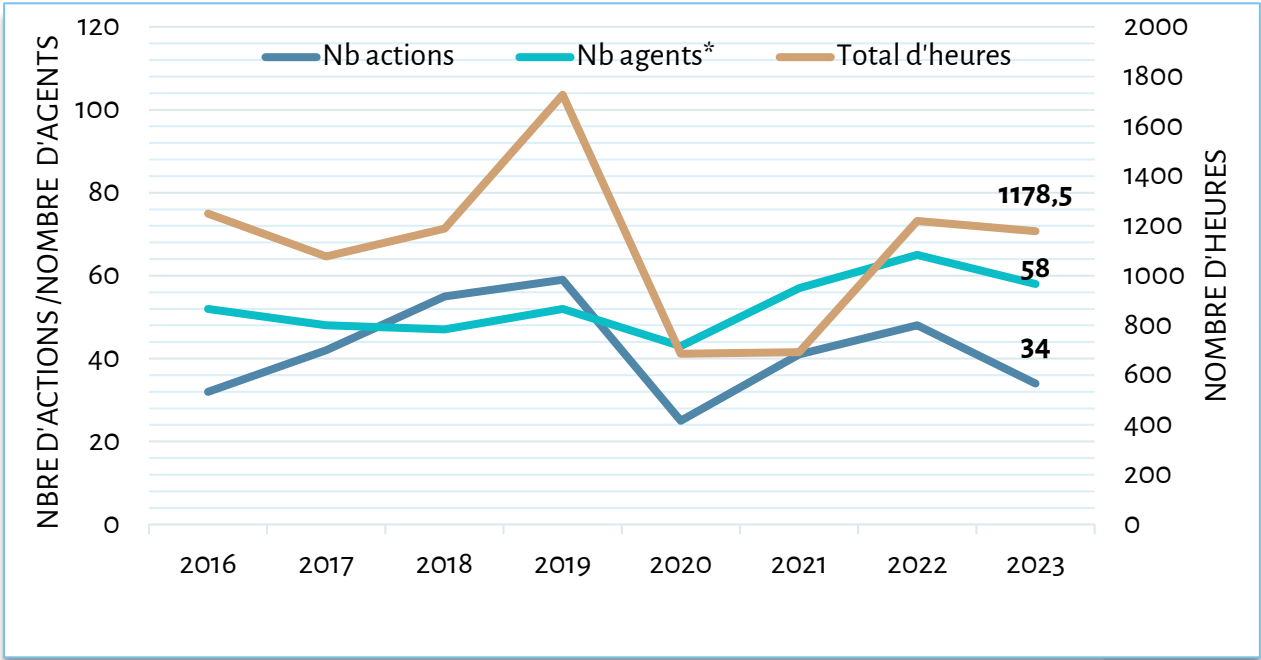
La formation



La participation

Le volume total d'heures de formation en 2023 est légèrement supérieur au volume moyen des 6 années précédentes. avec **1 178 heures de formation**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions	32	42	55	59	25	41	48	34
Nombre d'agents *	52	48	47	52	43	57	65	58
TOTAL HEURES	1 249	1 076,5	1 188,5	1 727	686	692	1 220	1 178,5



*Un agent ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé une seule fois.

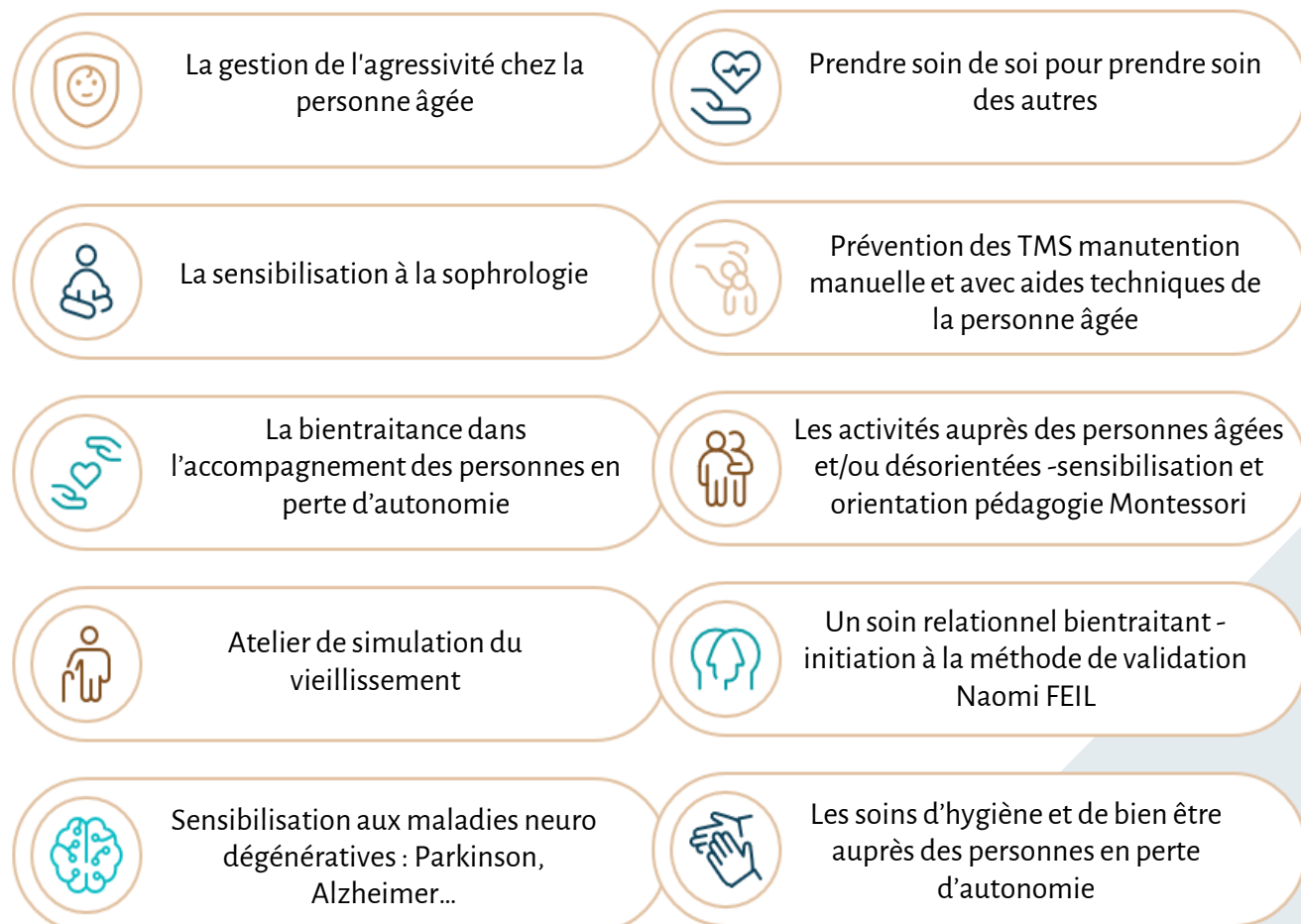
La formation

La moyenne de jours de formation est de :

- **3 jours par agent formé**
- **2,3 jours par agent de la collectivité**

Le CNFPT a organisé **67 %** des formations auxquelles des agents du CCAS ont participé.

Le partenariat, passé entre le CNFPT et les collectivités brétilliennes depuis plusieurs années, permet aux auxiliaires de vie sociale du Service d'Aide à Domicile d'accéder à une offre de formation variée. En 2023, les agents du SAD ont pu se former sur les thèmes suivants :

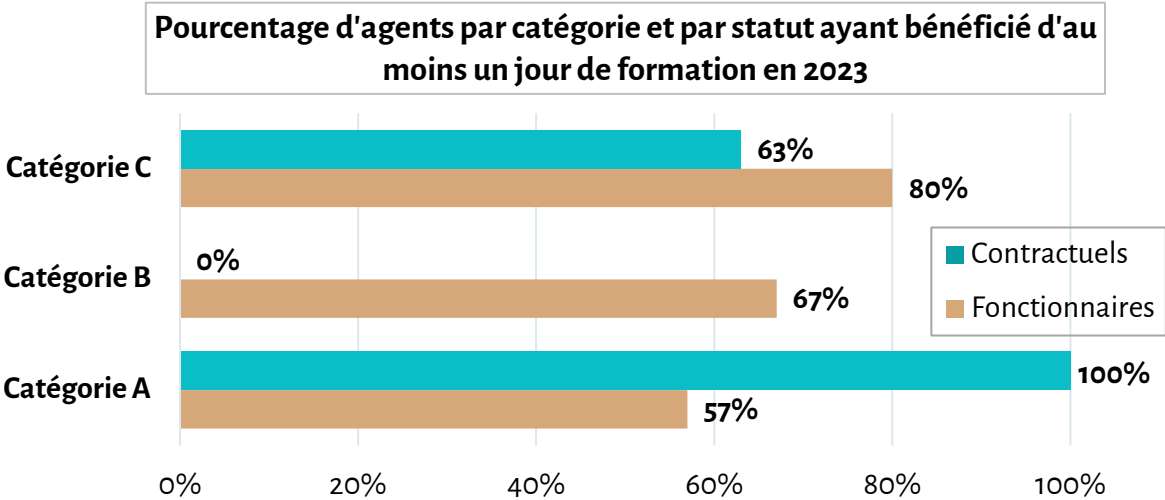


La Ville de Vitré a accueilli sur son territoire 2 groupes de stagiaires, pour 5 jours de formation au total.

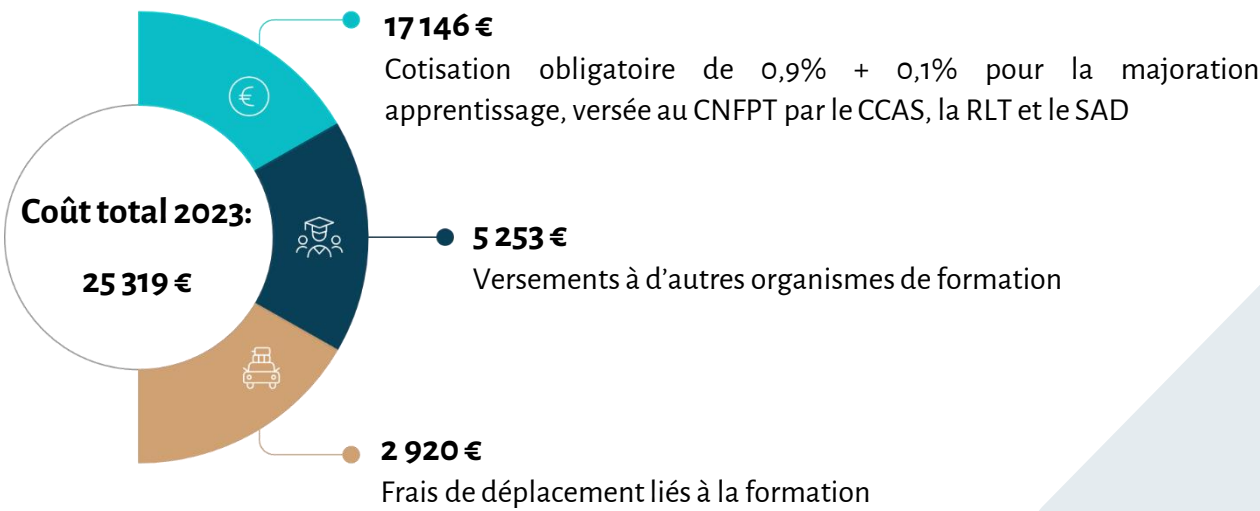
La formation

La participation

En 2023, **75,8% des agents permanents** ont suivi une formation d'au moins 1 jour.



Le coût de la formation 2023



L'hygiène et la sécurité

En 2023 :

7 agents ont suivi 2 jours de formation sur La prévention des Troubles Musculosquelettiques

4 agents ont suivi une sensibilisation à la sophrologie

8 agents ont suivi une formation sur le thème « prendre soin de soi pour prendre soin des autres »

Les Ressources Humaines du CCAS En bref...

79 agents

Un âge moyen des
agents titulaires de
49 ans.

28 agents
bénéficiaires d'un
avancement de
grade, d'échelon ou
d'une promotion
interne

Une augmentation
des arrêts pour
maladie
professionnelle/
accident de travail

**1 178 heures de
formation**